

la Nef |

Mars 2025 – n° 378

ACTUALITÉ

Anniversaire: *Evangelium vitae*,
trente ans après

ENTRETIEN

Les Dominicains de Bordeaux:
« La contemplation de la vérité »

8,50 € / ISSN 1146-4461.

A black and white portrait of a man with short, light-colored hair, wearing a dark clerical jacket with a white collar and a chain. He is smiling slightly and looking towards the camera. The background is dark and out of focus, showing architectural details like columns.

DOSSIER SPÉCIAL 22 PAGES LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X

Quelle place dans l'Église ?

ACCUEIL **Louis & Zélie**

**Lieu d'écoute
gratuit et confidentiel**



**Parler en confiance peut aider à résoudre
bien des difficultés.**

**Besoin d'être écouté ?
Contactez-nous**

www.accueillouisetzelie.fr



LA NEF

1 allée des Poiriers
F-78810 Feucherolles
Site : <https://lanef.net/>
Tél. : 01 30 54 40 14
lanef@lanef.net

RÉDACTION

Directeur de la rédaction :
Christophe Geffroy
christophe.geffroy@lanef.net

Rédactrice en chef :

Élisabeth Geffroy
elisabeth.geffroy@lanef.net

Chroniqueurs :

Abbé Hervé Benoît, *Spiritualité*
Henri Quantin, *Littérature*
Hervé Pennven, *Musique*
François Maximin, *Cinéma*
Constance de Vergennes, *Sortir*
Marine Tertrais, *Rencontre*

Rédaction :

Jean Bernard, abbé Christian Gouyaud,
Annie Laurent, abbé Laurent Spriet
Conception couverture :
Nicolas Pinet

Service abonnement

Groupe Elidia – La Nef
9 espace Méditerranée
66000 Perpignan

La Nef, éditée par AMDG, SAS au capital de 15 244 €. Siège social : 1 allée des Poiriers, F-78810 Feucherolles. Principal actionnaire : Christophe Geffroy. Directeur de la publication et président : Christophe Geffroy. RCS Versailles B 379 469 927. Siret 379 469 927 00055. APE 5814Z. ISSN 1146-4461. Dépôt légal à parution. Commission paritaire : 0629 D 85017.

© 2025 « LA NEF »

Tous droits de reproduction réservés.

Imprimé par Estimprim, 6 ZA de la Craye,
25110 Autchaux. Tél. : 03 81 84 11 78.

Origine du papier : Belgique. Papier certifié PEFC 100 %.

Les noms, prénoms et adresses de nos abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec « La Nef », sauf opposition motivée. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement. Les informations pourront faire l'objet d'un droit d'accès ou de rectification dans le cadre légal.

Credit photos. – Couverture et p. 13, 21, 31 et 33 : FSSPX. P. 17 : KUW-Wikimedia et Peter Nguyen-Wikimedia. P. 19 : Antonisse Marcel/Anefo-Wikimedia. P. 27 : jcapaldi-flickr.com-Wikimedia. P. 43 : FPA-Odile Jacob. Autres photos : Commons-wikimedia.org, Pixabay, Unsplash, Public Domain Pictures, Flickr, DR et collection du journal.

Ce numéro a été bouclé le lundi 24 février 2025

Ce numéro contient un pli jeté de l'Aide à l'Église en détresse (AED).

ABONNEMENTS

Papier/Numérique/Intégral

<input type="checkbox"/> France, prélèvement automatique mensuel :	7,40 €	5,50 €	8,50 €
<input type="checkbox"/> France, 1 an (11 n°) :	85 €	64 €	98 €
<input type="checkbox"/> France, 1 an (11 n°) Clergé & religieuses :	61 €	45 €	70 €
<input type="checkbox"/> France, bienfaiteur (11 n°) à partir de :	100 €	75 €	115 €
<input type="checkbox"/> France, 2 ans (22 n°) :	160 €	120 €	185 €
<input type="checkbox"/> Étranger, 1 an (11 n°) :	109 €	64 €	125 €
<input type="checkbox"/> Étranger, 1 an (11 n°) Clergé & religieuses :	78 €	45 €	90 €
<input type="checkbox"/> Découverte (3 n°) :	15 €	9 €	19 €
(réservé aux nouveaux abonnés France seule)			
<input type="checkbox"/> Prix du numéro :	8,50 €		

SOMMAIRE N°378 Mars 2025

« Il y a des demeures nombreuses dans la maison de mon Père » (Jn 14, 2)

4 Courrier

ÉDITORIAL

5 Ni socialisme ni libéralisme, par Christophe Geffroy

ACTUALITÉ

6 Anniversaire : *Evangelium vitae*, trente ans après, par le Fr. Paul-Marie Cathelinis, op

8 Chronique Ingérence en pays non gérés, par Élisabeth Geffroy

ENTRETIEN

9 Les dominicains de Bordeaux : « La contemplation de la vérité », entretien avec Fr. Romaric Morin, op et Fr. Jean-Thomas de Beauregard, op

DOSSIER La Fraternité Saint-Pie X (FSSPX)

12 Petite histoire de la Fraternité Saint-Pie X, par Christophe Geffroy

18 Quel statut canonique ?, par le chanoine Albert Jacquemin

20 Sur l'indéfectibilité de l'Église, par Matthieu Lavagna

23 Un magistère infidèle ?, par le père Basile Valuet, osb

26 La tentation sédévacantiste, par l'abbé Fabrice Loiseau

28 *Traditionis custodes* justifie-t-il *a posteriori* les sacres de 1988 ?, par Pierre Louis

30 La FSSPX, « symptôme de la crise » ?, entretien avec l'abbé Grégoire Celier

32 Un accord avec Rome est-il possible ?, par Christophe Geffroy

VIE CHRÉTIENNE

34 Guy de Fontgalland : un enfant vous conduira, par le père Ludovic Lécuru

35 Question de foi « Quand tu jeûnes... », par l'abbé Hervé Benoît

CULTURE

36 Barbey d'Aureville, « le réfractaire », par Jacques de Guillebon

38 Notes de lecture, par Marie de Dieuleveult, Marie Dumoulin, Annie Laurent, Pierre Mayrant, Anne-Françoise Thès et Simon Walter

39 De verbe et de chair Jacques Rivière, par Henri Quantin

40 Musique L'alto de Chostakovitch, par Hervé Pennven

42 Cinéma *Nefarious & Bridget Jones*, par François Maximin

43 Un Livre, un auteur, entretien avec Pierre-Henri Tavoillot

44 Sortir Terre des hommes, par Constance de Vergennes

44 À un clic d'ici, par Léonard Petitpierre

44 Et pour les jeunes..., par Isabelle Le Tourneau

45 Brèves

46 À l'école du Pr Jérôme Lejeune Le don de la cohérence, par Eugénie Boullenois

la Nef

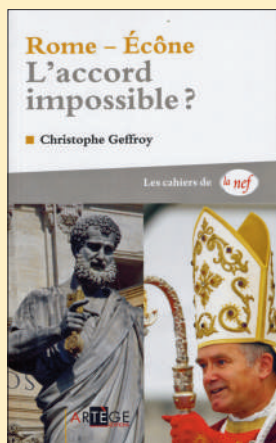
Ne manquez pas nos exclusivités internet sur : <https://lanef.net/> :

📖 La primauté du pape et les sacres d'Écône de 1988, par Christophe Geffroy

📖 La beauté et la mission du prêtre, par le cardinal Robert Sarah

Rome-Écône L'accord impossible ?

Christophe Geffroy



Artège, 184 pages, 14 €

☞ Pour connaître l'histoire de la Fraternité Saint-Pie X fondée par Mgr Lefebvre en 1970 et prolonger le dossier de ce mois.

☞ Pour comprendre la situation actuelle et les enjeux de cette situation inédite dans l'Église.

☞ Livre à commander à *La Nef*, les frais de port sont offerts (**14 € franco**). Pour commander :

☐ Nous écrire à :
lanef@lanef.net

☐ Nous appeler au :
01 30 54 40 14.

☐ Nous écrire à :
La Nef
1 allée des Poiriers
78810 Feucherolles.

À propos de D. Trump

Je suis un peu déçu par votre article « Face à Trump, euphorie ou vigilance ? ». Vous donnez l'impression que vous regrettez l'ancien président qui encourageait l'avortement, et les magouilles politico-judiciaires. Certes, Donald Trump n'est pas un saint, mais il lutte ouvertement contre l'avortement, contre le wokisme, rappelle la loi naturelle en promulguant qu'il n'y a que deux genres, masculin et féminin [...]. Par ailleurs il est le président d'un très grand pays, et il a ses techniques personnelles pour négocier afin d'obtenir le meilleur pour son pays et ses concitoyens, nous le jugerons sur ses résultats. Il me semble dommage de lui faire un procès *a priori* [...]. Il me semble au contraire qu'il faudrait l'encourager dans sa recherche du bien commun, avec son vice-président (catholique récemment converti), sans oublier qu'ils sont américains, c'est-à-dire avec des us et coutumes bien différents des nôtres.

B.J. (mail)

Avant tout, permettez-moi de vous rassurer d'emblée sur un point précis : je ne regrette pas M. Biden, et l'enthousiasme que j'exprimais dans le premier paragraphe de mon article à propos du début de mandat de D. Trump était sincère et non feint. Il me semble simplement qu'il ne peut être inconditionnel et d'un bloc, surtout quand on est catholique. J'ai vu nombre de catholiques manifester un soutien justement assez absolu à M. Trump, sans aucun bémol, position que je ne partageais pas, et j'ai voulu aller au bout de cette nuance.

Et c'est en raison de ce positionnement de nombreux catholiques que je me suis permise d'émettre ces critiques envers M. Trump et que je me suis concentrée sur lui ; mais il est évident que, sur de très nombreux sujets, il est bien plus proche de nous que la plupart des dirigeants politiques occidentaux – seulement ces derniers ne suscitent pas l'adhésion inconditionnelle de nombreux catholiques, le sujet aurait donc été moins intéressant à traiter. C'est dans ce contexte précis que cet article prend sa place.

Je ne m'aventure pas à sonder le for intérieur de M. Trump, et n'ai pas d'avis sur la sincérité ou la profondeur de ses

prises de position religieuses ou morales. Mais je ne crois pas lui faire de procès *a priori* : je m'efforce de juger sur pièce.

Concernant certains éléments clés de la loi naturelle ou certains sujets bioéthiques bien identifiés, D. Trump semble adopter des positions bien plus par opportunisme politique que par conviction personnelle. Ce qui rend ces positions bien fragiles. Ainsi, si l'on prend pour exemple l'avortement, sa dernière campagne a en réalité été bien plus problématique qu'on ne le pense. « Lors de la convention nationale républicaine de l'été dernier, D. Trump a imposé des modifications au programme du parti pour adoucir son opposition à l'avortement, au suicide assisté et au mariage homosexuel, sans donner aux conservateurs le loisir de le contester », nous expliquait récemment l'intellectuel catholique américain Nathaniel Peters (cf. *La Nef* n°375 de décembre 2024).

L'autre exemple que je donne, celui d'Elon Musk et de ses visées transhumanes (cf. Neuralink), est assez inquiétant et ne me semble là non plus sans fondement, d'autant que D. Trump ne paraît pas décidé à mettre beaucoup de freins aux initiatives de son ami.

De plus, j'ai préféré éviter de m'engager dans l'article sur le terrain de la vie privée, et ne regarder que les actes politiques du personnage, mais si l'on tient pour importante l'unité de vie d'une personne, on ne peut totalement dissocier l'homme qu'est D. Trump (ses frasques privées notamment) et les décisions qu'il prend, ce qui ne parle pas non plus en sa faveur.

En bref, je ne conteste pas que D. Trump fait avancer les choses dans la bonne direction, renoue avec une forme de bon sens qui est tellement nécessaire, et il représente un vrai motif d'espérance pour nombre de sujets qui nous tiennent à cœur. Je conteste simplement qu'en tant que catholiques nous lui apportions un soutien béat, en oubliant ce qui peut nous éloigner de lui.

A contrario, celui qui me semble plein de promesses, c'est J. D. Vance, qui est structuré philosophiquement et défend une très belle vision de l'homme – je vous rejoins là-dessus. Son pouvoir sera celui de D. Trump veut bien lui donner, je suis curieuse de voir la suite de son itinéraire politique : affaire à suivre.

Élisabeth Geffroy

Ni socialisme ni libéralisme



par
**Christophe
Geffroy**

Les chiffres du commerce extérieur, dévoilés début février, font apparaître sans surprise un déficit commercial abyssal persistant (81 milliards d'euros en 2024). Déficit inquiétant, car il révèle l'ampleur de la désindustrialisation de la France, bien plus touchée que l'Italie, par exemple, qui a su conserver un tissu de petites industries locales.

Sans doute les causes de la désindustrialisation de la France sont-elles multiples et tiennent-elles en

partie à l'environnement international ; on ne peut s'empêcher de penser, toutefois, que deux raisons émergent qui sont vraiment spécifiques à notre pays. La première est le mépris affiché pour l'industrie dès les années 70. Nous étions alors en pleine « révolution » du « tertiaire », avenir de toute société développée, pensait-on, auquel nos petits génies politiques et administratifs ont donné la priorité au détriment de l'industrie que les pays moins avancés se feraient un plaisir de développer pour nous. Le recul de notre industrie n'avait rien d'inéluctable, il relève à l'origine d'une désastreuse volonté politique, orgueilleuse et mal éclairée, comme si un État moderne fort pouvait se passer d'une base industrielle solide ; nous en payons les conséquences aujourd'hui.

La seconde raison tient au fait que la France est la championne du monde des prélèvements obligatoires avec un taux de près de 45 % (prélèvements en % du PIB), quand l'UE est en moyenne à 40 % et les États-Unis à moins de 30 % – ce record d'imposition ne l'empêchant pas de cumuler d'énormes déficits publics et d'être ainsi l'un des pays les plus endettés de l'UE. La France a atteint un degré d'absurdité administrative inimaginable, et le comble est que plus les charges augmentent, moins l'administration est efficace. Comment un pays qui ponctionne autant la richesse nationale tout en ayant une fonction publique pléthorique mais trop souvent incompétente parvient-il encore à tirer son épingle du jeu ? Le fait que la France ne soit pas plus déclassée montre la qualité et l'ingéniosité des entreprises qui parviennent à prospérer.

Sortir du socialisme : libéraliser l'économie

Dans ce contexte de socialisme avancé, il serait tentant de se réjouir du succès des politiques très libérales mises en œuvre dans certains pays et que l'on dit inspirées par le courant « libertarien » – je vise bien sûr l'Argentine de Javier Milei. Gardons-nous cependant de juger trop vite, la réussite s'appréciant dans la durée ; ces expériences sont à suivre sans malveillance mais aussi sans complaisance. Les précédentes politiques libérales ont eu à long terme des résultats fort discu-

tables, que ce soit au Chili avec les « *Chicago Boys* » de Milton Friedman, en Amérique ou en Grande-Bretagne après les mesures « *dérégulatrices* » de Reagan-Clinton et de Thatcher.

La « libéralisation » de l'économie française est néanmoins une nécessité vitale, ce qui revient forcément à prôner certaines mesures « libérales ». Et tant mieux si cette idée avance dans l'opinion grâce à des expériences étrangères qui semblaient hier encore improbables. Il faudrait toutefois éviter que, derrière ces indispensables changements, s'installe une idéologie étrangère à nos traditions. Le libertarianisme, qui semble avoir le vent en poupe, est un libéralisme radical peu connu en France. Ces deux principaux penseurs, Murray Rothbard (1926-1995) et Robert Nozick (1938-2002), sont très peu traduits ici ; leurs maîtres, en revanche, sont plus célèbres : Ludwig von Mises (1881-1973) et Friedrich Hayek (1899-1992), les chefs de file de l'école autrichienne d'économie. Cette école de pensée peut être attirante en raison de la qualité incontestable de ses études, notamment l'œuvre principale de chacun d'eux : *L'action humaine* (Puf, 1985) de Mises, *Droit, législation et liberté* (Puf, 3 vol. 1980-1983) de Hayek et *Anarchie, État et utopie* (Puf, 1988) de Nozick.

L'impasse néolibérale

Il ressort cependant de ces travaux une haine viscérale de l'État qui doit être réduit à la portion congrue, une condamnation de toute redistribution au nom de la justice sociale (qui n'existe pas, explique Hayek), une vision de la liberté sans limite comme étant « *le droit de faire ce que l'on veut avec ce que l'on a* » (Rothbard). Bref, ce libéralisme défend une anthropologie matérialiste, son individualisme radical ignore l'importance du lien social et de l'amitié (*philia*) qui cimente toute société ; et les notions de bien, et donc de bien commun, mais aussi de nature humaine, lui sont étrangères. Mises écrivait dans *L'action humaine* : « *La notion du bien et du mal est une invention humaine, un précepte utilitaire destiné à rendre possible la coopération dans la division du travail. [...] L'idée de loi naturelle est entièrement arbitraire.* »

Est-ce vraiment ce que nous voulons ? Face à un socialisme destructeur qui a fait de la France un pays d'assistés, la seule alternative est-elle donc un néolibéralisme qui balaie tout sur son passage ? Peut-être me rétorquera-t-on que, parvenu au degré de paralysie qui est le nôtre, les demi-mesures ne sont plus de saison ! Gageons toutefois qu'il est possible de réformer ce vieux pays avec discernement, sans importer un modèle hyperlibéral étranger à nos mentalités. Cette autre voie existe d'ailleurs : elle s'appelle doctrine sociale de l'Église.

Evangelium vitae, 30 ans après

Publiée le 25 mars 1995, l'encyclique *Evangelium vitae*, de saint Jean-Paul II, « sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine », demeure un texte prophétique plus pertinent que jamais.

par le père PAUL-MARIE CATHELINAIS, OP

L'encyclique *Evangelium Vitae* a trente ans ! Quels enseignements peut-on retenir au-delà de ce pour quoi nous combattons déjà depuis tant d'années ? D'abord arrêtons-nous sur la formule. Elle est étonnante. On parle habituellement d'Évangile de saint Matthieu ou de saint Jean, c'est-à-dire de son auteur inspiré ou de celui-là même qui en est l'objet, Jésus-Christ. Mais ici, la vie temporelle semble elle-même un évangile... A-t-on suffisamment compris cette étonnante extension du mot ? Jean Paul II a voulu proclamer au monde entier cet évangile comme un héraut sur les remparts. C'est à la fois un appel à l'émerveillement et un cri d'alarme. Un seul message porté par deux mouvements contraires qui agitaient son cœur de pasteur.

Publiée le 25 mars 1995, cette bonne nouvelle de la Vie nous rappelle d'abord la visite de l'ange, il y a 2025 ans. Un anniversaire qui donne à l'Église de jubiler et de rendre grâce pour les bienfaits reçus du Verbe de Vie, « venu pour nous donner la Vie et la vie en abondance ». Dans le même temps, en France, cette année 2025 est l'année du sombre anniversaire des 50 ans de la promulgation de la loi Veil et la triste année, sans doute, des premières lois sur l'euthanasie. C'est là tout le drame de l'histoire du salut. Aux différents appels de Moïse, le cœur de Pharaon s'endurcit. Les plaies de l'Égypte ne font alors qu'augmenter. Ainsi en France, le bilan du nombre d'avortement en 50 ans dépasse le nombre de morts pendant la grande guerre. Le taux de natalité n'a jamais été aussi bas (1,59 enfant par femme). Beaucoup de familles explosent. Le nombre de femmes seules avec enfants continue d'augmenter. Les centres de soins palliatifs manquent dans plus de 27 départements et le sens de la dignité humaine est de moins en moins respecté, au nom du bien-être et de la *wellness*. La

sexualité est dissociée de l'amour et de la fécondité. Un enfant en Europe a perdu le droit inaliénable de naître et de grandir dans l'amour d'un père et d'une mère. Pour finir, le wokisme veut détruire l'amitié naturelle que l'homme entretient avec sa propre identité sexuelle.

Pourtant, et c'est là tout le mouvement même de la geste divine, les initiatives pour la Vie, l'amour et la famille se sont multipliées, grâce à des fils de lumière courageux, persévérants, inventifs et compétents. Le forum « Viva », par exemple, en ce mois de mars, rassemblera pour la première fois tous les mouvements pro-vie pour un grand festival destiné à soulever une jeunesse enthousiaste et pleine d'espérance (1). Cette jeunesse, chère à Jean Paul II, qui est celle de Dieu, quel que soit son nombre, continue donc de se lever, comme le petit peuple d'esclaves le fit au temps de Moïse. L'histoire n'est pas condamnée à n'être qu'une tragédie, aurait dit Benoît XVI, mais peut-être, au contraire, une « divine comédie ». L'histoire du salut est donc faite d'un double mouvement : « plus Dieu se donne, plus fort est le refus de l'homme » d'une part, et d'autre part « plus l'homme refuse, plus Dieu se donne ». Le tragique de notre histoire doit inviter les chrétiens non à l'optimisme (n'ajoutons pas aux mensonges, un autre mensonge !) mais à l'espérance, au « désespoir surmonté ». L'étoile sur le front de Caïn donné par Dieu pour le protéger de la mort est un signe éloquent de l'entêtement divin à promouvoir la Vie ! Sans doute, la relecture de l'encyclique trouvera en nous un renouvellement de cette puissance divine qui nous tire : « sur le chemin sablonneux, mal aisé, la petite Espérance avance. »

Le salut des âmes

Reste que le cri d'alarme du Saint-Père est beaucoup plus grave qu'il n'y paraît. On a un peu oublié que l'enjeu définitif de cette encyclique est non seulement le combat pour la dignité humaine, mais aussi une parole forte adressée aux consciences pour le salut de leur âme. Ce thème est peu souligné dans les combats pour la vie. Peut-être parce que ce combat fut surtout envisagé dans un monde laïc pour et par des laïcs. Au passage, il faut souligner que ces chrétiens laïcs

« L'enjeu est une parole forte adressée aux consciences pour le salut de leur âme. »



Jean-Paul II.

devoir de faire appel au Dieu de la miséricorde “avec de grands cris” » (*Dives in Misericordia*, n. 15). Les initiatives auprès des mères qui ont perdu ainsi leurs enfants se sont d’ailleurs multipliées. Des « chemins de la consolation » comme celui qu’on trouve à la Sainte-Baume se propagent partout en France. Ces « mémoriaux » où les noms des enfants sont inscrits sur des murs, permettent non seulement de sortir du déni, du mensonge et du deuil caché, mais aussi d’inviter chaque maman à vivre autre chose que cette logique de mort qui ronge les consciences et les cœurs.

qui se consacrent à ces questions le font avec une générosité et un professionnalisme dignes des saints de notre histoire. Cela dit, quand on relit l’encyclique, on est frappé dès le départ par la visée surnaturelle du texte. Parler d’« Évangile » n’est pas neutre. Il dit tout à la fois une heureuse nouvelle et la parole du salut. D’ailleurs, pour saint Jean-Paul II, il est clair que l’Évangile de la Vie est d’abord notre Seigneur lui-même, en personne, de sorte qu’accueillir ce plus petit menacé par la culture de mort, c’est l’accueillir Lui. Devant l’appel à s’émerveiller de ce don qu’est la vie humaine (à commencer par la nôtre propre) et à se donner généreusement pour elle, il y a la promesse qu’accueillir cette vie nous donnera et la vraie liberté et la vie éternelle ! *A contrario*, la refuser dans un acte intrinsèquement mauvais quelle qu’en soit l’intention, c’est commettre un acte d’une extrême gravité, qui nous rend esclave d’une logique de mort.

L’obscurcissement de la conscience

Moralement, il s’agit de l’évaluer selon deux points de vue. D’une part, cette culture de masse qui présente ces lois comme des progrès, diminue sans aucun doute la responsabilité personnelle. Mais d’autre part, l’obscurcissement de la conscience individuelle, loin d’excuser l’acte, aggrave au contraire la participation personnelle à la culture de mort en soi et autour de soi. L’éclipse de la dignité de toute vie humaine produit alors dans l’âme l’éclipse de Dieu, c’est-à-dire de Celui-là même qui peut nous sauver et nous pardonner ! « Plus la conscience humaine, succombant à la sécularisation, oublie la signification même du mot de “miséricorde” ; plus, en s’éloignant de Dieu, elle s’éloigne du mystère de la miséricorde, plus aussi l’Église a le droit et le

Les papes qui ont suivi Jean-Paul II n’ont cessé de dénoncer avec force cette culture qui obscurcit la conscience et la met en danger. Sans aucun doute le pape François est à ce sujet des plus explicites. « C’est un crime ! » a-t-il redit en Belgique où il a comparé les médecins qui pratiquent l’IVG à des « tueurs à gages ». Ses deux dernières encycliques *Laudato si* ou *Fratelli tutti* dénoncent clairement ces crimes contre la vie !

Mais depuis Benoît XVI et *Caritas in Veritate*, le combat pour la vie se situe dans un combat plus large pour la dignité humaine. Les enseignements pontificaux ne se développent pas selon un seul axe mais dans tous les lieux où la dignité humaine est mise à mal. Il est possible d’ailleurs que cette évolution dans la présentation de l’enseignement du Magistère (qu’on trouve déjà dans *Gaudium et spes*) veuille montrer que l’engagement des chrétiens pour la vie n’exclut pas d’autres combats sociaux. « Tout est lié », nous a redit le pape François en évoquant l’« écologie intégrale ». Mère Teresa, parce qu’elle s’occupait des plus démunis, avait sans doute une parole plus forte que d’autres quand elle dénonçait les lois qui menaçaient la dignité des plus petits. Son engagement auprès des mourants donnait de l’autorité à sa parole. Bien entendu, il y a une hiérarchie dans les combats et le droit à la vie fonde les autres droits ! Néanmoins, défendre l’intégralité de ces droits fait partie de la catholicité de l’Église, de celle qui s’occupe de tous les hommes comme de tout l’homme. Il est donc du devoir d’un pape comme d’un chrétien de parler aux consciences selon toutes les voies possibles. Ainsi, aurait dit saint Paul, « je me suis fait tout à tous, afin d’en sauver à tout prix quelques-uns ! »

P.-M. C. ■

(1) Forum VIVA les 22 et 23 mars à Paris (cf. nos « Brèves », p. 45).

Ingérence en pays non gérés



par
**Élisabeth
Geffroy**

Le 14 février dernier, J. D. Vance a regardé les Européens droit dans les yeux, et leur a parlé durement. Depuis, ses mots flottent dans l'air, et ne se dissipent pas de sitôt. Ils sont appelés à rester. À coller à la peau de notre continent.

Avouons-le d'emblée, l'homme a quelque chose d'éminemment sympathique. Et pas simplement parce que lui et moi avons en partage d'espérer voir un jour les Bengals de Cincinnati gagner le *Super Bowl*. Pas simplement, même si c'est quantité moins négligeable, parce que nous mettons genou à terre devant le même Dieu et Seigneur. Son parcours de petit garçon né dans une famille pauvre de la *Rust Belt*, issu de la classe ouvrière américaine et d'un milieu où chômage, divorce, drogue et alcool se disputent le premier rôle, « *promis à un avenir sombre* », ayant « *failli succomber à la profonde colère et au ressentiment qui rongeaient tout le monde autour* » de lui, finalement diplômé de Yale et devenu vice-président des États-Unis d'Amérique, a de quoi attirer sur lui nos élans les plus récalcitrants. D'autant qu'il reste profondément attaché aux siens, à ses racines, et que la fréquentation du beau monde ne semble pas l'avoir transformé. Ainsi réagit-il quand, sur une liste d'affaires à distribuer à des enfants défavorisés, il voit figurer des pyjamas : « *Des pyjamas ? Les pauvres ne portent pas de pyjamas. Nous nous couchons en slip ou en jean. Aujourd'hui encore, l'idée même de porter un pyjama me fait l'effet d'enfler une chose luxueuse et vaine, oui, parfaitement vaine, comme le caviar ou les machines à glaçons* » (1). Le tableau est séduisant, et, même si nous nous gardons d'idéaliser un homme que nous connaissons trop peu, nous aimerions beaucoup pouvoir dresser pareil portrait d'un dirigeant français.

Froissés, ou reconnaissants ?

Mais venons-en au discours de tous les litiges. Beaucoup ont récriminé contre l'ingérence manifeste que constituait cette leçon donnée sans circonvolutions ni finesses diplomatiques par le deuxième homme de la nation américaine. À cela, il serait facile d'objecter d'une part que certaines de ses âmes offusquées ont l'indignation assez instable, et que les mêmes ingérences leur semblaient beaucoup plus digestes quand elles venaient d'un Barack Obama sermonnant les lois de restriction du port du voile ; d'autre part que l'Europe s'est hissée au sommet du classement mondial en matière d'ingérence, et qu'il ne se passe pas une séance plénière du Parlement européen sans que soit votée une liste de résolutions dont les thèmes varient du « *rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile au Cambodge* » au « *cas de maires turcs démis de leurs fonctions et arrêtés* », en passant par « *la répression constante exercée contre la société civile et les médias indépendants en Azerbaïdjan* ». On peut regretter d'être mêlé à ce cirque, mais le fait est qu'il existe, qu'il est le nôtre, et il nous permet difficilement de monter sur nos grands chevaux quand un pays ami vient à son tour nous livrer ses remontrances.

Mais je comprends que cette licence prise par J. D. Vance à notre rencontre puisse cabrer, froisser ou déplaire – je partage ce réflexe premier. Ce que je comprends moins, c'est qu'on puisse s'arrêter à cette irritation au point de lui laisser le dernier mot. Que disait J. D. Vance en substance ? Que les dangers qui nous menacent le plus viennent de l'intérieur plus encore que de l'extérieur ; que nos démocraties sont en plein délitement, que la liberté d'expression est en bien triste état, que les élites se sont coupées du peuple et ostracisent certaines voix qui le représentent pourtant ; que nous ne savons plus clairement ce que nous voulons défendre ; que l'immigration de masse est le défi le plus urgent que nous ayons à affronter. Chacune de ses alarmes est vraie, grave, et urgente. Tellement urgente qu'il n'est plus temps de s'émouvoir outre mesure des circonstances, de l'émissaire, de l'art et la manière, pour mieux ignorer le message. Quand quelqu'un vient vous arracher au sommeil en criant au feu et que la fumée envahit déjà vos narines, le premier réflexe sain est de vous réjouir que quelqu'un vous ait sorti de la torpeur, de vous concentrer sur l'incendie en cours, et non de regretter que le lanceur d'alerte soit le voisin bruyant du premier étage. Pour ma part, j'étais infiniment reconnaissante à J. D. Vance d'avoir amicalement secoué nos pays endormis.

De la vraie politique

J. D. Vance ne serait pas parvenu à articuler une seule idée : voici une autre critique qu'on aura beaucoup entendue. On sourirait presque devant l'ironie de la situation, car il faut voir de qui émanaient ces avis... On peut ne pas partager les vues de J. D. Vance, mais le moins qu'on puisse lui reconnaître est d'avoir une vision anthropologique et politique bien élaborée, et d'avoir hissé son discours à une hauteur de vue qu'on ne rencontre plus guère chez ceux qui nous dirigent, qui ont le nez collé à leur feuille, qui ont même oublié qu'un au-delà de leur feuille existait. On attendait J. D. Vance sur des considérations sécuritaires tactiques, sur des mesures techniques, et justement l'événement a consisté à ce qu'il choisisse plutôt de parler de *politique*. Tel est le véritable fait de ce discours : l'irruption de la politique. Qui voulons-nous être collectivement, « *qui peut faire partie de notre société commune* », que défendons-nous, quels sont nos principes fondamentaux : y a-t-il questions plus politiques que celles-ci ? Ce sont précisément celles qu'il a soulevées.

Voilà quelqu'un qui sait qui nous sommes et quel est le danger – ce qu'aucun de nos dirigeants ou presque ne sait plus discerner. Et voilà quelqu'un qui peut avancer, car nul n'avance qui regarde à cinq centimètres de ses pieds. Chez un homme d'État, la hauteur de vue précède l'action. Nos politiques, confus sur notre identité et hésitants sur la hiérarchie des menaces, sont condamnés à s'agiter ou à communiquer sans jamais agir véritablement. Il nous reste à souhaiter que l'un parmi eux ait le courage d'écouter, de s'en inspirer, de regarder au loin et d'agir vite.

E.G. |

(1) Les citations de ce paragraphe sont toutes extraites de *Hillbilly Élégie*, l'autobiographie de J. D. Vance (Globe, 2017).

« La contemplation de la vérité »

Les dominicains de Bordeaux, dépendants de la province de Toulouse, se lancent dans de lourds travaux pour rénover leur couvent, occasion de réaliser un partenariat avec CredoFunding pour les aider à financer ces travaux, et occasion aussi pour découvrir un ordre jeune et dynamique. Entretien avec leurs prieur et directeur des études.



Les pères Romaric Morin, prieur du couvent de Bordeaux, et Jean-Thomas de Beauregard, directeur des études.

La Nef – Quelle est la spécificité de l'ordre dominicain parmi les autres ordres religieux et comment les Dominicains sont-ils organisés en France ?

Fr. Romaric, op – Les Dominicains, fondés au début du XIII^e siècle par saint Dominique, sont un ordre mendiant : nous vivons des dons des fidèles et de notre prédication, et non pas du revenu de terres agricoles et du travail manuel. Parmi les mendiants, les Dominicains se singularisent par leur finalité : la prédication pour le salut des âmes. La vie commune, la vie de prière, la vie d'étude et les trois vœux de religion y sont ordonnés. L'Ordre des Prêcheurs, en sa branche masculine, compte quelque 6000 religieux dans le monde. Il est organisé en provinces. En France, il y a actuellement deux provinces : la province de Toulouse et la province de France.

Quelles sont vos modalités de gouvernement et quelles en sont les vertus ?

Fr. Romaric, op – Notre gouvernement est admiré pour son équilibre. Le chapitre en est l'instance principale, où les frères discutent les sujets et votent en recherchant l'unanimité : ce qui concerne tous doit être discuté et approuvé par tous. Le prieur du couvent préside le chapitre. Il est assisté d'un conseil dont les membres sont élus par le chapitre. La même structure se retrouve à l'échelon de la province puis de l'Ordre entier avec à sa tête le Maître de l'Ordre.

Face aux difficultés de gouvernance rencontrées dans l'Église ces derniers temps, notre gouvernement est intéressant. Il ne garantit pas contre les défaillances individuelles, mais il rend moins probable qu'elles puissent durer et contaminer tout un couvent ou une province jusqu'à faire système.

Ainsi les mandats des supérieurs élus sont courts et ne peuvent être renouvelés qu'une fois,

d'où un certain dynamisme. Cela évite l'identification d'une personne à sa charge ainsi que la mainmise d'un individu sur une communauté. Ensuite, le supérieur n'est que premier parmi des égaux, chargé d'exécuter les décisions du chapitre auquel il rend des comptes. Chaque frère est donc responsable du gouvernement de sa communauté et incité à la prise d'initiative. Un ancien Maître de l'Ordre écrivait : « *Je suis libre de ne pas être d'accord avec le résultat d'un vote mais j'exprime mon identité de membre de la communauté en mettant en œuvre la décision.* » La connaissance et la discussion des normes par tous permettent d'ailleurs une obéissance dont la norme est objective, fondée sur la vérité et non pas sur la seule volonté.

Même nos constitutions peuvent être révisées lors du chapitre général – à l'échelle de l'Ordre – avec un système progressif où toute proposition de révision est soumise au crible du réel pendant un temps avant d'être inscrite définitivement dans notre droit. Cela garantit la stabilité tout en ménageant une capacité d'adaptation.

Les Dominicains accordent beaucoup d'importance à l'intelligence. Pourquoi ? Comment cela se traduit-il concrètement ?

Fr. Jean-Thomas, op – L'étude est au cœur de notre vie parce que la contemplation de la vérité vaut pour elle-même et parce que la prédication ne porte un fruit durable que lorsqu'elle touche, en plus de l'affectivité, l'intelligence de l'auditeur. Face à l'hérésie, saint Dominique perçoit combien la séduction de l'erreur redouble lorsque la foi est soumise aux attermoissements du cœur. Dans le climat d'anti-intellectualisme récurrent dans l'Église, les Dominicains tranchent ! Dès le début, Dominique envoie les frères dans les universités. Ainsi surviennent Albert le Grand puis Thomas d'Aquin, qui acclimatent Aristote en contexte chrétien tout en le corrigeant, parce qu'ils y trouvent beaucoup de vrai mêlé de faux. Contre la majorité de ses prédécesseurs qui voyait en Aristote un danger mortel pour la foi, Thomas cite souvent cet adage : « *Toute vérité, quel que soit celui qui la dit, vient de l'Esprit-Saint.* » Notre tradition s'efforce d'y rester fidèle en confrontant toute pensée humaine pour y discerner le vrai, à l'aune de l'Écriture Sainte et de la Tradition de l'Église.

Parce que les Dominicains en ont le goût et qu'ils se donnent les moyens d'en avoir la compé-

tence, l'Église nous a très tôt confié une mission d'enseignement et de prédication doctrinale. Cela se traduit par le fait que le théologien de la Maison pontificale, qui assiste le pape dans la rédaction de ses textes pour en assurer la qualité doctrinale, est toujours un dominicain. Ou encore par la présence continue de dominicains à la Commission théologique internationale. Enfin, lorsque Jean-Paul II a confié à J. Ratzinger l'élaboration du *Catéchisme de l'Église catholique*, beaucoup de nos frères dominicains en ont été parmi les rédacteurs.

Quel est le rôle de Thomas d'Aquin dans votre tradition intellectuelle et où en est le « thomisme » ? Quels sont aujourd'hui vos grands chantiers intellectuels ?

Fr. Jean-Thomas, op – La tradition intellectuelle dominicaine est diverse : Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Jean Tauler, Henri Suso, Catherine de Sienne, etc. Au XX^e siècle : M.-J. Lagrange, Congar, Chenu, J.-H. Nicolas, Labourdette, Schillebeeckx. Et aujourd'hui encore de nombreux auteurs autour de la *Revue thomiste*, de *Nova & Vetera* et des institutions académiques dominicaines.

Thomas d'Aquin tient chez nous un rôle particulier : il est docteur de l'Église et le magistère n'a cessé d'en recommander l'étude en demandant aux Dominicains d'en faire fructifier l'héritage, d'où la tradition des commentateurs aux XVI^e-XVII^e siècles – Cajetan, Bañez, Jean de Saint-Thomas. En raison de l'autorité hors-norme que lui reconnaissent l'Église et l'Ordre, Thomas a été lu, prolongé, parfois déformé et même fossilisé dans une scolastique de manuels coupée de ses sources. Il a aussi été parfois combattu et rejeté, même chez les Dominicains.

Au XX^e siècle, trois personnalités extérieures à l'Ordre, mais en lien d'amitié étroite avec lui, nous ont permis de vivifier notre propre tradition : Maritain, Gilson et Journet. Maritain nous a incités à prolonger l'œuvre de Thomas d'Aquin

en nous confrontant à la modernité. Gilson nous a aidés à retrouver Thomas dans sa vérité historique, en faisant mieux la différence avec les surcouches déposées par la tradition des commentateurs. En s'inspirant de Thomas, Journet a produit une des plus grandes œuvres de théologie de son temps, *L'Église du Verbe incarné*.

Aujourd'hui, la province de Toulouse et les autres centres d'études thomistes dans le monde remettent en valeur les commentaires thomasiens de l'Écriture Sainte, redécouvrent ses liens avec les Pères de l'Église, le confrontent à la philosophie contemporaine, tout en s'efforçant de mieux connaître le contexte historique de rédaction de son œuvre. Nos frères s'attachent à mieux en faire connaître la pensée, tant en philosophie qu'en théologie. Thomas est un maître inégalé pour les traités classiques (création, providence, christologie, Trinité, péché, grâce, etc.) qu'il faut sans cesse enseigner et approfondir.

Mais les débats les plus vifs et les chantiers les plus actuels ont plutôt trait à l'ecclésiologie, la sacramentaire, l'anthropologie, l'œcuménisme, la théologie des religions et tout le déploiement du dessein divin de salut pour tous les hommes. Il y a du travail car les problématiques et le contexte sont radicalement différents de ceux qu'a connus Thomas : la cohabitation avec d'autres religions, l'émergence massive des *nonés* (les sans religion), l'idéologie du genre, le transhumanisme et l'IA, la sécularisation, la crise de la famille et la crise écologique, les spiritualités alternatives, etc.

Votre couvent accueille un studium.

Qu'est-ce donc ? Quels sont les défis et les finalités qui en découlent ?

Fr. Jean-Thomas, op – Dans notre province, la formation initiale, dont deux ans à dominante philosophique ici à Bordeaux, a ceci de particulier que la plupart des cours sont assurés par des frères. Dès lors, les frères étudiants vivent, prient et prêchent avec les frères professeurs qui leur font cours et les notent pour les examens, ce qui donne à l'étude une couleur très particulière.

L'avantage ? Cela assure la transmission d'un patrimoine intellectuel et spirituel, un esprit dominicain, et garantit une formation solide et doctrinalement fondée. Mais c'est un investissement humain coûteux : il faut un nombre conséquent de frères diplômés, accaparés par les tâches d'enseignement et de recherche. D'où des choix cornéliens quand on connaît par ailleurs la pénurie de prêtres et les besoins apostoliques criants. Mais c'est un choix payant : l'unité de la province s'en trouve renforcée, et nos frères sont mieux qualifiés pour prêcher, enseigner, ou accompagner spirituellement.

Parmi les apostolats, la formation des jeunes.





**Récréation
des frères et
chorale des
frères.**

Quelle est votre tradition liturgique? Et notamment, quel rapport entretenez-vous avec le grégorien?

Fr. Jean-Thomas, op – Au départ, il y a le chant grégorien, avec un répertoire dominicain propre. Certaines hymnes ou antiennes communes à toute l'Église connaissent donc une variante dominicaine (ainsi du *Salve Regina*).

Dans la province de Toulouse, depuis 1973, nous avons adopté pour la liturgie des heures et la messe un répertoire composé par un groupe de frères autour d'André Gouzes. En puisant dans le grégorien qu'ils ont transformé en l'harmonisant pour le rendre polyphonique, mais aussi dans des mélodies byzantines, des chorals de Bach, des mélodies traditionnelles de différentes régions, ces frères ont produit ce qui reste à ce jour l'unique répertoire liturgique complet en français, à même de servir au mieux le *novus Ordo*.

Comme toute création liturgique, celle-ci peut être contestée. Mais elle fait ses preuves depuis



Aidez les dominicains de Bordeaux

dans le cadre de notre campagne de dons avec CredoFunding

☞ Pour effectuer un don défiscalisé aux dominicains du couvent de Bordeaux par carte bancaire ou virement : sur le site CredoFunding, votre don vous permettra de bénéficier d'un abonnement cadeau à *La Nef* à offrir à un tiers :

<https://www.credofunding.fr/fr/dominicainsbordeaux>

☞ Pour effectuer un don défiscalisé aux dominicains de Bordeaux par chèque, libellez votre chèque à l'ordre de la Fondation des Monastères et adressez-le à :

Couvent des Dominicains – Opération CredoFunding
20 rue des Ayres – 33000 Bordeaux

☞ Pour joindre les dominicains : <https://bordeaux.dominicains.com/>
prieur.bordeaux@gmail.com / 05 57 85 59 59.

maintenant un demi-siècle, et présente deux immenses mérites : la musique est au service du texte, qui puise dans l'Écriture Sainte et les Pères de l'Église, de telle sorte qu'elle nourrit vraiment notre contemplation ; les partitions constituent un développement homogène avec la tradition antérieure, sans rupture ni sclérose, de sorte qu'un familier du grégorien n'est pas perdu chez nous, et nous ne sommes pas perdus lorsque nous prêchons dans un lieu où la liturgie grégorienne est en vigueur.

Dans un contexte de recul, il y a chez vous un flux constant de vocations : comment l'expliquez-vous?

Fr. Romaric, op – En matière de vocations, il vaut mieux éviter de donner des leçons. Il n'y a pas de recettes. Cela dit, il faut bien constater un flux constant de vocations depuis longtemps, avec une légère augmentation ces dernières années : entre quatre et dix novices par an. Comment l'expliquer?

D'abord la prédication des frères auprès des jeunes (étudiants et lycéens). Ensuite l'attrait pour une forme de vie religieuse à l'identité bien définie : on nous aime ou pas, mais on sait qui nous sommes. Également la conviction qu'en entrant dans un Ordre ancien, on s'inscrit dans une famille de saints et dans une tradition solide à même de soutenir des tempêtes. Il y a encore chez beaucoup le sentiment vif de la nécessité d'un apostolat de l'intelligence. Enfin, un jeune sait en entrant chez nous qu'il sera formé et vivra dans la fidélité au magistère vivant de l'Église.

Vous entreprenez d'importants travaux dans votre couvent de Bordeaux. Quelles en sont les orientations et comment vous aider?

Fr. Romaric, op – Bien que présente à Bordeaux depuis le XIII^e siècle, notre communauté occupe ses bâtiments actuels depuis une trentaine d'années : trois maisons qui jouxtent une église (la première à avoir été dédiée à saint François-Xavier). En trente ans, les bâtiments ont vieilli et la communauté a évolué. Avec l'afflux de vocations et les nouveaux besoins apostoliques, il faut s'adapter pour mener à bien notre vie de contemplation et de prédication. Les travaux visent donc à remettre les bâtiments en état et aux normes de sécurité, mais surtout à transformer ces trois maisons en un couvent à proprement parler. Pour cela, nous avons besoin d'aide, parce que l'opération a un coût élevé et que nous sommes des mendiants qui vivons exclusivement des dons.

*Propos recueillis par
Christophe et Élisabeth Geffroy* ■

Petite histoire de la Fraternité Saint-Pie X



Fondée en 1970 par Mgr Lefebvre, la Fraternité Saint-Pie X n'a cessé de se développer, jusqu'à compter aujourd'hui quelque 730 prêtres dans le monde. Malgré plusieurs tentatives de réconciliation, elle demeure sans statut canonique; bien qu'elle soit fort critique envers le magistère actuel, peut-on se contenter du *statu quo*, une telle dissidence pouvant finalement conduire au schisme? Ce dossier essaie de comprendre ce que sont la FSSPX et son positionnement.

par CHRISTOPHE GEFFROY

Mgr Marcel Lefebvre (1905-1991), ancien archevêque de Dakar, avait participé au concile Vatican II (1962-1965) en tant que Supérieur général des Pères du Saint-Esprit. Il fut l'une des figures marquantes de la minorité traditionnelle regroupée au sein du *Coetus Internationalis Patrum* (Groupe international de Pères) qui eut une influence réelle pour infléchir certaines orientations de la majorité conciliaire. Si Mgr Lefebvre s'est opposé avec vigueur à plusieurs schémas proposés aux Pères conciliaires – et notamment celui sur la liberté religieuse –, il les a finalement tous signés, et il s'est même réjoui de la constitution sur la liturgie et des premiers pas de la réforme aboutissant au missel de 1965 (1).

Après le concile, néanmoins, la situation dans l'Église commença à se détériorer, beaucoup prétextant de Vatican II pour faire table rase du passé. La crise qui se développa alors atteignit des proportions que les jeunes générations peinent aujourd'hui à imaginer. Dans ce contexte, des jeunes gens, ne trouvant plus de séminaire répondant à leurs vœux, se tournèrent vers Mgr Lefebvre en le pressant d'ouvrir une maison de formation. C'est ainsi qu'il fonda en Suisse, en 1969, la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX), laquelle fut officiellement reconnue par l'évêque de Fribourg (1970), puis par la Congrégation pour le Clergé (1971). Le but originel de la FSSPX était donc

de maintenir un cursus classique de formation pour les séminaristes.

Assez vite se posèrent la question de la messe – la réforme liturgique entra en application fin 1970 – et celle plus générale des troubles qui secouèrent alors l'Église. Mgr Lefebvre décida de célébrer dans son séminaire d'Écône la messe d'avant la réforme, dite de saint Pie V. Loin de se contenter de maintenir l'ancienne messe et de former « classiquement » ses séminaristes, il engagea un combat virulent contre la réforme liturgique et le concile Vatican II, voyant dans les trois principales « nouveautés » du concile – liberté religieuse, œcuménisme et dialogue interreligieux, collégialité – une apostasie. Dès l'origine, la défense de l'ancien missel s'est accompagnée d'une virulente critique de la messe de Paul VI, voire de son rejet pur et simple.

Mgr Lefebvre ne fut pas le premier à s'opposer aux réformes conciliaires et liturgique. Ce furent deux ex-cardinaux de Curie, Ottaviani et Bacci, par exemple, qui signèrent, dès juin 1969, avant même la promulgation du nouveau missel, le *Bref examen critique du nouvel « Ordo Missae »*, diatribe d'une rare violence, sans bienveillance ni nuance, œuvre du dominicain Guérard des Lauriers (qui finira sédévacantiste et évêque schismatique), texte qui demeure encore aujourd'hui une référence pour la FSSPX et même au-delà. Par sa personnalité et son statut d'évêque, par la Fraternité qu'il créa sur-



tout, Mgr Lefebvre devint la figure principale de la résistance « traditionaliste ». Il fut rapidement fort mal vu par les évêques français qui qualifièrent, en novembre 1972, Écône de « séminaire sauvage », alors même qu'il était à cette époque canoniquement en règle.

Mgr Lefebvre dénonçait publiquement ce qu'il estimait être la dérive « moderniste » qui s'étendait dans l'Église, ce qui poussa le pape Paul VI à envoyer deux visiteurs apostoliques à Écône en novembre 1974. Lesquels, selon Mgr Lefebvre, choquèrent les séminaristes par leurs propos théologiques. En réaction, il publia le 21 novembre une déclaration restée célèbre :

« Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néomoderniste et néoprottestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues. [...] Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles. [...] On ne peut modifier profondément la "lex orandi" sans modifier la "lex credendi". À messe nouvelle correspond caté-

Ordination au séminaire d'Écône (Suisse) dans une tente spécialement aménagée à cet effet.

chisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours. Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit. La seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme. »

Vers la première rupture (1976)

Cette déclaration qui rejetait explicitement l'autorité pontificale sur les réformes en cours ne pouvait être acceptée par Rome, qui exigea de Mgr Lefebvre une rétractation. C'est son refus obstiné qui entraîna les mesures romaines contre sa Fraternité, celle-ci n'ayant plus de reconnaissance canonique ni d'existence légale à partir de 1975. Cette déclaration de novembre 1974 fut importante à plusieurs titres : d'abord parce qu'elle marqua le début du processus de rébellion qui conduira aux ruptures de 1976 et 1988; ensuite parce qu'elle est restée comme la « charte » constamment revendiquée par les responsables de la FSSPX – encore tout récemment à l'occasion de son 50^e anniversaire.

Commença alors un fastidieux jeu du chat et de la souris entre Mgr Lefebvre et ses interlocuteurs romains, le premier, au fil des échanges, assurant le Saint-Père de sa fidélité tout en refusant de lui obéir, et en continuant ses attaques radicales contre « *la messe de Luther* » et le concile. Mgr Lefebvre argua d'anomalies de procédure, estimant qu'elles rendaient nulles les sanctions prises contre sa Fraternité et justifiant ainsi sa persistante insoumission – oubliant que tout pape possède une juridiction directe et universelle lui conférant tout pouvoir en la matière.

Le 29 juin 1976, Mgr Lefebvre procéda à des ordinations sacerdotales malgré le refus de Rome ; ainsi fut-il suspendu *a divinis*, ce qui lui interdisait de célébrer publiquement la messe, d'administrer les sacrements d'ordination, de pénitence et de confirmation, ainsi que de prêcher. Réaction de Mgr Lefebvre : « *Nous sommes suspendus a divinis par l'Église conciliaire et pour l'Église conciliaire, dont nous ne voulons pas faire partie. Cette Église conciliaire est une Église schismatique, parce qu'elle rompt avec l'Église catholique de toujours* » (2). Peu après, le 27 février 1977, l'église parisienne de Saint-Nicolas du Chardonnet fut occupée par trois prêtres, Mgr Ducaud-Bourget, les abbés Serralda et Coache, soutenus par la FSSPX qui en fit le lieu emblématique de sa présence dans la capitale.

L'élection de Jean-Paul II, en octobre 1978, ne fit pas bouger les lignes. En revanche, la nomination du cardinal Ratzinger comme préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, en 1982, permit une reprise du dialogue. Ce dernier, en vue d'un accord, soumit à Mgr Lefebvre une déclaration visant à adhérer au concile compris à « *la lumière de la sainte Tradition* » et à reconnaître la légitimité et la validité du nouveau missel. Face au net refus du prélat qui demandait une réforme de la réforme et une révision du concile, le cardinal Ratzinger lui répondit, le 20 juillet 1983, par une lettre importante en ce qu'elle marquait la limite au-delà de laquelle Rome ne pouvait aller :

« Ici comme à propos des questions liturgiques, il faut noter que – en fonction des divers degrés d'autorité des textes conciliaires – la critique de certaines de leurs expressions, faites selon les règles générales de l'adhésion au Magistère, n'est pas exclue. Vous pouvez de même exprimer le

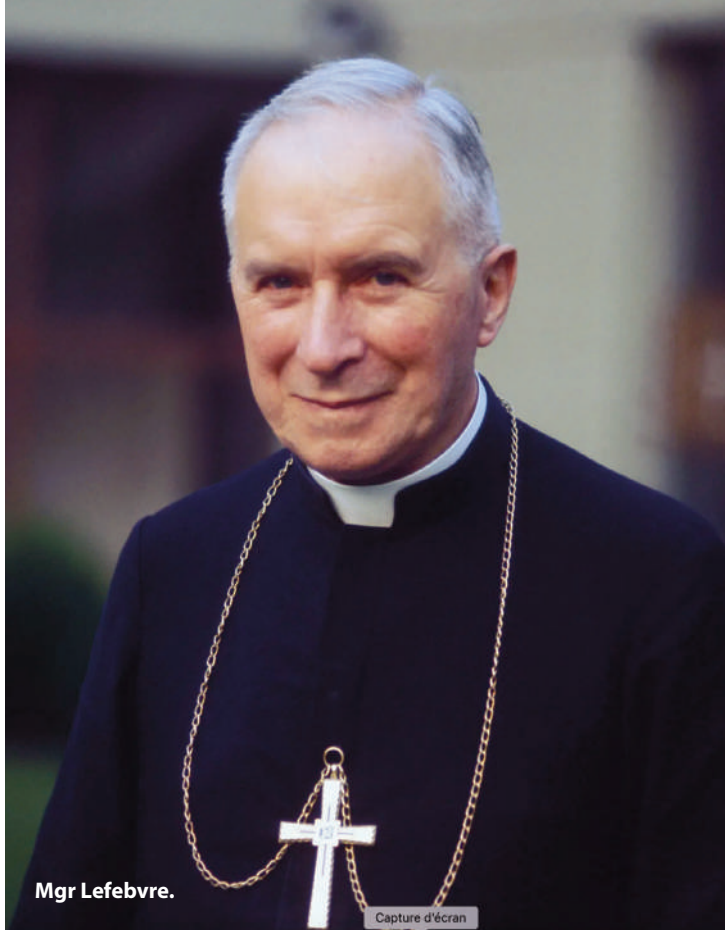
désir d'une déclaration ou d'un développement explicatif sur tel ou tel point. Mais vous ne pouvez pas affirmer l'incompatibilité des textes conciliaires – qui sont des textes magistériels – avec le Magistère et la Tradition. Il vous est possible de dire que personnellement, vous ne voyez pas cette compatibilité, et donc de demander au Siège Apostolique des explications. Mais si, au contraire, vous affirmez l'impossibilité de telles explications, vous vous opposez profondément à cette structure fondamentale de la foi catholique, à cette obéissance et humilité de la foi ecclésiastique dont vous vous réclamez. [...] L'expression du désir d'une nouvelle révision [de la messe] est possible [...]. Mais ceci à condition que la critique n'empêche pas et ne détruise pas l'obéissance, et qu'elle ne mette pas en discussion la légitimité de la liturgie de l'Église. »

L'année 1984 fut marquée par la publication, le 17 octobre, d'un *Indult* permettant d'utiliser le missel romain dit de saint Pie V moyennant des conditions très restrictives qui, de fait, en limitèrent l'application. Pour essayer d'améliorer la situation, Jean-Paul II nomma en 1986 une commission cardinalice qui fixa des « *normes* » favorables à l'ancienne messe mais qui, face à l'hostilité des évêques, ne furent jamais promulguées. Les cardinaux précisèrent également que la messe tridentine n'avait jamais été supprimée ni interdite par Paul VI.

Nouvel espoir d'accord

En 1987, Mgr Lefebvre évoqua une nouvelle fois la possibilité de sacrer un évêque pour se donner un successeur. La menace fut entendue à Rome, puisqu'une rencontre eut lieu entre Mgr Lefebvre et le cardinal Ratzinger le 17 octobre 1987, rencontre qui permit la visite apostolique menée par le cardinal Gagnon au sein des principales maisons de la FSSPX en novembre-décembre. Le rapport de la visite ayant été positif, une commission fut créée en avril 1988 pour élaborer les bases d'un accord : le 5 mai fut ainsi signé un « *protocole d'accord* » entre Mgr Lefebvre et le cardinal Ratzinger. Au regard des violentes attaques de Mgr Lefebvre contre Jean-Paul II (notamment au sujet de la réunion d'Assise de 1986), cet accord apparut inespéré : Mgr Lefebvre s'engageait à accepter la doctrine sur le Magistère explicitée dans *Lumen Gentium* n. 25 et déclarait « *reconnaître la validité du Sacrifice de la messe* ». Et sur les points doctrinaux litigieux « *qui nous paraissent difficilement conciliables avec la Tradition, nous nous engageons à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège apostolique, en évitant toute polémique* » (3). En échange, toutes les sanctions étaient levées et la FSSPX devait être érigée en société de vie apostolique de droit pon-

« Mais pour Mgr Lefebvre, c'était trop tard, il n'avait "plus confiance". »



tifical et le sacre d'un évêque issu de la Fraternité était prévu.

Malgré cet accord, malgré sa signature apposée au bas de ce document, Mgr Lefebvre se rétracta et dénonça le protocole. Pour lui, toute la question tournait autour du sacre d'un ou plusieurs évêques. Rome en avait promis un sans fixer de date. Il en voulait trois pour fin juin. Finalement, pour éviter un échec après tant d'efforts, Jean-Paul II consentit à fixer la date du 15 août pour le sacre d'un évêque. Mais pour Mgr Lefebvre, c'était trop tard, il n'avait « *plus confiance* ». Il argua du fait que le pape avait accepté le principe d'une consécration épiscopale pour s'engager vers l'acte fatidique du 30 juin 1988. Malgré la monition solennelle de Rome, il sacra avec Mgr de Castro Mayer, évêque émérite de Campos (Brésil), quatre prêtres de sa Fraternité : les six protagonistes subirent aussitôt l'excommunication *latae sententiae* prévue automatiquement par le Droit canon. Dans la foulée, vingt-quatre responsables de la FSSPX adressèrent le 6 juillet à Rome une demande d'excommunication comme « *une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles* ».

Le 2 juillet 1988, le pape Jean-Paul II publiait le motu proprio *Ecclesia Dei adflicta* qui établissait notamment un cadre d'accueil pour les catholiques qui ne voulaient pas suivre Mgr Lefebvre dans sa rupture avec Rome. Ce texte analysait aussi les raisons de la dérive de Mgr Lefebvre, dont l'origine est « *une notion incomplète et contradictoire de la Tradition* » : « *On ne*

peut rester fidèle à la Tradition tout en rompant le lien ecclésial avec celui à qui le Christ lui-même, en la personne de l'Apôtre Pierre, a confié le ministère de l'unité dans son Église » (n. 4).

Arguments pour les sacres de 1988

Une consécration épiscopale *contre* l'avis clairement notifié du pape étant une chose *jamais* vue dans l'Église, et relevant d'une usurpation d'une prérogative papale de droit divin, donc de nature schismatique, la FSSPX a développé de longs argumentaires pour justifier un tel acte contraire à toute la Tradition (4).

Le nœud de son argumentation était d'invoquer un « *état de nécessité* » permettant, en certains cas extrêmes, d'enfreindre la loi sans encourir de peine (5). L'état de nécessité était déterminé par la crise sévissant dans l'Église avec un pape et des évêques qui étaient eux-mêmes les principaux responsables de cette crise : par la réforme liturgique instituant une messe dangereuse pour la foi et un enseignement doctrinal « *moderniste* » issu du concile Vatican II. Si la situation était si dramatique et la hiérarchie à ce point dans l'erreur, pourquoi Mgr Lefebvre avait-il entamé des négociations et même signé un accord avec Rome ? Ajoutons que la « *nécessité* » ici invoquée ne pouvait éventuellement jouer qui si Rome avait été clairement responsable de la rupture : or, il n'en fut rien ; c'est Mgr Lefebvre lui-même qui avait dénoncé le « *protocole d'accord* » signé le 5 mai, c'est lui qui avait pris l'initiative de la déchirure. Le prétexte en fut d'ailleurs fort léger, puisqu'il se justifia en raison d'un manque de confiance dans ses interlocuteurs, la consécration épiscopale étant finalement promise pour le 15 août quand lui l'exigeait pour fin juin ! Cet argument très subjectif ne prouve rien : il eût fallu aller jusqu'au bout, mettre le protocole à l'épreuve des faits et montrer ainsi qu'une éventuelle rupture eût été de la seule responsabilité de Rome. Mais rompre un accord simplement en invoquant le manque de confiance sans la confirmation des faits ôtait toute crédibilité et consistait à l'argument de nécessité.

Quoi qu'il en soit, l'argument s'appuyant sur un « *état de nécessité* » était ici irrecevable par le seul fait que l'acte posé – une consécration épiscopale *contre* la volonté du pape – était intrinsèquement mauvais et qu'aucune circonstance particulière (la crise de l'Église) ni l'intention droite de Mgr Lefebvre (servir l'Église) ne pouvaient légitimer un tel acte de nature schismatique.

Après les sacres, Mgr Lefebvre et les responsables de la Fraternité ont nettement haussé le ton contre Rome, comme s'il fallait prouver *a posteriori* l'énormité de ses erreurs, seule façon de justifier auprès de leurs fidèles un tel acte de

rébellion. Voici un échantillon éloquent : « *Je vous demande: où sont les véritables marques de l'Église? Sont-elles davantage dans l'Église officielle (il ne s'agit pas de l'Église visible, il s'agit de l'Église officielle) ou chez nous [...]? Tout cela montre que c'est nous qui avons les marques de l'Église visible. S'il y a encore une visibilité de l'Église aujourd'hui, c'est grâce à vous. Ces signes (une, sainte, catholique, apostolique) ne se trouvent plus chez les autres. Il n'y a plus chez eux d'unité de foi, or c'est la foi qui est la base de toute visibilité de l'Église [...]. Il faut donc sortir de ce milieu des évêques, si l'on ne veut pas perdre son âme. Mais cela ne suffit pas, car c'est à Rome que l'hérésie est installée [...]? Si nous nous éloignons de ces gens-là, c'est absolument comme avec des personnes qui ont le sida. On n'a pas envie de l'attraper. Or, ils ont le sida spirituel, des maladies contagieuses. Si l'on veut garder la santé, il faut ne pas aller avec eux [...]. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous lier avec Rome* » (6).

Les propos de Mgr Lefebvre laissaient entrevoir une notion de l'Église proche de la conception protestante. Il prétendait continuer l'Église parce que seul avec ses amis il gardait la vraie foi: ce serait donc la foi qui indiquerait où est l'Église – conception protestante –, alors que la doctrine catholique enseigne que là où est le pape, là où est l'Église, là est la foi.

L'après Mgr Lefebvre

Mgr Lefebvre est mort le 25 mars 1991 à 85 ans. En juillet 1994, le chapitre général de la FSSPX élit un évêque à sa tête, Mgr Bernard Fellay, qui en est resté le supérieur jusqu'en 2018. Avec le temps, les positions de fond ne changent guère, mais les critiques contre le Magistère romain se font moins violentes. Il y a chez Mgr Fellay une volonté affichée de n'être pas schismatique. Un souci d'ouverture se dessine même à partir de 1998 avec un ou deux colloques organisés par la FSSPX avec des invités extérieurs à sa mouvance (7).

C'est néanmoins le grand Jubilé de l'an 2000 qui va permettre une réelle reprise du dialogue entre Rome et la FSSPX. Jean-Paul II reçoit même Mgr Fellay le 30 décembre. Ce dernier, pour aller plus loin, pose deux conditions : « *1/Que la messe tridentine soit accordée à tous les prêtres du monde entier. 2/Que les censures qui frappent les évêques soient annulées.* »

Les choses, cependant, n'avancent guère, Mgr Fellay, fidèle à l'exemple de Mgr Lefebvre, alternant critiques virulentes contre le Magistère et propos conciliants comme ceux-ci : « *Nous sommes prêts à discuter, nous demandons même la discussion. [...] Accepter le Concile ne nous fait pas problème. Il y a un critère de discernement quand même. Et ce critère, c'est ce qui a toujours*

été enseigné et cru: la Tradition. D'où un besoin de clarifications. [...] Vatican II... nous en gardons 95 %. C'est plus à un esprit que nous nous opposons » (8).

L'élection de Benoît XVI, en 2005, laisse espérer un rapprochement entre Rome et Écône. Mgr Fellay est reçu par le nouveau pape le 29 août; il reconnaît : « *Nous sommes arrivés à un consensus sur le fait de procéder par étapes dans la résolution des problèmes* »; mais il regrette la fermeté du pape qui maintient que l'on ne peut rejeter Vatican II, surtout « *interprété à la lumière de la Tradition* ».

L'année suivante, cinq prêtres de la FSSPX, récemment exclus – dont trois figures marquantes, les abbés Aulagnier, Laguérie et de Tannoüarn – fondent l'Institut du Bon Pasteur, immédiatement reconnu par Rome.

Le 7 juillet 2007, Benoît XVI publie le *motu proprio Summorum Pontificum* qui, en libéralisant la « *forme extraordinaire* » du rite romain, répond à la première condition posée en 2000 par Mgr Fellay. Si ce dernier accueille favorablement cet événement, il manifeste peu d'enthousiasme et rejette la lettre aux évêques qui accompagne le *motu proprio*, au motif qu'elle demande « *l'acceptation du concile Vatican II ou de la nouvelle messe* ».

Pourtant, ce qui frappe dans ce *motu proprio* – et dans la Lettre qui en donne l'esprit – est le souci du Saint-Père de rechercher la paix et la réconciliation en matière liturgique, bien au-delà du cas particulier de la FSSPX. Dans sa Lettre aux évêques, en effet, Benoît XVI évoque les divisions du passé et il déplore que « *les responsables de l'Église [n'aient] pas fait suffisamment pour conserver ou conquérir la réconciliation et l'unité* ».

Le 15 décembre 2008, Mgr Fellay écrit à Benoît XVI pour solliciter la levée des excommunications touchant les quatre évêques de la FSSPX, en précisant : « *Nous acceptons et faisons nôtres tous les conciles jusqu'à Vatican II au sujet duquel nous émettons des réserves.* » Sans que cela modifie l'absence de statut canonique de la FSSPX, le pape répond favorablement à cette demande par un décret du 21 janvier 2009. Les propos négationnistes de Mgr Williamson – l'un des quatre évêques de la FSSPX –, révélés au même moment, placent Benoît XVI dans une situation difficile: cet acte de miséricorde était

« Malheureusement, Mgr Fellay a finalement préféré l'unité de sa Fraternité à l'accord avec Rome. »



Mgr Fellay, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, de 1994 à 2018, et le pape Benoît XVI, qui a tout essayé pour régulariser la situation de la FSSPX.

déjà mal perçu par les médias qui en profitent alors pour accabler le Souverain Pontife de façon très injuste. Comment la Curie a-t-elle pu ne pas l'informer des scandaleuses positions négationnistes de Mgr Williamson, et pourquoi la FSSPX n'a-t-elle pas exclu ce dernier plus tôt (il ne le sera qu'en 2012) ?

Le processus de rapprochement, néanmoins, se poursuit, puisque les deux conditions posées par Mgr Fellay sont maintenant remplies. L'étape suivante voulue par le pape est l'organisation d'échanges théologiques privés entre des représentants de Rome et de la FSSPX. Ceux-ci se déroulent à huis clos d'octobre 2009 à avril 2011. Rien n'a filtré de ces échanges, sinon qu'ils ont été courtois et que, s'ils n'ont pas abouti à un « compromis », ils ont néanmoins permis de mesurer les divergences entre les deux parties. Le 14 septembre 2011, le cardinal Levada, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, reçoit Mgr Fellay et ses deux assistants pour leur proposer un statut canonique, moyennant l'acceptation d'un « préambule doctrinal », très proche du « protocole d'accord » du 5 mai 1988. Ce préambule fait l'objet de plusieurs échanges et la rumeur fait état, en avril 2012, d'un accord imminent. Il semblerait que Mgr Fellay voulait cet accord, tandis que les trois autres évêques de la FSSPX (dont Mgr Williamson !) et ses principaux responsables y étaient hostiles, révélant de profondes divisions sur cette question. Malheureusement, Mgr Fellay a finalement préféré l'unité de sa Fraternité à l'accord avec Rome.

Après les espoirs du printemps 2012, un trop bref moment encouragés par un ton nouveau de Mgr Fellay, revient l'habituelle dialectique de ceux qui, mieux que le pape et toute l'Église, s'estiment juges de la « vraie » foi et de la Tradition.

Quelques mois plus tard, le 11 février 2013, le monde apprend, stupéfait, la renonciation de Benoît XVI. Le cardinal Bergoglio est élu le 13

mars. Désormais, la réconciliation avec la FSSPX ne semble plus à l'ordre du jour ; d'ailleurs le pape François dissout en 2019 la Commission *Ecclesia Dei* qui avait été rattachée à la Congrégation pour la Doctrine de la foi en 2009 et il n'y a plus de dialogue officiel entre Rome et Écône. François conserve cependant des liens personnels avec des prêtres de la FSSPX, notamment avec ceux qu'il a connus en Argentine, et tout en considérant cette Fraternité hors de la communion ecclésiale, il ne la désigne pas comme schismatique. Il est même plus « généreux » que ses prédécesseurs en octroyant à ses prêtres, dès 2015, année de la Miséricorde, le pouvoir de confesser validement. Puis en 2017, il est permis aux évêques diocésains de leur donner la faculté de marier validement. En juillet 2018, un nouveau Supérieur général est élu : l'abbé Pagliarani. Désormais, les lignes ne semblent plus bouger : la prochaine question sera sans doute celle de la consécration épiscopale de nouveaux évêques, puisque deux des quatre évêques de 1988 sont aujourd'hui décédés : la FSSPX demandera-t-elle un mandat pontifical à François, et celui-ci le donnera-t-il ?

Christophe Geffroy ■

(1) Cf. *Itinéraires* n°95 de juillet-août 1965, p. 78-79, repris dans *Un évêque parle*, DMM, 1974, tome 1, p. 57-58.

(2) *Itinéraires*, numéro spécial hors-série d'avril 1977, *ibid.*, p. 171.

(3) *Fideliter*, numéro hors-série des 29-30 juin 1988.

(4) Nous n'allons pas les reprendre ici en détail, ce serait fastidieux, nous renvoyons à notre étude, « La primauté du pape et les sacres d'Écône de juin 1988 », publiée dans *La Pensée Catholique* n°250 de janvier-février 1991, étude que nous publions intégralement telle quelle en libre accès sur le site de *La Nef*.

(5) Cf. can. 1323 et 1324.

(6) *Fideliter* n°66 de novembre-décembre 1988.

(7) Ce type de réunion (avec la présence d'un prêtre de la Fraternité Saint-Pie X), s'est pérennisé avec le GREC (Groupe de réflexion entre catholiques), né d'une intuition de Gilbert Perol et mis en pratique par son épouse Huguette Perol et le Père Lelong en 1997, et ce jusqu'en 2012.

(8) Interview *La Liberté* du 11 mai 2001.



☞ Pour aller plus loin : Christophe Geffroy, *Rome-Écône. L'accord impossible?*, Artège, 2013, 184 pages, 14 €. Ouvrage à commander à *La Nef*, port offert : lanef@lanef.net (cf. publicité en p. 4 de ce numéro).

Quel statut canonique ?

Suspendu par Rome (1976), puis excommunié (1988), Mgr Lefebvre a laissé sa Fraternité dans une situation de rupture de communion ecclésiale. Qu'en est-il aujourd'hui de son statut canonique ?

par le Chanoine ALBERT JACQUEMIN*

Le 30 juin 1988, en consacrant quatre évêques sans mandat pontifical, Mgr Marcel Lefebvre posa un acte public de désobéissance au Pontife romain. Dans l'Église latine, en effet, il n'est jamais permis à un évêque de procéder à une consécration épiscopale sans mandat pontifical préalable (canon 1013).

Aussi, le 17 juin 1988, le préfet de la Congrégation pour les évêques, le cardinal Gantin, adressa-t-il un avertissement (*monitum*) à Mgr Lefebvre lui signifiant que s'il consacrait des évêques sans mandat pontifical, lui-même, ainsi que les prêtres qu'il ordonnerait, encourraient « l'excommunication latae sententiae (c'est-à-dire automatique) réservée au Siège apostolique selon le canon 1382 ».

Cependant, Mgr Lefebvre ayant passé outre à cet avertissement, le cardinal Gantin, le 1^{er} juillet 1988, publia un décret déclarant l'excommunication touchant Mgr Lefebvre ainsi que les quatre évêques consacrés par lui. Selon le même décret, les prêtres et les fidèles furent « avertis de ne pas donner leur assentiment à l'acte schismatique de Mgr Lefebvre afin de ne pas encourir la même peine ». Cela signifiait que prêtres et fidèles pouvaient être excommuniés pour adhésion formelle à l'acte schismatique du 30 juin 1988.

Un schisme ?

La réserve par le Saint-Siège de la sanction du délit d'une consécration épiscopale sans mandat pontifical est l'indice de la gravité extrême de ce délit. Car consacrer un évêque, sans mandat du pape, voire *in casu* contre sa volonté explicite, constitue une atteinte à la primauté de juridiction du Pontife romain à qui appartient le droit exclusif d'instituer librement les évêques. Et si les modalités de nomination d'un évêque connurent dans l'histoire, ou connaissent encore, des différences dans l'Église catholique, en Occident et en Orient, le pouvoir d'institution ou de confir-

mation d'un évêque revint toujours en propre au Pontife romain.

En outre, le 1^{er} juillet 1988, Mgr Lefebvre fut condamné au titre du canon 1364 §1 qui sanctionne le délit de schisme. Un schisme, pour un catholique, ne consiste pas à ne pas reconnaître l'autorité du Pontife romain, mais dans le refus délibéré et volontaire, par un acte externe, de s'y soumettre (canon 751). Sans doute le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X affirma-t-il toujours qu'il ne voulait pas se séparer de Rome. Quelle Rome ? Car depuis la déclaration du 21 novembre 1974 – jamais démentie et qui demeure toujours la « charte » de la Fraternité Saint-Pie X – où Mgr Lefebvre opposa « la Rome éternelle » à « la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement au concile Vatican II », il établit une dichotomie entre l'enseignement des papes « de toujours », antérieurs au concile, et celui des papes subséquents, estimant de son devoir de s'opposer obstinément à ceux-ci pour demeurer fidèle à ceux-là. Cet esprit de séparation aboutit fatalement aux consécrations épiscopales illégitimes de 1988 qui marquèrent une étape décisive sur le chemin d'un schisme, pour l'heure non encore pleinement consommé, mais ouvert, depuis longtemps, psychologiquement et pastoralement, entre Mgr Lefebvre et le pape.

C'est pourquoi le décret d'excommunication, le 1^{er} juillet 1988, déclara que Mgr Lefebvre commit non pas un schisme, au sens d'un schisme accompli, mais « une action par elle-même de nature schismatique » de laquelle pouvait découler un schisme consommé. Dans le motu proprio *Ecclesia Dei*, le 2 juillet 1988, Jean-Paul II dénonça un acte de « désobéissance au Souverain Pontife en une matière très grave et d'une importance capitale pour l'unité de l'Église. [...] C'est pourquoi une telle désobéissance, qui constitue en elle-même un véritable refus de la primauté de l'évêque de Rome, constitue un acte schismatique » (ED, 3); désobéissance, refus de la primauté du pape, autant d'éléments portant en eux une orientation naturelle vers le schisme.

Levée des excommunications (2009)

Le 15 décembre 2008, Mgr Fellay, l'un des quatre évêques consacrés illicitement par Mgr Lefebvre, au nom de ses trois collègues, invo-

« Les évêques et les prêtres de la Fraternité ne bénéficient d'aucune reconnaissance canonique. »

quant « *la situation actuelle [qui les faisait] tant souffrir* », sollicita du Saint-Siège la levée des excommunications *latae sententiae*.

L'excommunication étant une peine médicinale visant à l'amendement du coupable, cette censure doit être levée lorsque le délinquant, se repentant, met fin à sa contumace. Afin de créer un climat apaisé, propice à la reprise d'un dialogue théologique entre le Saint-Siège et la Fraternité Saint-Pie X, Benoît XVI accueillit cette requête comme un acte de résipiscence. Le 21 janvier 2009, le pape leva donc les excommunications.

Pour autant, il ne faut pas s'y tromper. Si les évêques furent, à titre personnel, libérés des effets de la peine d'excommunication, ce ne fut pas pour autant qu'ils rentrèrent dans la communion ecclésiale ou que la Fraternité Saint-Pie X bénéficia d'une reconnaissance juridique dans l'Église catholique. Les évêques, comme les clercs ordonnés par eux demeurèrent suspendus de l'exercice des ordres reçus pour avoir été ordonnés illégalement, les uns sans mandat pontifical, les autres sans lettres dimissoriales. L'acte schismatique, posé par Mgr Lefebvre et les quatre évêques consacrés par lui, comme aussi l'esprit séparatiste dont il découla, ne disparurent pas avec la seule levée de l'excommunication.

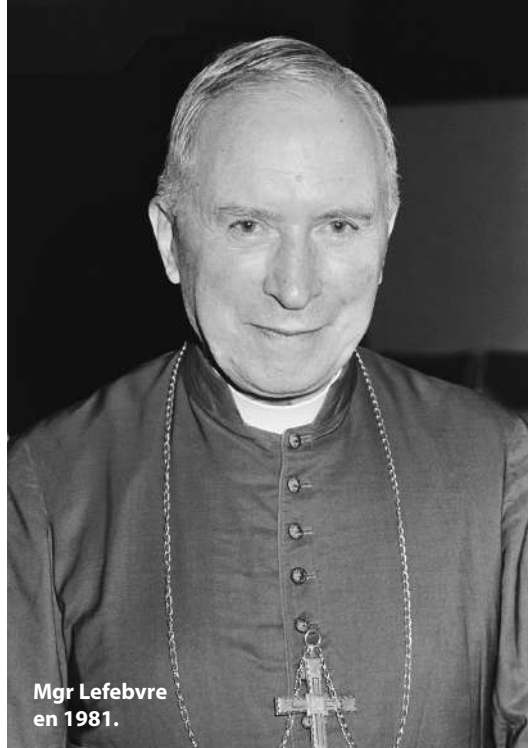
Une note de la Secrétairerie d'État, le 4 février 2009, subordonna la reconnaissance canonique de la Fraternité Saint-Pie X à une pleine adhésion, par tous ses membres, à la doctrine et la discipline de l'Église, notamment à l'enseignement du concile Vatican II et au magistère des papes qui suivirent. Cependant les discussions théologiques entre Rome et Écône, entre 2009 et 2012, qui devaient aboutir à un accord permettant la régularisation canonique de la Fraternité Saint-Pie X, se soldèrent par un échec.

Depuis, et aujourd'hui encore, les évêques et les prêtres de la Fraternité, ne bénéficient d'aucune reconnaissance canonique. Ils n'ont pas de fonction canonique dans l'Église catholique et n'y peuvent exercer licitement aucun ministère.

Depuis le pape François

Depuis l'avènement du pape François, en 2013, le statut juridique ecclésial de la Fraternité Saint-Pie X n'a pas évolué. Cependant une évolution se produisit. Soucieux du bien spirituel des fidèles fréquentant les lieux de culte de la Fraternité, le Saint-Père prit l'initiative de mesures en matière sacramentelle.

Dans l'Église, en effet, les sacrements de pénitence et de mariage requièrent une faculté ou une délégation de l'évêque du lieu, pour être reçus valablement. C'est ainsi qu'en 2015, durant l'année de la Miséricorde, le pape accorda aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X, en dépit de leur statut canonique, la faculté d'absoudre va-



lidement. Cette faculté fut prolongée *sine die*. Puis, en 2017, il établit un cadre juridique autorisant les évêques diocésains, selon certaines conditions, à accorder la délégation requise, notamment à des prêtres de la Fraternité pourtant suspendus de l'exercice de ministère, pour recevoir valablement le consentement des époux. Ces dispositions cependant procédèrent davantage de la sollicitude pastorale du Saint-Père à l'égard des fidèles que d'une volonté de normaliser le statut juridique des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Mais pour notables qu'elles soient, ces mesures ne constituent pas une reconnaissance canonique de la Fraternité Saint-Pie X.

Perspectives d'avenir

Aujourd'hui, deux des quatre évêques consacrés en 1988, sont encore vivants. Mais ils ne sont plus très jeunes et accusent la fatigue. Dans la Fraternité se pose sérieusement la question de consacrer à nouveau des évêques. Ses responsables tenteront-ils d'obtenir un mandat du pape ?

Si les questions doctrinales pendantes ne sont pas résolues, il est très peu probable que le Saint-Siège y consentira. En effet, dans la mesure où le mandat pontifical atteste de la communion entre le Successeur de Pierre avec celui qu'il appelle à l'épiscopat d'où il découle que les charges de sanctifier, d'enseigner et de gouverner, conférées au nouvel évêque par la consécration épiscopale, ne peuvent s'exercer que dans la communion hiérarchique avec le Pontife romain et le collège des évêques, nous ne voyons pas, au regard de la situation canonique actuelle de la Fraternité Saint-Pie X, comment cela serait possible.

Mais du côté d'Écône, un refus de Rome n'empêchera pas d'agir. L'histoire se répétera-t-elle ?

A.J. ■

*Maître de conférences à la faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris.

Sur l'indéfectibilité de l'Église

Les responsables de la FSSPX ont toujours proclamé leur attachement à l'Église et à son indéfectibilité. Mais leurs positions ne finissent-elles pas par contredire cet attachement et nier son indéfectibilité ?

par MATTHIEU LAVAGNA

La FSSPX est réputée pour sa défense de la foi catholique « de toujours » et sa doctrine irréprochable. Mais qu'en est-il réellement ? L'objet de notre propos est de montrer que les positions de la FSSPX sur la liturgie et l'ecclésiologie mènent logiquement à nier l'indéfectibilité de l'Église (1).

1. La Messe de Paul VI, intrinsèquement mauvaise et illicite. En ce qui concerne la liturgie, la FSSPX affirme que la messe Paul VI est une liturgie intrinsèquement mauvaise et dangereuse pour le salut des âmes, même lorsqu'elle est célébrée avec piété et respect des rubriques. Mgr Lefebvre disait lui-même : « *La nouvelle messe, même dite avec piété et dans le respect des normes liturgiques [...] porte en elle-même un poison nuisible à la foi.* »

En conséquence, la FSSPX soutient que si aucune messe traditionnelle n'est disponible, les fidèles sont dispensés de l'obligation d'assister à la messe le dimanche : « *En lui-même, ce nouveau rite de la Messe constitue un danger pour les âmes. [...] C'est la raison pour laquelle les catholiques ne sont pas obligés d'assister à la nouvelle messe pour accomplir le précepte dominical. En fait, pour ceux qui connaissent ses problèmes inhérents, la nouvelle messe doit être complètement évitée, car ils comprennent qu'elle est aussi une offense à Dieu. Lorsqu'une messe traditionnelle n'est pas disponible, ou lorsque la foi est mise en danger par la prédication ou les opinions du prêtre, on est dispensé d'assister à la messe un dimanche ou un jour saint* » (2).

2. Assister à une messe Paul VI, un péché mortel ? Dans son *Petit catéchisme de la nouvelle messe*, la FSSPX affirme également que la participation active et pleinement consciente à une messe Paul VI peut être

un péché mortel : « *Est-ce à dire que tous ceux qui célèbrent ou assistent activement à la nouvelle messe commettent un péché mortel ? [...] Ceux qui savent que la nouvelle messe comporte une profession de foi ambiguë (ou qui s'en doutent sérieusement et ne font rien pour lever le doute) commettent un péché contre la vertu de foi, qui pourra être mortel s'il y a pleine advertance et plein consentement* » (3).

Une telle position est irrecevable pour la théologie catholique : si l'Église peut promulguer une liturgie qui, lorsqu'elle est bien célébrée, offense Dieu au point que la participation active et pleinement consciente à celle-ci serait un péché mortel, c'est que l'Église a tout simplement failli à sa mission de mener les âmes vers le ciel. Une Église indéfectible ne peut tout simplement pas promulguer des rites qui mènent ses fidèles vers l'enfer (ce qui n'empêche pas que l'on puisse critiquer certains aspects du *Novus Ordo Missae*).

3. Une messe douteusement valide ? Concomitamment à ces positions radicales, la FSSPX soutient aussi que la nouvelle messe serait douteusement valide. Dans son homélie de la messe de Lille le 29 août 1976, Mgr Lefebvre disait : « *Le rite de la nouvelle messe est un rite bâtard. Les sacrements sont des sacrements bâtards. Nous ne savons plus si ce sont des sacrements qui donnent la grâce ou qui ne la donnent pas. Nous ne savons plus si cette messe nous donne le Corps et le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ ou si elle ne les donne pas.* »

C'est pourquoi le *Petit catéchisme de la nouvelle messe* enseigne que « *la nouvelle messe n'est pas bonne, parce qu'elle est douteusement valide et certainement illicite* ». L'abbé Gleize, théologien officiel de la FSSPX, confirme : « *Il ne suffit donc pas de vérifier la présence des paroles de la consécration dans le nouveau rite du Missel de Paul VI pour en conclure que ce rite sera toujours valide par lui-même* » (4).

Cette position mène nécessairement à nier l'indéfectibilité de l'Église puisqu'il est en principe impossible qu'une Église indéfectible puisse promulguer un rite liturgique douteusement valide. Supposer le contraire reviendrait à dire que notre Église indéfectible pourrait inciter ses fi-

« *La FSSPX soutient que cette potentielle invalidité s'étendrait à presque tous les sacrements.* »



Messe à Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris.

dèles à commettre le sacrilège de l'idolâtrie (adorer un morceau de pain, comme si c'était le véritable corps du Christ). Or l'Église catholique, Corps mystique du Christ, est bien évidemment incapable d'inciter les fidèles à l'idolâtrie sacrilège. Tant que les paroles de la consécration sont prononcées dans le contexte du rituel que demande l'Église, on considère que le prêtre a l'intention de faire ce que fait l'Église (indépendamment du fait qu'il professe une doctrine personnelle hétérodoxe) et cela suffit à rendre le sacrifice de la messe valide.

4. Tous les sacrements potentiellement invalides?

Malheureusement la FSSPX ne s'arrête pas en si bon chemin. Non seulement elle affirme que la messe Paul VI est douteusement valide, mais elle soutient aussi que cette potentielle invalidité s'étendrait à presque tous les sacrements conciliaires.

L'abbé Gleize confirme que le doute sur la validité est « causé non par le modernisme des évêques et des prêtres mais par le modernisme des nouveaux rites et des nouveaux sacrements. [...] Parlant des évêques conciliaires, il [Mgr Lefebvre] a déclaré que leurs sacrements "sont tous douteux" et la raison qu'il en a donnée est que "l'on ne sait pas exactement quelles sont leurs intentions". Précisément, leurs intentions sont douteuses dans la mesure exacte où les nouveaux rites réformés par Paul VI sont douteux. Nous savons qu'il y a un doute, concernant la validité, pour les deux sacrements de l'extrême-onction et de la confirmation, en raison de la matière. Il y a aussi un doute pour le sacrement de l'eucharistie, pour la messe, en raison de l'ambiguïté du nouveau rite, qui peut fausser l'intention du célébrant. Quant au sacrement de l'ordre, la problématique, s'il en est une, est analogue à celle de la messe: on ne saurait juger de la validité qu'au cas par cas des célébrations concrètes » (5).

Tout cela n'est guère surprenant. L'abbé

Gleize n'est pas un cas isolé dans la défense de ces positions radicales. Mgr Lefebvre, lors de son homélie du 30 juin 1988, affirmait déjà que toutes les ordinations réalisées par les évêques autres que Mgr De Castro Meyer et lui-même étaient douteusement valides: « ces séminaristes, de qui recevront-ils le sacrement de l'ordre? Des évêques conciliaires, dont les sacrements sont tous douteux parce qu'on ne sait pas exactement quelles sont leurs intentions? Ce n'est pas possible. Or quels sont les évêques qui ont gardé la Tradition, qui ont gardé les sacrements tels que l'Église les a donnés pendant vingt siècles jusqu'au concile Vatican II? Eh bien c'est Mgr De Castro Meyer et moi-même. »

Ainsi la FSSPX remet même en question le sacerdoce des prêtres des communautés ex-*Ecclesia Dei* (qui ont été ordonnés par des évêques conciliaires dont on « ne sait pas exactement quelles sont leurs intentions »). L'abbé Chautard, directeur de l'Institut Saint-Pie X, affirme quant à lui: « on peut avoir un doute sur le sacerdoce de clercs ralliés qui ont été ordonnés par des évêques eux-mêmes douteusement sacrés en raison d'intentions équivoques et du nouveau rite des sacres épiscopaux (après 1968) » (6).

Mgr Tissier de Mallerais, décédé récemment, avouait lui aussi que les prêtres ordonnés par les évêques conciliaires n'étaient probablement pas de vrais prêtres: « ce nouveau rite d'ordination n'est pas catholique. Et donc nous continuerons bien sûr fidèlement à transmettre le sacerdoce réel et valide, par le rite traditionnel de l'ordination sacerdotale » (7).

Autrement dit: en dehors de la FSSPX presque tous les sacrements sont douteusement valides (confession, eucharistie, confirmation, ordination)! Comment la FSSPX concilie-t-elle cela avec l'indéfectibilité de l'Église? Comment une Église indéfectible pourrait-elle laisser disparaître presque tous ses sacrements de manière quasi généralisée?

La FSSPX rétorquerait sans doute que le sacerdoce et les sacrements existent toujours en son sein, mais cela reviendrait tout bonnement à affirmer que l'Église catholique ne subsiste aujourd'hui plus qu'à travers la FSSPX! En d'autres termes, l'Église catholique se réduirait à une seule et unique communauté ultra-minoritaire dans le monde sans pouvoir de magistère et de gouvernement. Chose parfaitement contraire à l'ecclésiologie catholique traditionnelle.

5. De l'invalidité supposée des sacrements conciliaires à une ecclésiologie sectaire. Rappelons aussi que la FSSPX affirme être la seule à détenir les quatre notes de l'Église. En effet, Mgr Lefebvre disait en juin 1989 : « *C'est nous qui avons les notes de l'Église visible: l'unité, la catholicité, l'apostolicité, la sainteté. C'est cela qui fait l'Église visible* » (8). On comprend alors pourquoi l'abbé Gleize enseigne que c'est la FSSPX qui permet de garantir l'indéfectibilité de l'Église : « *l'Opération survie [les sacres de 1988] devrait apparaître aux yeux de tous pour ce qu'elle est: la garantie de l'indéfectibilité de l'Église...* » (9). Et ailleurs : « *L'Église demeure indéfectible, à travers la courageuse résistance de tous ceux qui s'opposent aux réformes issues du concile* » (10).

En conséquence, la FSSPX enseigne aussi qu'il ne faut pas assister aux messes célébrées en dehors de chez elle, y compris aux messes des communautés ex-*Ecclesia Dei* (appelées péjorativement « *ralliés* »). Le *catéchisme des vérités opportunes* enseigne : « *on ne peut pas se rendre aux messes des ralliés, premièrement parce que l'assistance à la messe est une profession publique de la foi et que cette profession de foi est altérée par les ralliés, deuxièmement parce que l'assistance à la messe ralliée entraîne une relativisation des oppositions doctrinales, troisièmement parce qu'une telle assistance développe des contacts périlleux pour la foi* » (11).

6. Une négation implicite de l'indéfectibilité de l'Église. Cette position se situe dans une parfaite continuité avec Mgr Lefebvre qui soutenait que tout ralliement à l'Église conciliaire était schismatique : « *Cette Église conciliaire est une Église schismatique parce qu'elle rompt avec l'Église catholique de toujours. Elle a ses nouveaux dogmes, son nouveau sacerdoce, ses nouvelles institutions, son nouveau culte déjà condamné par l'Église en maints documents officiels et définitifs. [...] Cette Église conciliaire est schismatique parce qu'elle a pris pour base de sa mise à jour des principes opposés à ceux de l'Église catholique [...]. L'Église qui affirme de pareilles erreurs est à la fois schismatique et hérétique. Cette Église conciliaire n'est donc pas catholique. Dans la mesure où le pape, les évêques, prêtres et fidèles, adhérent à cette nouvelle Église, ils se séparent de l'Église catholique* » (12).

De tels propos mènent obligatoirement à nier l'indéfectibilité de l'Église. Comment un authentique successeur de Pierre pourrait-il diriger une Église schismatique? Si le pape ainsi que l'ensemble des évêques moralement unanimes sont tombés dans l'hérésie, n'est-ce pas la preuve que l'Église a failli dans sa mission?

Loin de s'amender, Mgr Lefebvre osait même affirmer dans sa lettre du 29 août 1987 aux futurs évêques de la FSSPX que la chaire de Pierre avait fait défection et que Jean-Paul II était un antichrist : « *La chaire de Pierre et les postes d'autorité de Rome étant occupés par des antichrists, la destruction du Règne de Notre Seigneur se poursuit rapidement à l'intérieur même de son Corps mystique ici-bas* » (13). Quelques jours plus tard, le 4 septembre, lors d'une conférence, il déplorait : « *Rome a perdu la foi, mes chers amis. Rome est dans l'apostasie. Ce ne sont pas des paroles, ce ne sont pas des mots en l'air que je vous dis. C'est la vérité. Rome est dans l'apostasie* » (14).

On peut alors légitimement poser la question suivante à la FSSPX : pourquoi rester en communion avec une Église apostate occupée par un antichrist? Si l'Église conciliaire n'est pas l'Église catholique, alors pourquoi reconnaître son chef comme le légitime successeur de Pierre? Tout cela est contradictoire, dénué de sens et implique une compréhension profondément déficiente de l'ecclésiologie catholique traditionnelle et des paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ qui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre son Église en dépit des tempêtes.

Notre conclusion nous paraît donc solidement établie : la FSSPX rejette (au moins implicitement) l'indéfectibilité de l'Église.

Matthieu Lavagna ■

- (1) Pour une analyse plus approfondie de la question, voir mon article <https://matthieu-lavagna.fr/la-fsspx-nie-t-elle-lindefectibilite-de-lEglise-reponse-a-labbe-gleize/>
- (2) SSPX News English, Should Catholics Attend the New Mass, Part II of II, Episode 15, YouTube
- (3) <https://laportelatine.org/formation/crise-Eglise/nouvelle-messe/petit-catechisme-de-la-nouvelle-messe>
- (4) <https://www.courrierderome.org/?q=fr/hats/courrier-de-rome-novembre-2024>
- (5) Abbé Gleize, *Courrier de Rome*, mars 2023, « Tous douteux III ».
- (6) <https://www.fichier-pdf.fr/2019/10/17/catechisme---les-rallies/>
- (7) <https://laportelatine.org/spiritualite/sermons/sermon-de-mgr-tissier-de-mallerais-le-29-juin-2016-a-econe>
- (8) <https://laportelatine.org/formation/crise-Eglise/ecclesiadeisme/un-an-apres-les-sacres-entretien-de-mgr-lefebvre-a-fideliter-juin-1989>
- (9) <https://laportelatine.org/actualite/la-neo-pastorale-de-francois-iii>
- (10) <https://laportelatine.org/publication/le-courrier-de-rome-n678-est-paru-septembre>
- (11) <https://www.fichier-pdf.fr/2019/10/17/catechisme---les-rallies/>
- (12) Réflexions du 29 juillet 1976 à Écône.
- (13) <https://laportelatine.org/formation/crise-Eglise/rapports-rome-fsspx/lettre-de-mgr-lefebvre-aux-futurs-veques-de-la-fsspx-du-29-aout-1987>
- (14) <https://laportelatine.org/actualite/les-odeurs-de-rome-occupee-editorial-du-sel-de-la-terre-n-87-de-lhiver-2013-2014>

Un magistère infidèle ?

La FSSPX s'oppose « doctrinalement » au magistère sur trois sujets principaux, sur lesquels elle voit une rupture depuis le concile Vatican II par rapport au magistère antérieur. Qu'en est-il réellement ?

par le père BASILE VALUET, OSB

La Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X (FSSPX), se base sur des principes ou des interprétations erronés pour refuser certains enseignements du concile Vatican II, ou « la foi moderniste de l'Église conciliaire » (1). Son fondateur, Mgr Marcel Lefebvre (1905-1991), avait pourtant signé tous les seize textes définitifs de Vatican II, malgré ses dénégations ultérieures (15 sept. 1976) pour ce qui est de *Dignitatis humanae* (DH) et de *Gaudium et spes* (GS). Nous avons pu vérifier sur l'original sa signature à ces documents (7 décembre 1965).

La FSSPX combat plus spécialement trois doctrines soutenues par Vatican II : 1/ « le droit naturel des personnes et des communautés à la liberté sociale et civile en matière religieuse » (sous-titre de DH – sur la liberté religieuse – désormais LR) prôné par DH et GS ; 2/ la théologie de l'œcuménisme, mise en place par la constitution dogmatique *Lumen gentium* (LG, 15) et détaillée par le Décret sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio* (UR) ; 3/ la théologie des religions et du dialogue interreligieux, dont les principes figurent en LG 16, et sont développés dans la déclaration *Nostra aetate* (NA) sur l'Église et les religions non chrétiennes.

Avant de passer à l'examen de chacun de ces trois points capitaux, matière du litige, il faut remonter à une erreur de théologie fondamentale, stigmatisée par le pape saint Jean-Paul II dans les termes suivants, concernant la quadruple ordination épiscopale conférée par Mgr Lefebvre : « À la racine de cet acte schismatique, on trouve une notion incomplète et contradictoire de la Tradition. Incomplète parce qu'elle ne tient pas suffisamment compte du caractère vivant de la Tradition qui, comme l'a enseigné clairement le concile Vatican II, "tire son origine des apôtres, se poursuit dans l'Église sous l'assistance de l'Esprit-Saint : en effet, la perception des choses aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur, soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des choses spirituelles, soit par la prédication de ceux qui, avec la succession épiscopale, reçoivent un charisme certain de vérité" » (2).

En effet, la FSSPX ne comprend pas que l'Église puisse, sous la poussée de nouvelles situations, recourir à des principes vrais, mais qui ne s'appliquaient pas aux situations antérieures, à de nouvelles implications ou applications de la Révélation, ou affiner certaines de ses formulations, sans contredire ce qui était acquis. Dans les trois domaines susmentionnés, la FSSPX estime le concile en contradiction avec le magistère antérieur, ce que Paul VI avait déclaré impossible (3).

1. La liberté religieuse

Sur la LR, répondons aux trois principaux arguments de l'incompatibilité de DH avec la Tradition.

Première objection : DH proclamerait un absurde droit de l'erreur, à l'erreur et pour l'erreur. **Réponse.** DH rappelle l'existence d'une vérité et d'une obligation religieuses déterminées, objectives et révélées, et exclut donc toute *permission morale* de l'erreur, *tout droit* à l'erreur ou *pour l'erreur*. « Le droit à la liberté religieuse n'est ni la permission morale d'adhérer à l'erreur, ni un droit supposé à l'erreur, mais un droit naturel de la personne humaine à la liberté civile, c'est-à-dire à l'immunité de contrainte extérieure, dans de justes limites, en matière religieuse, de la part du pouvoir politique » (CEC 2108). Ainsi, il s'agit d'un *droit à exiger la non-coercition*, et non d'un *droit d'agir* de telle manière.

Cette immunité de contrainte a pour but de permettre à la personne humaine d'adhérer en conscience à la vérité religieuse obligatoire, même si elle adhère à l'erreur, ainsi protégée *accidentellement*. En outre, que l'homme ne suive pas sa conscience ou qu'il soit dans l'erreur ne sont pas des raisons suffisantes pour lui retirer l'exercice de ce droit, car l'abus *moral* d'un droit n'en enlève pas automatiquement l'usage, principe juridique traditionnel, que la FSSPX méconnaît.

Deuxième objection : DH contredirait la condamnation de la « liberté de conscience et des cultes » (LCC) du XIX^e siècle. **Réponse.** La LCC issue de 1789, et condamnée par les papes de Pie VI à Pie XI et au-delà, n'avait ni le même fondement, ni le même but, ni le même objet, ni les mêmes limites, que la LR de DH.

a) Son *fondement* est la souveraineté absolue de la nation et de la volonté générale s'exprimant dans la loi positive civile, et non la dignité ontologique de la nature humaine reçue de Dieu.

b) Le *but* de la LCC est de libérer l'homme et les sociétés de l'emprise de Dieu, de la loi naturelle, de la Révélation et de l'Église, tandis que *DH* vise à mettre l'homme dans les meilleures conditions pour accomplir son obligation (individuelle et collective) d'adhérer à la vraie religion et à l'unique Église du Christ (*DH* 1 et 2). Entre-temps, la philosophie politique *européenne* s'était partiellement rapprochée du type *américain* de la LR (loué par Léon XIII, *Longinqua Oceani*, 1895), où il s'agit non pas d'une *hostilité*, mais de la *neutralité* de l'État, favorisant la vie en commun dans une société *de fait* pluraliste.

c) La LCC était non pas exclusivement une immunité de coercition, mais un droit *affirmatif* dont l'*objet* était de penser, de dire ou de faire tout ce qu'on *veut*, sauf nuisance à autrui définie par la seule *loi positive*. « Liberté civile » désignait au XIX^e siècle un *droit d'agir*, lequel *présuppose* une *permission morale d'agir*. À Vatican II, « *liberté sociale et civile* » signifie seulement un droit *négatif*, à ne pas être contraint ni empêché d'agir ; c'est « *une nécessité découlant de la coexistence humaine* » (4). Pour désigner le non-empêchement de l'agir *mauvais*, l'Église parlait auparavant de « *tolérance civile* ». Mais, outre le sens très restrictif qu'avait pris ce concept dans l'histoire (on ne « tolérait » que tant qu'on ne pouvait pas faire autrement sans grave dommage), on devait davantage tenir compte de la possibilité, dans certaines circonstances, d'une absence de droit d'empêcher l'erreur (Pie XII, 6 décembre 1953), donc corrélative à un *droit au non-empêchement de l'action* même erronée (on savait déjà par saint Thomas, Cajetan, Pie XI, que les parents non-chrétiens ont droit à ne pas être empêchés d'éduquer leurs enfants dans leur croyance, et que l'abus moral du droit de propriété ne peut pas être réprimé coercitivement).

d) La LCC ne connaissait comme *limites* d'exercice que la paix publique, respect de la loi positive exprimant la volonté générale, et non l'ordre public juste *objectif*. Au total, s'est produit un approfondissement doctrinal homogène, et non une contradiction, entre la condamnation de la LCC, droit d'agir comme on veut, selon une « *conscience sans loi* » (5) et l'affirmation de *DH*.

Troisième objection : *DH* semblerait affirmer un droit contraire à la *pratique* de l'Église réprimant dans le passé les non-catholiques (du moins baptisés), sauf lorsque le bien commun l'obligeait à les tolérer. **Réponse.** Outre l'insuffisant respect de la conscience, l'absence de réciprocité rendait impossible de connaître et même d'appliquer la LR. En effet, si la LR n'est pas

mutuellement reconnue, et que l'État où se pratique majoritairement une religion A laisse se développer une religion B, ceux de la religion B vont être une menace pour la LR de ceux de la religion A. Dans ce cas, même *DH* 7, § 3 reconnaîtrait le droit de répression. L'expérience des guerres de Religion a prouvé que ce système était imparfait, destructeur de la paix civile, surtout dans une société devenue pluraliste *en fait*, d'où en 1948 l'émergence de la nécessaire réciprocité interconfessionnelle (6) et internationale (7). Celle-ci crée une nouvelle situation de droit des gens, et oblige à découvrir un principe plus général du droit naturel : en matière religieuse, lorsque l'ordre public juste (*DH* 7, § 3) est respecté, on est dans les circonstances où, en particulier, « *la loi humaine n'a aucun droit de réprimer ce qui est faux* » (Pie XII, 6 décembre 1953). La discontinuité est dans le changement de situation, où s'appliquent *d'autres* principes, sans reniement des précédents principes, valables en d'autres situations, comme lorsqu'on passe d'une guerre à un traité de paix.

2. L'œcuménisme

La FSSPX objecte à *UR*, et à *LG* 15-16 : « *Le Saint-Esprit ne se sert pas des pasteurs, Il ne se sert pas des bonzes, Il œuvre directement auprès des âmes* » (abbé A. Lorans en 1993). De son côté, l'abbé M. Simoulin, en 1993, prétend que, selon le concile et le *CEC*, « *l'Église catholique [...] n'est pas l'unique Église du Christ, mais simplement l'une de ses réalisations* ».

Réponse. D'abord, toute personne valablement baptisée dans l'eau fait *ipso facto* partie de l'unique Église du Christ, jusqu'à ce qu'elle rejette sciemment cette Église *que sa conscience lui montrerait comme vraie*, auquel cas, elle ne pourrait pas faire son salut (*LG* 14), à la différence de ceux qui souffrent d'ignorance invincible. Par ailleurs, de fait, les baptisés non catholiques actuels héritent d'une situation qu'ils n'ont pas créée. Éduqués depuis l'enfance dans une autre confession, séparée de l'unité depuis des siècles, ils peinent à discerner qu'ils ne sont pas pleinement dans l'unique Église du Christ, dont la présence ici-bas se poursuit substantiellement (« *subsiste* ») à travers les temps dans cette institution concrète gouvernée par le pape et les évêques qui sont en communion avec lui, l'Église

« Au total, s'est produit un approfondissement doctrinal homogène, et non une contradiction. »



Le concile Vatican II
(1962-1965).

catholique (LG 8 et 14). Leurs confessions possèdent des éléments de vérité et de sainteté de cette unique Église que leurs ancêtres ont emmenés avec eux lors de la scission. L'Église catholique, par son rayonnement, agit à distance sur ces éléments, qui lui appartiennent, et qui tendent vers l'unité, bien qu'ils ne soient possédés entièrement et parfaitement qu'en Elle (8). Le Saint-Esprit peut se servir des communautés séparées de Rome (mais non en tant que séparées!) comme instruments de la grâce. La FSSPX le nie, comme si ce n'étaient pas elles qui procurent des sacrements et des vérités à leurs fidèles. On peut donc partager avec elles diverses actions communes, selon l'étendue plus ou moins grande d'éléments conservés dans ces communautés (ou « Églises » si elles possèdent encore un évêque – et tous les sacrements – valides).

3. Le dialogue interreligieux

La FSSPX rejette la théologie conciliaire des religions non-chrétiennes. Selon Mgr Lefebvre, les Juifs n'ont pas le même Dieu que nous, puisqu'ils n'adorent pas la Trinité. A fortiori pour les musulmans (abbé Simoulin). **Réponse.** S'ils ne parlaient pas de *la même réalité* que nous, où serait le problème qu'elle ne fût pas trine? Le problème est que, *parlant du même Dieu* que nous (cf. saint Grégoire VII et toute la tradition théologique), ils en nient quelque chose d'essentiel.

Selon l'enseignement traditionnel, le baptême est certes un moyen nécessaire pour le salut, mais d'institution divine, et non de par la nature

de la chose. Dieu peut donc donner la grâce du salut autrement, en vertu du baptême de désir implicite à des *individus* dépourvus du baptême d'eau. Le baptême de désir implicite consiste pour ceux-ci, sous l'action de la grâce de Dieu, à vouloir faire la volonté de Dieu telle que leur conscience pourra la connaître. Ils recevraient le baptême, s'ils le savaient voulu de Dieu (Saint-Office, 8 août 1949). Il leur faut adhérer aux deux principes les plus fondamentaux de la foi, ou *premiers credibilia*: Dieu existe et récompense ceux qui le cherchent (He 11, 6), résumé implicite des dogmes sur Dieu et l'économie du salut (selon saint Thomas).

Quel rôle jouent les *communautés* non-chrétiennes? Le judaïsme, héritier d'une authentique révélation divine, fournit ces deux premiers *credibilia* et l'A.T. Et les autres religions? La providence peut se servir des vérités dont elles sont porteuses (en particulier, les deux premiers *credibilia*) comme d'une « *préparation évangélique* ». Mais il faut trier en elles le bénéfique et le malfaisant. Plus elles s'écartent du monothéisme, moins elles portent de ces *semences du Verbe*. Des échanges courtois permettent de leur présenter l'intégralité du message évangélique, qu'en dehors de ces dialogues elles ne pourraient approcher qu'avec beaucoup de difficultés et de malentendus. Cet immense chantier de dialogue ne peut pas ralentir l'autre élan de charité, qui porte à leur annoncer le Christ libérateur, la Voie, la Vérité et la Vie.

Père Basile Valuet, osb ■
Moine du Barroux

- (1) Abbé Schmidberger, Préface de *Le nouveau catéchisme*, p. 8.
- (2) *Motu proprio Ecclesia Dei*, 2 juillet, 1988, n. 4.
- (3) Lettre du 21 septembre 1966 au congrès de théologie sur Vatican II.
- (4) Benoît XVI, 22 décembre 2005.
- (5) Léon XIII, *Immortale Dei*, 1^{er} novembre 1885.
- (6) Conseil Œcuménique des Églises, Amsterdam, 1948.
- (7) ONU, Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 18.
- (8) LG 15; UR 3; Jean-Paul II, *Ut unum sint*, 10.

La tentation sédévacantiste

Le sédévacantisme consiste à faire le constat de la vacance du siège de Pierre, celui qui l'occupe officiellement n'étant pas reconnu comme le vrai pape. La FSSPX est-elle touchée par cette dérive ?

par l'abbé FABRICE LOISEAU*

Le sédévacantisme traditionnel qui considère la vacance du siège de Pierre depuis la mort de Pie XII, apparaît au Mexique en 1972 avec le jésuite Joaquin Saeng y Arriague. Cette théorie se développe dans les milieux traditionalistes français avec le père Barbara dans les années 80, puis avec le père Guérard des Lauriers. Depuis le pape François, on voit apparaître un sédévacantisme « apparitionniste » ou « apocalyptique », qui considère le Souverain pontife comme un usurpateur.

Quelle que soit l'origine de ces mouvements minoritaires, on peut reconnaître chez eux une idéologie commune : une disparition de la visibilité de l'Église, un refus des prières liturgiques pour le pape, la non-reconnaissance de la validité des sacrements dans le nouveau rituel, dont l'épiscopat, et donc l'affirmation d'une absence de la hiérarchie de l'Église ; la nullité de tous les enseignements et des actes de juridiction dans l'Église depuis le concile Vatican II, et enfin l'idée que l'ensemble de la hiérarchie est une Contre-Église. L'histoire mouvementée de la Fraternité Saint Pie X voit émerger cette pensée chez certains de ses membres, mais cela reste très minoritaire.

L'attitude de Mgr Lefebvre vis-à-vis du sédévacantisme est très paradoxale ! Alors que certains membres de la FSSPX épousaient le sédévacantisme, il n'hésitait pas à les renvoyer – en 1979 et 1983 par exemple –, à faire des déclarations de fidélité au pape et, en même temps, au fur et à mesure de son opposition au Saint-Siège, à émettre des doutes publics sur le fait que Paul VI et Jean-Paul II sont vraiment papes. Son attitude pratique, refusant les différentes peines canoniques encourues, faisant fi de l'absence de mandat pontifical pour sacrer quatre évêques en 1988, sa volonté de reconfermer le sacrement de confirmation

aux personnes qui l'avaient déjà reçu dans le nouveau rite, ne firent que le conduire à admettre l'hypothèse du sédévacantisme.

Ainsi, après la *suspens a divinis* de 1976, Mgr Lefebvre affirmait dans un entretien au *Figaro* du 4 août 1976 : « *S'il nous apparaît certain que la foi enseignée par l'Église pendant vingt siècles, ne peut contenir d'erreur, nous avons beaucoup moins l'absolue certitude que le pape soit vraiment pape. L'hérésie, le schisme, l'excommunication ipso facto, l'invalidité de l'élection, sont des causes qui éventuellement peuvent faire qu'un pape ne l'a jamais été ou ne le soit plus. [...] Car enfin un problème grave se pose à la conscience et à la foi de tous les catholiques depuis le début du pontificat de Paul VI. Comment un pape, vrai successeur de Pierre, assuré de l'assistance de l'Esprit Saint peut-il présider à la destruction de l'Église la plus profonde et la plus étendue de son histoire en l'espace de si peu de temps, ce qu'aucune hérésie n'a jamais réussi à faire ? À cette question, il faudra bien répondre un jour...* »

La déclaration pro-sédévacantiste la plus explicite fut le sermon de Pâques, le 30 mars 1986 à Écône : « *Il est possible que nous soyons dans l'obligation de croire que ce pape n'est pas pape. Car il semble à première vue – je ne veux pas encore le dire d'une manière solennelle et formelle – mais il semble à première vue qu'il soit impossible qu'un pape soit hérétique publiquement et formellement. Comment celui auquel Notre Seigneur a promis de le garder dans la foi définitivement et sans qu'il puisse errer dans la foi, peut-il en même temps être hérétique publiquement et quasi apostasier ? Voici un problème qui nous concerne tous* » (1). Quelques semaines plus tard, à la suite des réactions hostiles en interne suscitées par ses propos, Mgr Lefebvre déclarait l'inverse en dénonçant le sédévacantisme. Et plusieurs fois, il a condamné publiquement le sédévacantisme et n'a jamais hésité à renvoyer ses prêtres ou séminaristes qui y adhéraient publiquement.

L'invalidité des sacrements

Les différentes chapelles sédévacantistes sont au moins d'accord sur un point : l'invalidité des sacrements dans le nouveau rite. Que dit l'Église en la matière ? Pour que le sacrement soit valide,

« La crise de l'Église ne peut autoriser un doute sur la permanence de l'autorité visible de l'Église. »



Mgr Williamson (1940-2025), l'un des quatre évêques sacrés par Mgr Lefebvre en 1988 : il a fini sédévacantiste et négationniste, exclu de la FSSPX en 2012.

il importe que le rite soit promulgué par l'Église, qu'il y ait bien la matière, la forme, le bon ministre et l'intention de faire ce que fait l'Église. Or le courant sédévacantiste pense que l'intention générale de l'Église a changé depuis Jean XXIII, que l'ensemble des nouveaux rituels des sacrements n'exprime plus l'intention catholique.

De son côté, sur cette question, la FSSPX ne tient pas un discours cohérent. Parfois, elle reconnaît que la nouvelle messe est valide, puis invoque dans la foulée le fait que celle-ci est intrinsèquement mauvaise pour soutenir qu'il ne faut jamais y assister. On retrouve ainsi sur le site officiel de la FSSPX un article de l'abbé Philippe Toulza qui défend la thèse selon laquelle « *il est intrinsèquement illicite de participer activement à une messe Paul VI. La raison est que la messe de Paul VI est un rite non catholique, ce qui entoure le cœur de la messe n'est pas digne du culte catholique et constitue plus un danger qu'un profit pour les âmes. [...] Les défauts sont tels qu'ils la rendent illicite* ».

Parfois, elle remet carrément en cause la validité des sacrements. Ainsi du sacrement de confirmation célébré dans le nouveau rite. Cette invalidité tiendrait tantôt au changement de rite, avec cette nouvelle forme (2) : « *Reçois l'Esprit Saint, le don de Dieu* », formule pourtant utilisée par l'Église Byzantine (orthodoxe et catholique) depuis des siècles, tantôt à la matière (car il n'y a plus d'exigence que ce soit de l'huile d'olive), tantôt à l'intention du ministre (qui ferait défaut). Autre exemple : l'abbé Peter Scott affirme qu'il y a une grande probabilité de l'invalidité des ordinations sacerdotales et épiscopales dans le nouveau rite, car il n'exprime pas convenablement la foi catholique dans le sacerdoce. Il conseille de réordonner sous condition les prêtres ordonnés dans le nouveau rite qui les rejoindraient (3).

Avec de telles affirmations, la FSSPX rejoint les positions sédévacantistes du séparatisme absolu et de l'éclipse totale de l'Église. Ce faisant, elle s'oppose à la doctrine de l'Église fixée au concile de Trente, qui explique que l'Église peut changer tout dans les sacrements, sauf leur substance. Quant à affirmer que l'Église peut transmettre un sacrement intrinsèquement mauvais, cela tombe entre autres sous la condamnation de Pie VI du concile de Pistoia.

Avec de telles affirmations, la FSSPX rejoint les positions sédévacantistes du séparatisme absolu et de l'éclipse totale de l'Église. Ce faisant, elle s'oppose à la doctrine de l'Église fixée au concile de Trente, qui explique que l'Église peut changer tout dans les sacrements, sauf leur substance. Quant à affirmer que l'Église peut transmettre un sacrement intrinsèquement mauvais, cela tombe entre autres sous la condamnation de Pie VI du concile de Pistoia.

Une Église parallèle

Les nombreuses déclarations de Mgr Lefebvre et de ses successeurs, parlant à propos de Rome, d'une Contre-Église, d'une « *Église des lumières* », du « *concile de Satan* », d'une « *Église*

franc-maçonne sous domination juive », d'une « *Église officielle* », conduisent à reconnaître dans la FSSPX la seule véritable Église.

Et, au-delà même de ces mots, de manière habituelle, la FSSPX ne se soumet en rien à l'autorité du pape et des évêques unis à lui. Elle rejette aussi *a priori* l'autorité contraignante du Code de Droit canonique en vigueur depuis 1983. Par ailleurs, la FSSPX refuse dans l'ensemble les béatifications, les canonisations, les enseignements du magistère ordinaire. Il lui semble impossible de nuancer les enseignements de l'Église, de reconnaître les différents degrés du magistère, d'accepter que certains points de doctrine aient pu évoluer dans un sens homogène, tels que la sacramentalité de l'épiscopat et de l'Église (*Lumen Gentium*), etc. Bref, autant de signes indiquant que la fraternité FSSPX s'enferme dans une ecclésiologie sédévacantiste.

Comme la FSSPX ne prétend pas toujours constituer elle-même un nouveau magistère et puisque le sédévacantisme n'est pas sa position officielle, elle se réfère, comme le fait Mgr Tissier de Mallerai, à l'inspiration divine : « *Mgr Lefebvre est inspiré par l'Esprit Saint. Or, celui-ci est maître de ses lois. Donc il peut dispenser Mgr Lefebvre de l'accord du pape* » (4). Il est inévitable qu'en rejetant le magistère vivant de l'Église tout en refusant officiellement le sédévacantisme doctrinal, la FSSPX en arrive à une justification charismatique sans explications théologiques. Le recours à ce procédé est devenu courant dans la FSSPX. Mgr Lefebvre lui-même, pour justifier les sacres, revendiquait l'apparition de Notre-Dame de Quito lors du sermon du 30 juin 1988, en se désignant lui-même comme le prélat sauveur dont parle la Sainte Vierge.

Conclusion

La complexité de la crise de l'Église et le drame d'un prélat abandonné par beaucoup d'évêques ne peuvent justifier le sédévacantisme pratique. La crise de l'Église ne peut autoriser un doute sur la permanence de l'autorité visible de l'Église. Par la multiplicité de ses déclarations et par la constitution dans les faits d'une Église parallèle, la FSSPX remet en cause le dogme de l'indéfectibilité de l'Église. Si une solution n'est pas trouvée de manière urgente, l'écart continuera de se creuser et la Fraternité s'attribuera de plus en plus les quatre notes de l'Église, comme l'ont fait toutes les églises schismatiques.

F.L. ■

* Fondateur de la Société des Missionnaires de la Miséricorde divine.

(1) (<https://abbe-pivert.com/>) : « Quel est cet homme sur le trône de Pierre ? »

(2) Cf. *La messe de Luther*, p. 11.

(3) Article publié dans *The Angelus*, septembre 2007, traduction du site « Rore sanctifica ».

(4) *Bulletin* de l'Oratoire Saint-Joseph de Colmar (n°089).

Traditionis custodes justifie-t-il a posteriori les sacres de 1988 ?

par PIERRE LOUIS

À relire les documents de l'époque, émanant de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX), pour justifier les ordinations épiscopales sans mandat pontifical, on se rend compte qu'outre les questions doctrinales autour du concile Vatican II et de la liturgie réformée (la « nouvelle messe »), il y avait, d'abord et avant tout, une question de confiance. C'est ainsi que Mgr Lefebvre dénonça le protocole d'accord qu'il avait signé le 5 mai 1988 avec le cardinal Ratzinger, protocole qui garantissait non seulement les concessions à venir du *Motu proprio Ecclesia Dei* de saint Jean-Paul II, mais aussi l'ordination d'un évêque issu des rangs de la FSSPX. Mgr Lefebvre rompit précisément ce processus parce qu'il estimait ne pas pouvoir se fier aux autorités romaines qui l'assuraient de la mise en place d'un tel dispositif. Sa défiance était fondée sur le fait que, selon lui, ces gens étaient sans foi ni loi. En parlant familièrement, il pensait qu'on voulait le « mener en bateau », ce qui le conduira à quitter le navire amiral et à mettre la chaloupe à la mer ! Mgr Lefebvre ne voulait pas que les fidèles qui gravitaient autour de la FSSPX soient contaminés par des relations avec les autres catholiques qu'il considérait comme des apostats.

Après les sacres, la FSSPX raillera les « *raliés* », qui se jetaient imprudemment dans la gueule du loup. Elle semble triompher aujourd'hui que les concessions de saint Jean-Paul II et les droits reconnus par Benoît XVI en faveur de la célébration de la « *forme extraordinaire* » sont mis en cause : « *On vous l'avait bien dit !* », disent-ils à ceux qu'ils considèrent au mieux comme des naïfs, au pire comme des traîtres. C'est ainsi que la question de la crédibilité de la parole romaine donnée semble justifier, après coup, l'acte de rupture que constituent les ordinations épiscopales illicites.

Le respect des engagements pris n'est effectivement pas une mince affaire non seulement d'un point de vue strictement moral mais aussi en matière d'unité de l'Église. Sur le plan moral, on peut espérer que, dans l'Église, par contraste avec la vie politique, les promesses n'engagent pas seulement ceux qui y croient ! Par rapport à la communion ecclésiale, qu'advierait-il de-

main si, par exemple, on revenait cyniquement sur les usages liturgiques propres garantis aux groupes anglicans qui ont rejoint l'Église catholique en exigeant de leur part de renoncer, pour des impératifs d'uniformité rituelle, à l'Ordinal qui leur a été concédé (*motu proprio Anglicanorum coetibus* de 2009) ?

La confiance en l'Église

Pourtant, là n'est pas précisément la question. Ceux qui se souviennent des événements « *climatériques* » de 1988 savent que le départ de la mouvance FSSPX par un certain nombre de prêtres et de fidèles ne tenait pas aux engagements du Siège apostolique en leur faveur mais à leur refus d'un acte considéré comme schismatique : des ordinations épiscopales contre la volonté expresse du successeur de Pierre auquel il appartient de décider qui il agrège au collège des évêques qui succède au collège des apôtres. Cette prérogative est incluse dans le pouvoir de juridiction universelle qui lui échoit de droit divin. À la vérité, il n'y a pas d'acte plus anti-traditionnel que celui de la rupture de communion au sein même de l'acte sacramentel qui réalise la succession apostolique. Quant au refus de communiquer avec les autres membres de l'Église, il constitue l'autre versant de l'acte schismatique.

Même si les dates sont proches l'une de l'autre, les fondateurs de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre (FSSP), par exemple, quittèrent Mgr Lefebvre avant la date fatidique des sacres épiscopaux le 30 juin 1988 et donc, par conséquent aussi, avant le *motu proprio Ecclesia Dei* du 2 juillet 1988 qui les assurait de la prise en considération de leurs « *justes aspirations* » en matière de traditions liturgiques et spirituelles. On peut en inférer que c'est la pleine communion ecclé-

« *C'est la pleine communion ecclésiale et non l'attachement à une forme rituelle qui a déterminé leur attitude courageuse de l'époque.* »

siale et non l'attachement à une forme rituelle qui a déterminé leur attitude courageuse de l'époque. À la genèse de la mouvance *Ecclesia Dei*, il y a donc la préférence explicite de la communion ecclésiale au missel tridentin! Il ne faudrait pas l'oublier, à un moment où certains, face aux restrictions qui sont désormais faites à la liturgie préconciliaire, envisagent la dissidence comme une solution possible. Que d'autres, pour lesquels l'acte du 30 juin 1988 n'est pas de nature schismatique, aient ensuite profité opportunément du dispositif favorable des *motu proprio* successifs de Jean-Paul II et de Benoît XVI fausse évidemment le problème puisque, pour ceux-là, en effet, cette dissidence reste une option, ce qui n'était évidemment pas le propos initial des fondateurs de la FSSP, par exemple.

Un « charisme d'exclusivité » ?

À ce sujet, puisqu'on parle du respect de la « parole dite », on peut se demander si cette parole romaine n'a pas été extrapolée par certains « traditionalistes ». Nulle part, les papes Jean-Paul II et Benoît XVI n'ont jamais reconnu ni authentifié un « charisme d'exclusivité » rituelle, c'est-à-dire d'exclusion de la forme rituelle communément en vigueur dans l'Église latine. Jean-Paul II, dans le *motu proprio Ecclesia Dei*, appelait à une prise de « conscience nouvelle non seulement de la légitimité mais aussi de la richesse que représente pour l'Église la diversité des charismes et des traditions de spiritualité et d'apostolat », cette diversité constituant « la beauté de l'unité dans la variété », à la manière d'une « symphonie que, sous l'action de l'Esprit-Saint, l'Église terrestre fait monter vers le ciel ». On se situe bien là dans l'axe d'une pluralité et non d'un repliement unilatéral sur une forme liturgique donnée. Benoît XVI, dans sa Lettre accompagnant le *motu proprio Summorum Pontificum*, écrivait de même: « Évidemment, pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté. » Il est donc clair que le Siège apostolique ne s'est jamais engagé à l'égard des « traditionalistes » à ce que ces derniers puissent revendiquer, au nom de l'Église, le refus du missel rénové ou à ce qu'ils puissent en interdire l'usage dans leurs rangs.

Au contraire! Depuis les recommandations réitérées des cardinaux Mayer et Innocenti – refusant d'entériner l'expression « fidélité indéfectible » par rapport aux traditions liturgiques,



Messe en l'église Saint-Eugène à Paris.

dans les statuts de la FSSP, substituant à cette formule celle simplement d'« observance fidèle » – et Ratzinger – ce dernier prodiguant à des supérieurs d'instituts *Ecclesia Dei* le conseil que leurs membres concélébrent avec les Ordinaires des lieux – en passant par la Lettre du cardinal Castrillon Hoyos aux membres capitulaires de la FSSP en 2006 – les invitant à ne « pas donner la priorité à la forme de la liturgie » – jusqu'aux propos de Benoît XVI que nous venons de citer, tout abonde dans le sens d'une non-reconnaissance ecclésiale de la dite exclusivité/exclusion. Le grand malentendu tient dans l'affirmation d'un abbé Claude Barthe affirmant que « ce rejet de la réforme de Paul VI » a été « graduellement reconnu comme légitime par l'autorité romaine ». De même, l'intention obvie de Benoît XVI, à travers l'expression de « forme extraordinaire », était de ne pas créer de rite propre, d'ordinariat personnel, de pastorale alternative. Les prêtres et les fidèles de la mouvance ex-*Ecclesia Dei* doivent veiller à conjurer la tentation de reconstituer, sous prétexte de cohérence entre la pastorale et la liturgie, des apostolats parallèles ou autonomes dans des milieux ecclésiaux séparés. Ils sont invités à exercer la *docibilitas*, cette aptitude à se laisser enseigner, et comprendre enfin qu'une critique de la messe réformée jusqu'à exclure de la célébrer en pratique n'est pas acceptable dans l'Église.

Il est bon, en effet, que la hiérarchie ecclésiastique soit fidèle à la parole qu'elle a donnée, pour rétablir la confiance qui est assurément un préalable indispensable en matière de réconciliation. Mais il ne convient pas de faire dire à cette parole plus que ce qu'elle a promis et l'Église n'a jamais permis que l'on pût suspecter la réforme liturgique jusqu'à refuser d'en célébrer la messe et les autres sacrements. Le *motu proprio Traditionis custodes* ne donne aucunement raison, *a posteriori*, à la rupture de 30 juin 1988 mais invite ceux qui, courageusement, n'ont pas suivi alors la FSSPX à s'en émanciper aujourd'hui davantage.

P.L. ■

La FSSPX, symptôme de la crise ?

Nous remercions l'abbé Grégoire Celier et les supérieurs de la FSSPX d'avoir accepté le principe de cet entretien sur leur situation dans l'Église, et nous réjouissons de vous offrir leur parole directe.

La Nef – Nous vous remercions vivement d'accepter de répondre à nos questions: quelle place donnez-vous au dialogue avec une revue telle que la nôtre, et au dialogue au sein de l'Église de façon plus générale?

Abbé Grégoire Celier – Chaque fois que je suis sollicité, et avec l'autorisation de mes supérieurs, j'accepte de dialoguer avec des revues telles que la vôtre. J'ai d'ailleurs répondu à une sollicitation de *La Nef* en septembre 2007, à propos de la messe traditionnelle.

Saint Pierre demande à chaque chrétien d'être « toujours prêt à répondre pour votre défense à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espérance qui est en vous; en le faisant toutefois avec douceur et retenue » (1 P 3, 15-16).

En acceptant votre invitation, je me réfère à ce que répondait Mgr Marcel Lefebvre à un journaliste qui l'interrogeait en 1976: « Aucune question n'est sacrilège si elle n'implique pas d'affirmations blessantes à l'égard de Dieu. »

Comment qualifieriez-vous aujourd'hui votre situation et votre statut dans l'Église ?

Sans choix de notre part, nous nous trouvons dans une situation inédite, et attristante pour l'Église.

Rappelons que Mgr Lefebvre a fondé la Fraternité Saint-Pie X selon les normes du droit; que ses premières maisons ont été ouvertes avec l'autorisation de l'ordinaire; que ses premiers membres étaient régulièrement incardinés.

C'est seulement parce que la Fraternité Saint-Pie X maintenait la tradition catholique, disons pour résumer la doctrine du Christ-Roi et la liturgie reçue depuis toujours, qu'elle a été prétendument « supprimée », d'une façon illégale et injuste.

Et malgré les fruits évidents de sanctification qu'a produits la Fraternité Saint-Pie X, malgré toutes les démarches faites auprès du Siège apostolique (courriers, rencontres, dialogues), cet *apartheid* est maintenu.

Mais cet état canonique anormal n'est que le signe de la crise qui secoue l'Église depuis les années 1960, et qui ne fait que s'aggraver. C'est cette situation de l'Église qui doit nous préoccuper. Si la crise se résorbait, il n'y aurait rien

de plus facile que de remettre d'équerre la situation de la Fraternité Saint-Pie X.

Comment justifiez-vous un état de nécessité qui permettrait de recourir à une consécration épiscopale sans mandat pontifical, comme Mgr Lefebvre l'a fait en 1988 ?

Les prêtres et les laïcs grâce auxquels la liturgie traditionnelle est encore célébrée ne se sont pas déterminés, à la fin des années 1960, par des considérations théologiques *a priori*, mais se sont appuyés sur les faits qu'ils avaient sous les yeux. Au milieu du chaos ecclésial de l'époque, ils ont vu que « le Missel romain traditionnel n'avait jamais été juridiquement abrogé, et que par conséquent, en principe, il était toujours autorisé », et qu'en contraste le Missel nouveau de Paul VI « s'éloignait de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe » (1).

L'état de nécessité est tout simplement là sous nos yeux, avec la crise théologique, morale, liturgique, canonique, spirituelle qui déferle à chaque instant, couplée avec une persécution sauvage contre tout ce qui garde ne fût-ce qu'une apparence de tradition, persécution qui frappe aujourd'hui même des gens qui avaient toujours pris grand soin de se démarquer de la Fraternité Saint-Pie X.

D'une part, vous vous dites catholiques, et, d'autre part, vous affirmez que le pape et tous les évêques se trompent sur des points doctrinaux importants depuis le concile Vatican II et la réforme liturgique de 1969: comment résolvez-vous la contradiction inhérente à ces deux affirmations sans jeter un doute sur l'assistance promise par le Christ à son Église ?

Nous sommes de toute évidence face à un mystère, celui de la « Passion de l'Église », aussi insondable que le mystère de la Passion du Christ, qui a bouleversé et « scandalisé » les Apôtres eux-mêmes. Le mystère est ce qui dépasse l'entendement simplement humain.

Comment celui qui est Dieu même peut-il être ainsi tué ignominieusement? Parce qu'il est à la fois Dieu et homme. Comment la sainte Église peut-elle aujourd'hui se trouver dans un tel état



L'abbé Grégoire Celier, membre de la Fraternité Saint-Pie X depuis 45 ans, est prieur de la chapelle Notre-Dame de Consolation (Paris VIII^e) et rédacteur en chef de la Lettre à nos Frères prêtres, expédiée quatre fois par an au clergé français.

de désordre? Parce qu'elle est à la fois divine et humaine.

Le Christ nous a laissé cette parole énigmatique: « *Lorsque le Fils de l'homme reviendra, trouvera-t-il encore la foi sur la terre?* » Ce mot n'implique-t-il pas que, à certains égards, l'Église ce jour-là soit dans une situation dramatique, comme effacée?

Puisque le pape François a utilisé le *Commo-nitorium* de saint Vincent de Lérins dans son autobiographie *Espère*, citons ce passage: « *Si quelque contagion nouvelle s'efforce d'empoisonner, non plus seulement une petite partie de l'Église, mais l'Église tout entière à la fois, alors le grand souci [du "chrétien catholique"] sera de s'attacher à l'antiquité qui, évidemment, ne peut plus être séduite par aucune nouveauté mensongère* » (III).

Si vous prévoyez des consécrations épiscopales prochainement, pensez-vous demander un mandat au pape? Et croyez-vous que François vous l'accordera?

Concernant d'éventuels sacres, je n'ai pas de lumières particulières: le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X ne me fait pas ses confidences.

Il est bien possible (je ne prétends pas l'assurer) que la Fraternité Saint-Pie X sollicite le mandat pontifical: elle s'est toujours efforcée de respecter, autant qu'il est possible, les règles canoniques.

Quant à savoir si le pape pourrait l'octroyer, de façon implicite ou explicite, je ne suis pas devin. Mais François a déjà réservé à l'Église tant de surprises...

François vous a beaucoup octroyé (confessions, mariage...): vous satisfaites-vous du *statu quo* actuel avec Rome ou souhaitez-vous quand même parvenir à un accord? Et si oui, lequel? Quelles seraient vos exigences minimales?

Pour être exact, le pape François n'a rien donné directement à la Fraternité Saint-Pie X. Ce sont les fidèles qu'il a autorisés à recourir à notre ministère. Ce sont les évêques qu'il a autorisés à nous octroyer la délégation.

En aucune manière, nous ne pouvons nous « satisfaire » d'un état de choses qui est injuste pour nous-mêmes, dommageable pour les fidèles, dramatique pour l'Église.

Cependant, nous n'avons jamais souhaité un accord exclusivement relatif à la Fraternité Saint-Pie X. Car elle n'est pas le vrai problème, tout au plus un symptôme de la crise.

Près de quarante ans après les « sacres » de juin 1988, comment analysez-vous la situation des « traditionalistes » demeurés dans la pleine communion avec Rome? Même si leur situation est difficile (cf. *Traditionis custodes*), ne vous semble-t-il pas qu'ils ont prouvé que l'on pouvait faire « l'expérience de la Tradition », comme l'avait demandé Mgr Lefebvre, sans rupture avec l'Église?

Premièrement, je conteste toute idée de « rupture avec l'Église ». Une situation canonique « baroque », lorsqu'elle est subie, n'implique nullement une rupture.

Pendant quinze ans après le *motu proprio* de 2007, il y a eu une période assez favorable pour ceux que l'on appelait les « *Ecclesia Dei* ». Mais leur situation reste précaire: ils sont désormais l'objet de brimades et de persécutions. À Paris, par exemple, en ce qui concerne les lieux où était célébrée la messe traditionnelle, la moitié a été supprimée d'un trait de plume: ce n'est guère rassurant sur « l'expérience de la Tradition ».

Vous êtes dans une situation inédite, qui vous place en dehors des liens hiérarchiques dans l'Église: cette situation n'est-elle pas dangereuse à terme, de nature à vous conduire au sédévacantisme et finalement au schisme? Pensez-vous que ce soit un risque qui vous guette?

La Fraternité Saint-Pie X est dans une situation canonique inédite, parce que la crise que traverse l'Église est inédite: ce que Maritain, dans *Le paysan de la Garonne*, appelait « *l'apostasie immanente* ».

Ceci dit, il y a un demi-siècle que la Fraternité Saint-Pie X est confrontée à la « *tentation sédévacantiste* ». Or tout le monde sait qu'elle a constamment exclu de ses rangs ceux qui soutenaient ces thèses aventurées.

La Fraternité Saint-Pie X n'a cessé et ne cesse aujourd'hui de nouer et renouer des contacts avec les évêques et le Siège apostolique. Par exemple, les autorisations accordées par le pape François concernant la confession, l'onction des malades et le mariage sont consécutives à des contacts entre le Pontife romain et les Supérieurs de la Fraternité Saint-Pie X.

Tout simplement parce que nous sommes, que nous voulons rester et que nous serons toujours fils de l'Église.

Propos recueillis par Christophe Geffroy ■

(1) *Bref examen critique du nouvel Ordo Missae* de 1969 (ndlr).

Un accord est-il possible ?

Au nom de l'unité, on ne peut se satisfaire de voir la FSSPX, avec ses prêtres, ses familles, demeurer hors de la pleine communion ecclésiale. Quelques réflexions en vue d'une réconciliation souhaitable.

par CHRISTOPHE GEFFROY

Aujourd'hui, il n'y a plus de discussions officielles entre Rome et les supérieurs de la FSSPX. Le contact, avec le pape François notamment, n'est cependant pas rompu. Si l'on ne peut que souhaiter la réintégration de la FSSPX dans la pleine communion ecclésiale, force est de constater qu'à l'heure actuelle on perçoit difficilement comment elle pourrait s'opérer. Car on peine à imaginer ce que l'Église pourrait proposer de plus à la FSSPX que ce que Benoît XVI a fait en 2012 : une prélature personnelle lui octroyant une grande indépendance. Les conditions posées par Rome étaient vraiment minimales : reconnaître la licéité et la validité de la messe réformée, et accepter le concile Vatican II en ayant une attitude critique et constructive conforme aux lois de l'Église en ce qui concerne les points litigieux. Tant que la FSSPX refusera ce minimum, il sera difficile au Saint-Siège d'avancer sur la voie d'une réintégration.

Le drame est que la FSSPX est elle-même inconstante sur cette question, où elle souffle tantôt le chaud, tantôt le froid. Mgr Lefebvre avait bien signé le « protocole d'accord » du 5 mai 1988 et plusieurs fois Mgr Fellay a affirmé que les conditions de Rome ne lui posaient pas de problème. Mgr Lefebvre est revenu sur sa signature parce qu'il n'avait « pas confiance » ; Mgr Fellay a finalement refusé l'accord que lui proposait Benoît XVI en 2012 parce que sa Fraternité était divisée sur l'opportunité d'un tel accord qui aurait créé une scission en son sein. Ce sont là, dans les deux cas, des considérations très humaines qu'il faudra un jour surmonter si l'on veut espérer retrouver l'union. Il y a dans cette affaire une question de confiance surnaturelle en l'Église par-delà les hommes faillibles qui la servent.

En effet, l'expérience de ces quelques décennies a montré que ce ne sont pas des « échanges

doctrinaux » qui permettront de surmonter les divergences de fond entre les deux parties. Des réponses théologiques ont été apportées, soit par le Magistère lui-même, soit par les travaux de théologiens. C'est un changement d'état d'esprit qui est nécessaire, ce que Mgr Fellay a, un court moment, fort bien perçu en juin 2012 : « *Ce qui se passe ces temps-ci montre clairement quelques-unes de nos faiblesses face aux dangers qui sont créés par la situation dans laquelle nous sommes. L'un des dangers majeurs est de finir par inventer une idée de l'Église qui paraît idéale, mais qui ne se trouve pas en fait dans l'histoire réelle de l'Église. Certains prétendent que pour travailler "en sécurité" dans l'Église, il faut préalablement qu'elle soit nettoyée de toute erreur. C'est ce qu'on dit quand on affirme qu'il faut que Rome se convertisse avant tout accord, ou que les erreurs doivent d'abord avoir été supprimées pour qu'on puisse travailler. Mais ce n'est pas la réalité. Il suffit de regarder le passé de l'Église, souvent et même presque toujours, on voit qu'il y a des erreurs répandues dans l'Église. Or les saints réformateurs ne l'ont pas quittée pour combattre ces erreurs. Notre Seigneur nous a appris qu'il y aurait toujours de la mauvaise herbe jusqu'à la fin des temps. Pas seulement de la bonne herbe, pas seulement du blé* » (1).

Le jour où cet état d'esprit se généralisera au sein de la FSSPX, un accord sera sans doute possible, et le fait que le Supérieur de l'époque l'ait reconnu montre que cela est en soi envisageable.

La recherche de l'unité

Il faut le souhaiter ardemment, car on ne peut se satisfaire d'une telle déchirure dans le corps ecclésial. Si la FSSPX représente une toute petite part du troupeau à l'échelle de l'Église universelle, elle compte un nombre de fidèles non négligeable dans certains pays – dont la France, où lui sont rattachés quelque 190 prêtres en activité et une trentaine d'écoles. Elle réunit des familles souvent nombreuses où s'éveillent des vocations, elle touche des milieux sociaux divers parfois modestes, elle transmet la foi et prend sa part à la conversion des âmes : autant de fruits portés, de forces vives dont il est un crève-cœur de se passer au sein de l'Église romaine.

« On ne peut se satisfaire d'une telle déchirure dans le corps ecclésial. »

Et il en va surtout de la crédibilité de l'Église : alors qu'elle est engagée dans des dialogues avec les chrétiens non catholiques et les représentants des autres religions, pourrait-elle ne pas discuter avec ceux, plus proches, qui ne veulent en aucun cas quitter l'Église – Mgr Lefebvre et ses successeurs l'ont maintes fois affirmé ? « Avec Rome et aussi quelques évêques, ces contacts, si timides qu'ils soient, ont plusieurs buts, expliquait Mgr Fellay. Nous voulons d'abord montrer que nous ne sommes pas schismatiques. Nous gardons notre ferme détermination à ne pas nous séparer de l'Église » (2).

À ceux qui estimaient qu'une réconciliation avec la FSSPX n'était pas une priorité, Benoît XVI avait répondu : « La première priorité pour le Successeur de Pierre a été fixée sans équivoque par le Seigneur au Cénacle : "Toi... affermis tes frères" (Lc 22,32). [...] À notre époque où dans de vastes régions de la terre la foi risque de s'éteindre comme une flamme qui ne trouve plus à s'alimenter, la priorité qui prédomine est de rendre Dieu présent dans ce monde et d'ouvrir aux hommes l'accès à Dieu. [...] D'où découle, comme conséquence logique, que nous devons avoir à cœur l'unité des croyants. En effet, leur discorde, leur opposition interne met en doute la crédibilité de ce qu'ils disent de Dieu » (3).

Mgr Di Noia, éphémère vice-président de la Commission *Ecclesia Dei* (2012-2013), spécialement placé à ce poste par Benoît XVI pour montrer sa « sollicitude pastorale » envers les « traditionalistes », avait écrit une lettre magnifique à Mgr Fellay et à ses prêtres, pour l'Avent 2012, qui mérite d'être longuement citée car elle dessine l'avenir d'une façon positive et originale : « Les termes de notre désaccord au sujet du concile Vatican II demeurent, en fait, inchangés.



L'abbé Davide Pagliarani, Supérieur général de la FSSPX depuis 2018.

[...] Il faut développer des considérations nouvelles, de nature plus spirituelle et théologique, qui transcendent les désaccords importants et apparemment insurmontables sur l'autorité et l'interprétation du concile Vatican II. [...] Le charisme authentique de la Fraternité consiste à former des prêtres pour le service du peuple de Dieu, non à se donner la mission de juger et de corriger la théologie ou la discipline d'autrui dans l'Église. [...] Il faudra certainement prêter attention aux passages du Magistère qui vous semblent difficiles à concilier avec l'enseignement magistériel, mais ces questions théologiques ne devraient pas constituer le centre de votre prédication ou de votre formation. [...] Ce que nous cherchons n'est pas une œuvre humaine : nous cherchons la réconciliation et la guérison par la grâce de Dieu, sous la conduite aimante du Saint-Esprit. [...] Nos âmes ont d'abord besoin d'être guéries, purifiées de l'amertume et du ressentiment nés de trente ans de soupçons et de tourments de part et d'autre. »

Certes, à ce jour, la voie tracée par Mgr Di Noia n'a guère été empruntée ; elle n'en demeure pas moins une piste pour sortir des incompréhensions et des impasses du passé. Évitions de concentrer les efforts sur la seule « réconciliation doctrinale », vraisemblablement impossible, à moyen terme du moins – ce qu'avait compris Benoît XVI ; mais, dès lors qu'un minimum est accepté par la FSSPX, comme cela a failli être le cas à deux reprises, travaillons avant tout pour que la FSSPX revienne à la pleine communion ecclésiale. À partir de là, comment ne pas croire que la grâce de la communion recouvrée portera des fruits de paix et changera les cœurs de part et d'autre ?

C.G. ■

La Fraternité Saint-Pie X

☞ Supérieur Général : abbé Davide Pagliarani (élu en 2018 pour 12 ans). Premier et second assistants : Mgr Alfonso de Galarreta et abbé Christian Bouchacourt. Conseillers généraux : Mgr Bernard Fellay et abbé Franz Schmidberger. Supérieur du district de France : abbé Gonzague Peignot.

☞ Une maison générale (Menzingen en Suisse), 5 séminaires, 15 districts pour 34 pays, 200 prieurés et 850 lieux de culte, 2 instituts universitaires, plus d'une centaine d'écoles, 7 maisons de retraite.

☞ 730 prêtres, 210 séminaristes, 130 frères, 80 sœurs oblates, 220 sœurs de la Fraternité Saint-Pie X.

☞ Le district de France : 190 prêtres, 44 prieurés, 180 chapelles, 4 maisons de retraite spirituelle, 32 établissements privés d'enseignement, avec 7 lycées, 9 collèges, 30 écoles primaires, un Institut Universitaire et une école professionnelle (soit 2500 élèves scolarisés). Une maison d'édition : Clovis ; une revue : *Fideliter*.

☞ Sites internet : <https://fssp.org> – <https://fssp.news> – <https://laportelatine.org>

(1) DIC1 n°256 du 7 juin 2012.

(2) Entretien dans *Le Figaro* du 3 juin 1998.

(3) Lettre aux évêques sur l'affaire Williamson, 10 mars 2009.

Un enfant les conduira...

L'année jubilaire Guy de Fontgalland (1913-1925) est l'occasion de redécouvrir ce serviteur de Dieu.

par le père LUDOVIC LÉCURU, OSB*



Guy de Fontgalland.

Guy de Fontgalland naît à Paris le 30 novembre 1913; il grandit dans la capitale. L'enfant manifeste une conscience précoce de la présence de Dieu dans sa vie. Il doit attendre d'avoir sept ans pour recevoir sa première communion. La relation de Guy avec Dieu atteint une nouvelle étape le dimanche 22 mai 1921 dans la crypte de l'église Saint-Honoré-d'Eylau, quand, au cours de son action de grâce, il dit à Jésus: « *Je vous aime par-dessus tout et pour vous le prouver, je quitterai tout, je serai votre prêtre.* » À son projet de devenir prêtre, Jésus répond par le sien: « *Tu ne seras pas mon prêtre. Je ferai de toi mon ange.* » Ce à quoi, stupéfait, Guy répond: « *Oui.* »

Les paroles divines ne sont suivies d'aucune faveur spirituelle particulière. Ce silence sensible de Dieu ne diminue pas pour autant la ferveur de Guy. Il en renforce le souvenir en répétant volontiers: « *Oui est le plus joli mot que l'on puisse dire au bon Dieu.* »

De l'âge de huit ans à presque onze ans, Guy vit une nuit de la foi. Lui qui aime bien comprendre le fonctionnement des choses, qui s'amuse à démonter les mécanismes pour voir « comment ça marche », le silence de Dieu le laisse désemparé. Après de longs mois de silence et d'attente, Guy reçoit la confirmation de la volonté de Jésus lorsque la Vierge Marie lui dit à Lourdes, le 14 juillet 1924, « *qu'[elle] viendr[a] bientôt [l]e chercher pour [l]'emmener au ciel tout droit.* » L'ascension spirituelle continue, cette fois dans un climat intérieur de grande sérénité. La nuit s'en est allée.

Ne pas pouvoir devenir le prêtre qu'il désirait tant être « *pour faire connaître et aimer Jésus dans le monde entier* », « *mourir jeune* », tout cela exige de lui un sacrifice dont il ne se plaignit jamais au Seigneur. C'est au cours de la soirée du 7 au 8 décembre 1924, dès les premières heures de la diphtérie qui l'emportera en six semaines, que Guy révèle à sa mère ce double secret entre Jésus, la Sainte Vierge et lui. « *Le bon Dieu me*

veut, je me laisse prendre », finit-il par dire. Madame de Fontgalland fut la première à recevoir les confidences surnaturelles de son enfant, sans très bien savoir ce qu'il fallait croire et en penser.

Vivre comme un ange

Le message intemporel de Guy de Fontgalland, mort en 1925, est riche pour l'Église de 2025. Lui qui désire de tout son cœur être prêtre, voilà que Jésus lui confie une mission bien mystérieuse à laquelle il adhère immédiatement: celle d'être « *[s]on ange* ». Il ne s'agit pas de changer de nature mais de vivre *comme* un ange, d'en avoir les mœurs, ce vers quoi Guy s'efforce de tendre toute sa vie: se tenir en présence de Dieu, l'aimer, l'adorer, accomplir la volonté de Dieu, s'éloigner du péché en se convertissant, désirer le Ciel. Ange signifie aussi « *messager* ».

Guy n'est pas né modèle de perfection. Il fut insolent et puni. Lorsque la punition est terminée, il court se jeter dans les bras de son père le temps d'un « câlin ». Il se montre critique et autoritaire, voire effronté avec ses parents. Son esprit d'indépendance déconcerte. Il manifeste une franchise que l'on peut prendre pour de l'irrespect. Jamais il ne reste oisif. Il joue, il lit, il collectionne, il est passionné par les visites de musées. De confession en confession, Guy cherche à corriger ses défauts. Après sa première communion, sa mère constate une transformation chez lui: « *On sentait qu'il se recueillait, mûrissait.* » De même après l'intervention de Notre-Dame à Lourdes: « *Guy devint plus pieux. Plusieurs fois dans la journée, on le voyait se recueillir.* »

Si l'existence d'un tel exemple de vie et de foi chez un garçon mort à onze ans est un modèle à donner aux enfants (et à leurs parents), c'est parce que le message de Guy souligne l'importance vitale de la maturité de la foi d'un enfant avant les grands bouleversements de l'adolescence. Bien des enfants parviennent à l'adolescence avec une relation à Dieu insuffisamment ancrée pour traverser les péripéties de cet âge, si bien qu'ils perdent durablement la foi parvenus à l'âge adulte. Maturité spirituelle et silence vont de pair chez Guy. Il ne peut révéler son « secret » sans perdre du fait même son cœur à cœur avec Jésus.

*Moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Wandrille.

Procès de béatification

En ordonnant la constitution d'un tribunal diocésain chargé de discerner les critères de sainteté chez Guy de Fontgalland, en mars 1932, Mgr Jean Verdier, cardinal-archevêque de Paris, fit preuve d'audace. En bon pasteur, son intention était de savoir si les signes qui se manifestaient autour du petit confesseur, ni martyr, ni voyant, étaient l'œuvre ou non de l'Esprit Saint. Quand il informa Mère Agnès de Jésus, sœur de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et prieure à vie du carmel de Lisieux, de la constitution de ce tribunal, celle-ci manifesta « une hostilité durable et tenace » et mena « une campagne pour préserver la Petite voie de toute forme de concurrence » (1).

Sainte Thérèse et Guy de Fontgalland sont pourtant deux figures distinctes. La relation de Guy avec Jésus est amicale. Celle de sœur Thérèse est sponsale. À la différence de sainte Thérèse, Guy n'a pas constaté le fossé entre une aspiration à la sainteté dans le cadre réglementé d'un carmel et les maigres progrès accomplis, pour choisir finalement de s'en remettre à la seule miséricorde divine. Pour autant, écrit dom Théodore Nève, préfacier d'une des premières biographies de l'enfant, il se rencontre chez l'un et chez l'autre « une identité de principes et de pratiques spirituelles si frappante qu'on peut se demander si les deux âmes n'ont pas suivi la même petite voie d'enfance spirituelle », avouant même que le « charme » qui se dégage d'Une âme d'enfant est identique à celui qui se dégage d'Histoire d'une âme.

Mère Agnès n'ignorait rien de ces opinions. Grâce à l'appui de Mgr Salvatore Natucci, elle obtint qu'« on ne parle plus » de la cause du serviteur de Dieu Guy de Fontgalland. En creux, la crainte de Mère Agnès de voir la cause de Guy de Fontgalland faire de l'ombre à celle de sainte Thérèse montre à quel point cette cause est potentiellement riche et actuelle, ce dont, au fond, nous devons remercier la carmélite.

Aux premières heures du jubilé de 1925, Guy disait à sa mère que c'était une belle année pour mourir. Cent ans plus tard, un nouveau jubilé porteur d'espérance, est une belle année pour voir revivre le rayonnement de ce petit serviteur de Dieu.

L.L. ■

(1) Yann Gourtay, *L'autre Ouragan de Gloire, Pauline Martin. Mère Agnès de Jésus, Sœur et prieure de la petite Thérèse*, Éditions du Carmel, 2024, p. 426.

Pour toute demande d'information : Mission Guy de Fontgalland, 15 rue du Languedoc, 95460 Ézanville. Courriel : missionguydefontgalland@gmail.com

Pour en savoir plus :

☞ Marie-Renée Mathevon, *Une âme d'enfant*, Éditions Petrus, 2020.

☞ Ludovic Lécuru, *Un ange pour Jésus*, Téqui, 2003.

☞ Ludovic Lécuru, *Guy de Fontgalland. Un sacrifice de louange*, Le Sarment/Fayard, 1998.

« Quand tu jeûnes... »



par
l'abbé
Hervé
Benoît

Saint Pierre Damien (1007-1072) est probablement le « Docteur » de l'Église le moins connu avec, peut-être, saint Laurent de Brindisi (1559-1619). Il faut dire que l'un et l'autre ne peuvent guère être classés dans les catégories acceptables du politiquement correct. Le premier fut un formidable « nettoyeur des écuries d'Augias » de la sainte Église romaine de son temps, pourfendeur des « mœurs effroyables » du clergé de l'An mil. L'autre brandit la croix devant les troupes chrétiennes dans des batailles contre les envahisseurs ottomans. Autant dire qu'en nos temps d'essoufflement civilisationnel et moral, ils font figures d'épouvantails.

Je m'écarte hors du sujet. C'est à l'enseignement spirituel du premier que je voudrais renvoyer, au début de ce carême. Il propose une vision du jeûne très équilibrée et subtile. Il se refuse en effet à une certaine compétition de rigorisme qui pouvait tenter ses frères moines, et mener à des jugements et des comparaisons déplacés. En ce domaine, affirmait-il, peu importe la quantité des actes, mais leur qualité. « Le mérite des uns et des autres est bien le même, car les forts accomplissent des œuvres fortes et les faibles ne négligent pas le peu qu'ils sont capables d'accomplir. Voilà pourquoi il est très difficile de fixer une règle commune et immuable pour le jeûne car on risque d'obliger les forts à rester en deçà de leurs capacités et les faibles à tenter d'outrepasser leurs forces. "Chacun a reçu de Dieu un don particulier, l'un celui-ci, l'autre celui-là" (1 Cor 7, 7) » (saint Pierre Damien, *Opuscule 15*, « Dominus vobiscum », collection PDF 8, 77-78).

C'est là une invitation au discernement pour que notre jeûne s'accomplisse en esprit et en vérité. Il demeure, avant tout, un instrument au service d'une fin. Un autre moine, saint Jean Cassien, (*Institutions cénobitiques 5*, 24) va plus loin. Pour lui, la charité l'emporte sur la pratique ascétique : « le jeûne, si utile et nécessaire qu'il soit, est le fait de notre volonté ; la plénitude de la charité, c'est la loi de Dieu qui l'exige de nous. Quand donc, en vos personnes, je reçois le Christ, je dois vous donner toutes les marques de charité, en toute sollicitude. Quand je vous aurai laissé partir, je pourrai rattraper mon jeûne : les fils de l'Époux ne peuvent pas jeûner aussi longtemps que l'Époux est avec eux ; lorsqu'il leur sera enlevé... »

La mode récente pour ces pratiques de jeûne nous rappelle qu'elles peuvent être suivies pour des raisons parfaitement narcissiques, hygiéniques et moralement insignifiantes. Un retour du goût de la performance est peut-être même à craindre si l'effet de mode s'amplifie.

Tout ceci étant dit, gardons à l'esprit l'essentiel. Le carême est un temps de grâce. Un temps de libération, source de joie, dont les pratiques que nous propose l'Église sont le chemin : prière, jeûne et partage. Banalités spirituelles réconfortantes en ces temps de tourmente, points fixes où nous raccrocher pour avancer avec courage sur la mer agitée du monde.

H.B. ■

Barbey- d'Aurevilly « le réfractaire »

La Onzième Heure vient de rééditer des textes de Jules Barbey d'Aurevilly (1808-1889), occasion de découvrir cet écrivain original, monarchiste intransigent et dandy.

par JACQUES DE GUILLEBON

« **E**st-ce qu'il n'y a pas, Madame, une espèce de tulle qu'on appelle tulle illusion ? » Cette épigraphe à l'une de ses célèbres *Diaboliques*, « Le Dessous des cartes d'une partie de whist », renseignera immédiatement le jeune lecteur qui n'aurait pas encore entendu causer du gigantesque Jules Barbey d'Aurevilly et souhaiterait se plonger dans sa littérature : tout n'y est que mystère, voile, illusion, et dévoilement finalement. Mais c'est que chez l'auteur même, tout est paradoxe. Car Barbey serait une espèce de Sade (le vocabulaire en moins, rassurez-vous) que la grâce aurait ramené au pied de la croix. Mais dire Sade serait encore lui infliger les coups d'une mauvaise torture : Barbey possède une langue qui dépasse aisément, pour la puissance, l'intelligence, la construction et le souffle, celle du « divin marquis » qui, encore une fois, encore un paradoxe, n'est évidemment pas plus divin que Barbey serait diabolique. Tout est à front renversé dans cette histoire littéraire.

Reprenons et essayons de mettre un peu d'ordre dans cette confusion qu'on appela le XIX^e siècle, qui a comme chacun sait sa ligne officielle, mais surtout ses parallèles dissimulées.

Jules le Normand est donc né dans l'actuel département de la Manche, en 1808, d'une famille bourgeoise et conservatrice, tardivement agrégée à la noblesse, mais d'extrace locale très antique. Le jeune garçon, aîné de quatre, mal aimé de sa mère pour sa supposée laideur (invention de romantique blessé qui se rêve Chateaubriand

ou réalité ? En tout cas, écrira-t-il plus tard à son confident et éditeur Trebutien, « *j'ai bien des choses tristes, douloureuses à dire de ma mère et de ses rapports avec moi, mais elle a le titre et le nom sacré : elle est ma mère* »), le garçon est bercé dans la fraîche légende des chouans locaux, son père ayant connu le chevalier des Touches dont notre Jules tirera plus tard un si grand roman.

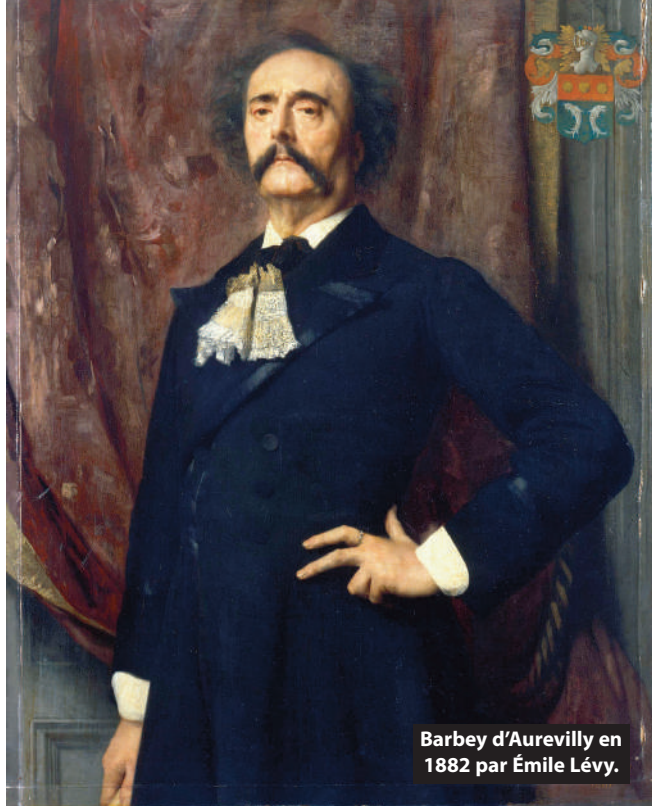
Refusé au collège militaire (ce dont son père ne se remettra pas), l'adolescent finit son lycée à Stanislas, à Paris. Il entame son droit, mais héritier d'un oncle riche, il entame surtout une vie de bohème, à la manière d'un Byron français. Poète, rêveur et séducteur, il lance des revues avec son ami Maurice de Guérin, mort trop tôt mais dont la dévote sœur Eugénie fera une légende ; s'habille en nabab (Sardanapale d'Aurevilly, le surnomme-t-on entre autres) ; boit, ripaille, se drogue, enfin se livre à toutes sortes d'excès de jeune Parisien. C'est à peine s'il finit sa thèse de droit et commet des poèmes souvent longtemps inédits, ou des nouvelles. Il trace aussi le portrait de Brummell, l'inventeur du dandysme.

Retour à la religion

Mais foin de tout cela : après quinze ou vingt ans dispersés ainsi, Barbey décide enfin de devenir Barbey. En 1847, marqué par la mort de son ami Guérin et la fréquentation de sa sœur, très catholique ; marqué par son frère Léon aussi, devenu prêtre, Jules se retire quelque temps dans une campagne reculée et en revient catholicisé, enfin retrouvant les joies et les profondeurs de son enfance. S'il jette à la poubelle son déguisement de « *roi des ribauds* », il n'abandonne pas pour autant la littérature : au contraire, il la commence.

Revenu à la vraie foi après cette vie de débauche, c'est grâce à la lecture de Joseph de Maistre qu'il devient un champion de l'ultramontanisme. Mais ne reniant rien de sa hauteur dandy-anarchiste, il reste capable de publier *Une Vieille Maîtresse* qui choque les bien-pensants, en même temps qu'il donne son chef-d'œuvre théorique, *Les Prophètes du passé*.

En 1851, en effet, la Révolution de 48 passée, il publie les deux coup sur coup, deux ouvrages auxquels il avait longtemps travaillé et qui témoignent de ses dons prodigieux de littérateur, et même de penseur. *La Vieille maîtresse*, œuvre décrite (pour l'époque) comme sensuelle et charnelle, sème le doute et l'effroi dans son lectorat très conservateur. *Les Prophètes du passé*, où il mène la charge la plus contre-révolutionnaire possible, jette au contraire en déroute le camp « progressiste ». C'est lui qui consacre en fait, ici, dans ce livre, les grandes figures de la première



Barbey d'Aurevilly en 1882 par Émile Lévy.

Contre-Révolution : dans cet essai très politique, au nom de la vérité, il fait l'éloge à des degrés divers de quatre grands intellectuels catholiques (Joseph de Maistre, Louis de Bonald, François-René de Chateaubriand et Félicité de Lamennais, première manière) ayant compris, dès l'aube du XIX^e siècle, et alors que tout le monde s'enthousiasmait du progrès et rêvait des lendemains qui chantent, à quelle catastrophe spirituelle, morale et sociale conduisait la philosophie nouvelle coupée de Dieu.

Qu'y dit, qu'y assène même Barbey ? Qu'il y a des vérités éternelles qu'on ne combat pas sans risque. Que ces vérités dites, révélées par le catholicisme ont des répercussions sociales, politiques et anthropologiques : que les Révolutions qui selon lui, derrière Luther, Descartes et Rousseau, ont placé l'homme sur le trône de Dieu entraînent des catastrophes de sang, et bestialisent l'humain. En ce sens, Barbey est vrai prophète et annonce le XX^e siècle des totalitarismes.

Mais si Barbey « *le réfractaire* » fut d'abord celui qui réintroduisit Dieu, la foi catholique et le surnaturel dans le XIX^e siècle littéraire français, père du dandysme, du Moyen Âge littéraire et du romantisme « *frénétique* », ce géant de la langue qui disait avoir appris à lire dans Byron, développe une littérature aussi trouble que ses idées philosophiques sont claires. « *Il n'y a d'immoral que les Impassibles et les Ricaneurs* », riposte-t-il à la bourgeoisie bon teint qui l'accuse de peindre des mœurs tordues. Les personnages qu'il développe dans *Une vieille maîtresse*, et plus tard dans les *Diaboliques* (1874), ceux qui lui conféreront l'immortalité littéraire, sont décadentistes avant la lettre, nés pour vivre des aventures étranges, doués de patronymes in-

croyables et mystérieux comme le sont parallèlement les personnages de Poe de l'autre côté de l'Atlantique.

Il n'est d'ailleurs pas absurde d'imaginer Barbey comme un Baudelaire qui aurait réussi à finir un roman (Baudelaire, qu'il défendit contre vents et marées, dira de lui : « *Un vrai catholique, évoquant la passion pour la vaincre, chantant, pleurant et criant au milieu de l'orage, planté comme Ajax sur un rocher de désolation* »). Suivant Balzac, qu'il contribua aussi à réhabiliter, mais dans une veine plus psychodramatique, Barbey plantera les premières bornes d'un roman « *moderne catholique* », avant que Green, Mauriac ou Bernanos le fassent briller au firmament.

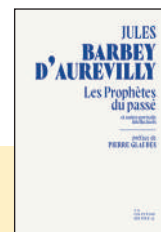
Universellement réputé pour son talent de romancier et de nouvelliste, il n'est pas trop d'affirmer que Barbey sera le père des écrivains fin de siècle

comme Villiers de L'Isle-Adam, Bloy (qui s'occupera de sa postérité), Huysmans même ou Rémy de Gourmont. Sorte de chaînon manquant après Chateaubriand et parallèle à un Baudelaire qui fut cependant trop faible, de son temps, pour ressusciter le christianisme en France, seul contre tous, le « *Connétable des lettres* » apporta une vie surnaturelle à un siècle positiviste qui ne le méritait pas.

C'est « *le seul artiste, au sens pur du mot, que produisit le catholicisme de ce temps* », écrira Huysmans.

On n'oubliera pas de mentionner – sous peine de se faire pourchasser par ses « pays » – l'amour immodéré qui liait Barbey à sa terre natale normande dont il sut donner avec tant de passion une peinture fantastique : ses landes hantées, ses sorciers blonds et étranges, ses prêtres passionnés, ses chouans endurcis, rien ne manque dans son œuvre pour donner (presque) envie de parcourir cette verdoyante contrée.

J.G. ■



LES PROPHÈTES DU PASSÉ Et autres portraits intellectuels JULES BARBEY D'AUREVILLY

Préface de Pierre Glaudes, La Onzième Heure, 2025, 282 pages, 20 €

Avec les jeunes Éditions de la Onzième Heure, nous redonnons une version augmentée notamment du portrait d'Antoine Blanc de Saint-Bonnet des *Prophètes du passé*. Au texte initial, nous avons ajouté les portraits publiés ailleurs de Pascal, Rousseau, Rivarol, Comte, Tocqueville, Proudhon, Cortès et Taine, afin d'offrir un panorama plus étendu des jugements politiques de Barbey d'Aurevilly. – J.G.



LIBRES PROPOS SUR L'ÉGLISE
Évêque et prêtre en dialogue
sur les questions brûlantes
DAVID MACAIRE ET
CHRISTIAN VENARD

Artège, 2025, 234 pages, 19,90 €

Abordant avec réalisme différents points de l'actualité de l'Église, ce livre révèle un échange très intéressant et somme toute très consensuel entre Mgr

Macaire, archevêque de Martinique, et le Père Venard, ancien aumônier militaire. Les sujets, nous les connaissons déjà tous : la souffrance jusqu'au *burn-out* des prêtres, la crise des abus, le rapport aux médias et l'apparente maladresse de la communication ecclésiale, la mission de l'évêque, sa solitude, l'avenir de l'Église de France et du catholicisme en général, la mission, le dialogue...

Leurs parcours quelque peu atypiques, dominicain et archevêque pour l'un, prêtre au diocèse aux Armées puis à Monaco pour l'autre, leur autorisent une liberté de ton pour aborder sereinement et courageusement certaines pistes. Très loin de se poser en donneurs de leçons, ils portent un éclairage parfois inattendu sur ces problématiques où tel un *leitmotiv* revient la question de l'unité sans l'uniformité, renvoyant à la citation du bienheureux Carlos Acutis : « *Tous sont nés comme des originaux, mais beaucoup meurent comme des photocopies.* » Autrement dit, les solutions sont multiples et se doivent d'être adaptées.

Mgr Macaire possède un art consommé de renverser avec beaucoup de finesse les perspectives des sujets abordés, et c'est toute la saveur de ce livre, pour nous faire entrer dans une Église qui est et restera un signe de contradiction tout autant qu'un signe d'espérance, ce que nous ne devons jamais oublier et c'est le message qu'il faudra retenir de cet échange.

Anne-Françoise Thès ■



IL NOUS FALLAIT DES MYTHES !
La Révolution et ses imaginaires
De 1789 à nos jours
EMMANUEL DE WARESQUIEL

Tallandier, 2024, 448 pages, 24,60 €

Parce qu'elle fut un événement fondateur, la Révolution française est très difficile à raconter autrement que sous une forme

mythologique. Ces mythes favorisent une histoire manichéenne, dressant des bourgeois révoltés contre un archaïque ordre de la noblesse. L'intérêt du livre d'Emmanuel de Waresquiel est de déconstruire ces récits fondateurs en séquençant historiquement le processus d'éclosion du mythe.

Ainsi en est-il de l'exemple du Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789), événement historique façonné par ses représentations : « *Quel chemin parcouru ! En plus d'un siècle, le Jeu de Paume incarne tour à tour l'indivisibilité de la nation souveraine, une nouvelle sacralité laïque, la patrie, la liberté, les droits de l'homme, la haine des rois, et, in fine, la réconciliation nationale.* »

Cet épisode fondateur, au départ assez banal, peu représentatif du déclenchement révolutionnaire au regard de la date du 17 juin, devient, notamment avec la peinture de Jacques-Louis David, tout un symbole, selon l'utilisation politique que l'on veut bien en tirer au fil du XIX^e et du XX^e siècles. Il en est de même pour la prise de la Bastille, la mort du roi... Emmanuel de Waresquiel insiste sur la sacralisation de ces événements, conséquence des théories de Jean-Jacques Rousseau sur la religion civile. Chacun de ces épisodes a besoin d'une dimension spirituelle, fût-elle laïque. La Révolution française est tout entière un mythe qu'à chaque époque on trouve favorable d'édifier.

Pierre Mayrant ■



PADRE
Mémoires d'un aumônier militaire
YANNICK LALLEMAND avec Frédéric Pons

Tallandier, 2025, 302 pages, 21,90 €

« *Fils d'officier, j'avais appris dès ma plus tendre enfance, que servir la France jusqu'à donner sa vie pour elle était un devoir, un*

grand honneur », confie le Père Yannick Lallemand dans cet ouvrage où il retrace son parcours de prêtre au sein de l'armée. Né dans une famille vendéenne catholique et patriote, il est entré au séminaire de Poitiers à l'âge de 19 ans et deux ans après, en 1958, il choisissait d'effectuer son service militaire en Algérie, alors secouée par la guerre au cours de laquelle son frère aîné Guy avait été tué. Il y fait l'expérience des déchirements opposant les partisans de « *l'autodétermination* » algérienne aux militants du maintien de la souveraineté française sur le territoire, cause soutenue par son père officier qui, avec sa famille, accueillera des harkis dans leur propriété.

Ordonné prêtre en 1963, Yannick Lallemand passe six ans en paroisse avant de réaliser son projet initial : rejoindre l'aumônerie militaire. Désormais appelé « *Padre* », il se consacre à cet apostolat qui lui permet de vivre des expériences humaines et spirituelles très variées au gré des missions qu'il est chargé d'accompagner en France et en plusieurs territoires étrangers : Zaïre, Tchad et Liban. À Beyrouth, à partir de 1983, il participe à la Force multinationale de sécurité déployée sur place pour épauler le gouvernement local affaibli par des années d'ingérences étrangères et de combats fratricides. Le 23 octobre, il assiste en direct à l'attentat contre l'immeuble Drakkar qui abritait une partie des troupes françaises : 58 parachutistes y perdent la vie, suivis par trois autres assassinés peu après. Cette croix pèsera lourd à jamais sur les épaules du Padre, comme il le confie dans son livre en décrivant le rôle spécifique de l'aumônier.

En 1986, le Père Lallemand entame une nouvelle expérience, celle de prêtre *Fidei Donum* au Tchad où il est au service des soldats chrétiens du pays privés d'aumôniers et de sacrements. « *Au Tchad, j'ai vécu l'Évangile de façon radicale* », confie-t-il, illustrant ainsi l'ascèse que lui impose cette nouvelle mission et au cours de laquelle il prend modèle sur saint Charles de Fou-

Jacques Rivière



par
Henri
Quantin

« **V**ous êtes ce lecteur idéal auquel pense involontairement tout auteur quand il écrit »: le compliment de Claudel à Jacques Rivière offre un parfait exergue au travail de celui qui fut secrétaire, puis directeur de la NRF naissante. Si l'on considère que le véritable écrivain doit forcément être poète, dramaturge, romancier ou, à la rigueur, essayiste engagé, on jugera peut-être que l'œuvre de

Rivière n'avait nul besoin d'être exhumée.

Le titre choisi par les éditions Bouquins, *Critique et création*, suggère une juste réponse à cette opinion. Chez Jacques Rivière, on admire autant la finesse de l'hommage rendu aux œuvres des autres que la justesse et l'élégance de l'écriture personnelle. Rivière craignait, certes, de perdre sa pensée et sa plume à force de s'imprégner des univers de ceux qu'il lisait:

« *Il faut que je subisse, que je me fasse d'abord la chair et l'âme de celui que j'accueille, afin de le comprendre, afin de le posséder.* » Qu'il parle de littérature (Gide, Claudel, Rimbaud, Proust...), de peinture (Rouault, Matisse, Poussin...) ou de musique (Bach, Wagner, Debussy...), c'est bien cette impression d'une possession accueillante qui domine, mais cette plasticité

n'éclipse jamais le créateur critique. Parmi toutes les clartés qu'apporte Rivière aux œuvres, notons par exemple cette remarque sur son beau-frère Alain-Fournier, à propos du *Grand Meaulnes*: « *Il considérerait comme une des sublimités de l'Évangile le voisinage étroit où y demeurent les événements divins avec les détails les plus humbles de la vie ordinaire; il voyait dans ce jaillissement du miracle au sein même de la réalité quotidienne la source d'émotion la plus forte qui puisse être trouvée.* »

Devant la richesse de ces articles et de ces conférences, on se dit qu'on n'est pas obligé d'appliquer aux critiques littéraires devant les grands auteurs la formule de Jean-Baptiste devant le Christ. Il n'est pas nécessaire que Rivière diminue pour que Claudel et Proust grandissent.

Jacques Rivière écrivain? Même sans parler d'*Aimée*, l'émouvant roman d'une passion et d'un renoncement amoureux qui clôt le volume, il est difficile d'en douter, comme le montrent d'emblée la belle préface de Jean-Yves Tadié et l'introduction rigoureuse d'Ariane Charton.

H.Q. ■

☞ Jacques Rivière, *Critique et création*, Bouquins, 2025, 1152 pages, 32 €.

cauld. Revenu en France et désormais retraité, l'auteur continue de rendre des services au sein de l'armée.

Ces *Mémoires*, témoignage d'une richesse insondable, assorties de confidences formulées dans l'humilité et l'action de grâce, mettent en évidence la beauté et la grandeur de la vocation que Yannick Lallemand a été appelé à vivre. En ce sens, leur lecture, que l'on ne peut que recommander, est source de grands bienfaits spirituels.

Annie Laurent ■



JOURNAL DE LA FIN DE VIE CLAIRE FOURCADE

Fayard, 2025, 360 pages, 22,90 €

Médecin en soins palliatifs depuis 25 ans, Claire Fourcade est élue présidente de la *Société française d'accompagnement et de soins palliatifs* (SFAP) en 2019. Rappelant par exemple que moins de 10 % des per-

sonnes atteintes de la très douloureuse et symbolique maladie de Charcot parviennent à bénéficier de soins palliatifs, elle souhaite alors se consacrer à l'obtention de moyens supplémentaires. Les soignants se mobilisent à ses côtés, massivement unis dans leurs pratiques par la loi Leonetti de 2005, un « *trésor national* » sur les droits des personnes en fin de vie. C'était sans compter sur l'annonce en 2022 d'une nouvelle loi qui se révéla vite une ouverture sans limite vers la mort administrée par les soignants eux-mêmes.

La voilà partie pour quatre années d'un double combat, mené de front à Paris, auprès des instances gouvernementales et médiatiques, et à Narbonne, dans les chambres du service qu'elle dirige. De ses interlocuteurs parisiens, elle relate les stratégies les plus odieuses pour éviter de laisser parler les soignants, au motif qu'ils seraient « *partisans* ». De ses dialogues avec ses patients et ses confrères, elle fait ressortir ce que sont les soins palliatifs: « *une aide à mieux vivre jusqu'à la fin de la vie* ». Elle montre combien l'écoute et le temps sont les clés d'un accompagnement sur mesure, accordant au mourant et à ses proches les étapes nécessaires pour se préparer au grand voyage. L'inverse de la proposition de loi d'Olivier Falorni qui prévoyait quatre jours entre la demande d'euthanasie et son exécution. Elle souligne aussi l'ambivalence de ces personnes qui souffrent tant: entre demander les conditions d'une mort rapide et tenter de grappiller encore le plus possible de petites joies terrestres, souvent elles oscillent. Et une loi viendrait les obliger à se demander s'il ne serait pas mieux, pour elles-mêmes ou pour la société, qu'elles préfèrent mourir?

À rebours des médecins qui ne supportent pas d'avoir à soigner ceux que leurs techniques ne sont pas parvenues à guérir, rendus capables par une volonté de toute-puissance de « *donner la mort, faute de mieux* », Claire Fourcade invite avec humilité ses concitoyens à préserver ce trésor qui est que, à l'heure de la fragilité, la société sera là pour soutenir et soulager chacun, quoi qu'il en coûte.

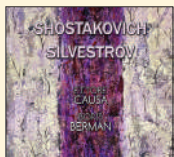
Marie Dumoulin ■

L'alto de Chostakovitch

par Hervé Pennven

Les quatuors de Chostakovitch font souvent la part belle à l'alto, et le 13^e est presque une œuvre pour alto solo et accompagnement de cordes. Il n'est donc pas surprenant que sa dernière œuvre soit une sonate pour alto et piano, où le piano joue des traits qui pourraient être de violon ou de violoncelle.

Le premier mouvement commence par des *pizzicati* énigmatiques qui reviendront entre de longues plaintes et des bouffées de rage. Le *scherzo* qui suit commence par une transcription de l'introduction de l'opéra inachevé *Les Joueurs*, qui fait penser à *l'Histoire du soldat* de Stravinsky et à une danse juive ou tzigane. La moitié de l'œuvre est l'*adagio* final, où revient sans cesse le début, déglingué, de la Sonate « *Clair de lune* » de Beethoven, qui sonne clairement comme une marche



funèbre, mais déroule des mélodies paisibles et même parfois lumineuses, et comme détachées du monde...

L'interprétation que propose le Palais des dégustateurs, par Ettore Causa à l'alto et Boris Berman au piano, est une réussite de tous les instants. Grâce à l'engagement puissant des musiciens, particulièrement de l'altiste auquel revient le plus souvent de donner l'impulsion. Comme les créateurs de l'œuvre, Fiodor Droujinine et Mikhaïl Mountian, Causa et Berman échappent au piège de la rêverie morbide et « lunaire » que paraît indiquer l'étrange hommage à Beethoven, ils prennent la partition à bras-le-corps et forcent l'attention de l'auditeur : attention, ceci est un chef-d'œuvre, et nous ne vous lâcherons pas tant que vous n'aurez pas entendu tout ce qu'il y a à entendre...

Et le plus étonnant est que nos deux interprètes réussissent à distiller davantage d'émotion que les créateurs, qui pourtant étaient des proches de Chostakovitch qui venait de mourir.

Le disque est complété par des pièces du compositeur ukrainien Valentin Silvestrov. Son *Elégie* de 2010 pour alto solo, à la mémoire de Fiodor Droujinine, est une belle page qui fait écho à Chostakovitch sans être un « à la manière de ». Suit une « *Épithaphe* » pour alto et piano qui s'apparente à « *l'aria lamento baroque* », comme dit le livret, et des piécettes caractéristiques de la dernière manière de Silvestrov, des bouts d'esquisses de petites chansons comme des papillons fragiles et éphémères, trois pour piano dédiées à Boris Berman, trois pour alto et piano composées pour ce disque. Lequel se termine par un bref impromptu de Chostakovitch, de 1931, retrouvé récemment, comme un léger sourire romantique...

H.P. ■



OÙ ES-TU MAMAN ? Le témoignage poignant d'une femme née par GPA OLIVIA MAUREL

Éditions du Rocher, 2025, 318 pages, 20,90 €

Oui, le témoignage d'Olivia Maurel est poignant et montre combien la pratique de la GPA peut être destructrice tant pour les enfants qui en sont le fruit que pour les mères de substitution.

Petite fille choyée vivant dans un milieu privilégié entre France et États-Unis, Olivia pressent pourtant très vite qu'une partie de ses premiers mois d'existence semblent être comme les pièces manquantes d'un puzzle, déclenchant un fort syndrome d'abandon puis la conduisant à des addictions toujours plus fortes, telles une autodestruction.

La découverte de sa naissance par GPA est une première étape dans un processus essentiel de reconstruction qui la mènera à une renaissance qu'elle nous fait partager. Désormais, elle fait de l'abolition de la maternité de substitution son principal combat au travers du collectif Déclaration de Casablanca, intervenant devant de nombreuses instances internationales dont l'ONU. En avril 2024, elle partage son témoignage au pape François.

Le livre s'achève sur de courts chapitres présentant le *business* de la GPA, véritable contrat commercial, les impacts psychologiques pour la mère et l'enfant devenu l'objet d'un véritable contrat, toutes les manipulations sémantiques autour de ce dispositif qui peut se révéler un véritable esclavage moderne.

Anne-Françoise Thès ■



SORTIR DE L'ISLAMISME RAZIKA ADNANI

Préface de Rémi Brague, Éditions Erick Bonnier, 2024, 316 pages, 22 €

Philosophe et islamologue, Razika Adnani ne cesse de surprendre ses lecteurs par l'audace et la rigueur de ses écrits concernant un domaine auquel elle ap-

porte des contributions à la fois innovantes et fondamentales : l'indispensable réforme de l'islam. Ici, elle s'attache d'abord à définir l'islamisme. Ce terme, apparu en France au XVIII^e siècle à la place de mahométisme, sert aujourd'hui à désigner une idéologie politique que l'on considère comme récente, donc étrangère au « véritable islam » ; la distinction permet aussi de valoriser l'islam dans sa dimension religieuse. Or, explique l'auteur, « *l'imbrication du politique et du spirituel en islam* » remonte à la période de Médine (622-630) où Mahomet cumulait les deux fonctions et où la charia fut instituée puis « divinisée » par les juristes musulmans. On notera une réflexion intéressante de l'auteur : le rejet de la pensée humaine, donc de l'interprétation des textes, pour comprendre le sens des prescriptions coraniques.

Les rapports entre hommes et femmes sont au centre de la

réflexion proposée par cet ouvrage qui n'oublie cependant pas des sujets tels que la liberté de conscience. « *Le Coran se présente comme un livre qui est fait pour les hommes* », souligne Razika Adnani avant de passer en revue toutes les prescriptions qui attestent leur supériorité sur les femmes. Celles-ci sont imprescriptibles, contrairement à d'autres domaines concernés par la charia. « *Le voile, une arme de guerre* » : derrière cette définition, l'auteur entend montrer l'importance considérable du port de ce vêtement (il n'est d'ailleurs pas décrit avec précision dans le Coran) dans la stratégie expansionniste de l'islam. Elle insiste aussi sur ce fait rarement perçu : les retombées négatives pour l'équilibre de l'homme qu'entraîne sa supériorité sur la femme.

R. Adnani insiste : seule une réforme fondée sur « *l'arme de la connaissance* » permettra aux musulmans de sortir des conditionnements islamistes. L'idée n'est pas nouvelle, elle a été tentée à deux reprises dans l'histoire, mais sans succès, et aujourd'hui l'islamisme s'impose à l'Occident en prétendant défendre des principes infaillibles parce que révélés par le Coran, donc par Dieu. Pour l'auteur, « *le changement doit venir de l'intérieur des sociétés musulmanes* », mais une question reste sans réponse : en l'absence d'autorité magistérielle reconnue dans l'islam, qui pourrait légitimement entreprendre un tel effort ?

Annie Laurent ■



MALESTROIT JEAN DE SAINT-CHERON

Grasset, 2025, 224 pages, 20 €

Femme de tête, résistante, religieuse et mystique, Yvonne-Aimée de Malestroit reste une figure méconnue de l'Église catholique du siècle dernier. Et pour cause : sa vie ayant été jugée trop extraordinaire

(à croire ses proches, son fils spirituel l'abbé Paul Labutte, les témoins, les pièces nombreuses, elle aurait reçu les dons de bilocation, de prophétie ; elle aurait été marquée de stigmates et se serait battue avec le diable), le Vatican l'a éloignée de la gloire des autels et a mis sa biographie à l'index. Gilbert Cesbron avait décidé de briser la statue de Thérèse de Lisieux pour nous la faire aimer davantage. Jean de Saint-Cheron, lui, avec son dernier ouvrage, *Malestroit*, décide de sortir de l'obscurité celle d'Yvonne-Aimée, de la dépoussiérer, de la tirer des griffes des seuls illuminés pour mieux nous la faire admirer. Et il y parvient avec talent puisque page après page, le lecteur s'attache à ce personnage doux et rude, charitable et mystique, fort et malade à la fois, qui ne cherchera qu'une chose : se donner entièrement à Jésus, dans la souffrance s'il le faut. « *Je crois que la seule règle est l'amour, et que plus on aime, plus on pénètre la valeur de la souffrance* », écrira-t-elle. Très loin de la figure d'une affabulatrice mièvre et égocentrique, Yvonne-Aimée de Malestroit se dresse, mystique debout, souffre en silence et partout distribue ses largesses : « *c'est cela le mysticisme vrai, complet, agissant* », qui « *aspire à se répandre, en vertu de la charité qui en est l'essence* » (Bergson).

Marie de Dieuleveult ■



LA FAMILLE CATHOLIQUE DU XIX^E À AUJOURD'HUI OLIVIER LANDRON

Cerf, 2025, 354 pages, 27 €

Cet essai de l'historien Olivier Landron propose un vaste panorama du soutien puis du combat de l'Église pour la famille depuis le XIX^e siècle. La famille est avant tout une préoccupation centrale pour l'Église pour laquelle la dimension spiri-

tuelle du mariage doit être enseignée et préservée. Mais la famille devient une cible politique majeure depuis les années 60 : loi Neuwirth autorisant la contraception orale en 1967, loi Veil sur l'avortement en 1975, loi Taubira en 2013 légalisant le mariage homosexuel et l'adoption pour les couples de même sexe, et en 2022 loi autorisant la PMA pour toutes les femmes.

À l'instar des réactions suscitées par l'encyclique *Humanae vitae* en 1968, tous ces combats furent et restent aussi source de divisions au sein de l'Église catholique. La dernière partie de ce livre, concernant l'action de la Manif pour tous notamment, reste plus factuelle, la proximité de ces événements n'étant guère propice à une analyse historique. Mais la question clé est de savoir comment concilier un tel débat clivant au sein de l'Église avec le signe de contradiction que restera toujours l'Église.

A.-F. T. ■

Roman à signaler



LA DRÔLE DE QUÊTE D'AZÉLIE BAPTISTE CESBRON

Quasar, 2025, 180 pages, 17 €

Azélie, jeune mère de famille est atteinte d'un cancer incurable. Sa foi en Dieu vacille et Chantal, une bonne amie pilier de sa paroisse, constatant son refus d'envisager un pèlerinage à Lourdes, invente tout

un jeu de piste pour l'y conduire malgré elle. Construit en deux parties, la première suit Azélie dans sa recherche de Chantal portée disparue : cette quête, qui la révèle à elle-même, la conduira-t-elle jusqu'à Lourdes et jusqu'à l'affermissement de sa foi ? La seconde partie suit Chantal, femme à la foi exemplaire qui force l'admiration et dont on découvre progressivement les terribles blessures et drames qui ont marqué sa vie.

Avouons que ce type de roman estampillé « catholique » est rarement de haute qualité, les bons sentiments ne faisant pas les bons romans. Sans être un chef-d'œuvre, ce roman sympathique tire son épingle du jeu et se laisse lire sans déplaisir, évitant le travers « nganngan » si fréquent dans ce genre de littérature.

Simon Walter ■

Nefarious (28 mars)



Voici le « pitch » glaçant de ce film de possession de Cary Solomon et Chuck Konzelman (coréalisateurs de *Unplanned* et *Dieu n'est pas mort*) : « Le jour de son exécution, un tueur en série condamné à la chaise électrique subit une dernière évaluation psychiatrique au cours de laquelle il révèle être possédé par un démon. Il affirme qu'avant la fin de la journée, le psychiatre aura lui-même commis trois meurtres. »

Passons sur l'in vraisemblance (mais peut-être authentique ?) d'une ultime visite de psychiatre à un condamné, juste avant son exécution. L'important est cette conversation entre les deux hommes, un jeune psychiatre inexpérimenté mais solide, et ouvertement athée, et un tueur en série qui se proclame possédé par le démon Nefarious, dont il exécute tous les ordres avec docilité, lui-même se jugeant innocent de ses crimes. La clé du suspense est de savoir si le psychiatre va juger le condamné responsable ou non. Cela donne une conversation d'une intensité et d'une profondeur spirituelles rarement atteintes dans un film. Le démon du condamné sait tout sur son interrogateur et il le pousse dans des retranchements dont celui-ci a beaucoup de mal à sortir. Grâce à Dieu, le jeune psychiatre, superbement interprété par Jordan Belfi (injustement méconnu malgré une longue filmographie) ne se refuse jamais à la confrontation et cela nous vaut, de la part de Nefarious, des vues sur le péché, individuel et collectif, d'une salutaire pertinence. Quant aux trois prochains crimes du psychiatre prophétisés par le démon, ils ont une actualité que personne ne pourra éluder.

Bridget Jones Folle de lui (12 février)



Le cinéma, ce n'est pas seulement *Ordet* ou *2001*. C'est aussi le cinéma commercial, « facile », capable de conjuguer comédie, sentiment et verdure. La série des Bridget Jones, dont sort aujourd'hui le quatrième volet, en est un bon exemple. Bridget (Renée Zellweger) est une Londonienne bien de son époque, féministe et sans tabous, mais romantique, qui épouse un mari parfait (Colin Firth) dont elle a deux beaux enfants, en restant toujours amie avec un soupirant coureur (l'excellent Hugh Grant). Ce quatrième épisode est celui de la « deuxième vie », après la mort du mari. Veuve, ayant renoncé à son métier de productrice de télévision, et perdue, Bridget, entourée de sa pétulante cour d'amis, se décide à repartir. Elle enchaîne gaffes sur méprises, mais chaque tentative pour se hisser la tête hors de l'eau est l'occasion de scènes psychologiques et sentimentales très drôles, d'une étonnante justesse. Si l'on n'a pas les oreilles prudes, on sera touché par ces approches de la vie sentimentale dans le marasme du veuvage. On rira de toutes ces tentatives courageuses ou ineptes pour que Bridget obéisse à l'ordre de son père sur son lit de mort : « Promets-moi, non de survivre, mais de vivre. » Alors la comédie en pyjama, ou en lingerie fine, se hausse discrètement, sans toutefois oser faire le dernier pas, jusqu'au bord du surnaturel.

François Maximin

LES PORTES DE GAZA

AMIR TIBON



Christian Bourgois Éditeur, 2024, 480 pages, 24 €

Au matin du 7 octobre 2023, lorsque des terroristes du mouvement palestinien Hamas se sont précipités sur le kibboutz *Nahal Oz*, limitrophe de la bande de Gaza, pour y massacrer ses habitants, Amir Tibon s'est enfermé avec sa famille dans la pièce sécurisée située au cœur de leur maison. Ils y resteront bloqués durant onze heures avant d'être sauvés par une patrouille de l'armée israélienne accompagnée du père de l'auteur, général retraité qu'il avait pu informer de leur situation. C'est sur ce récit poignant que s'ouvre son livre où il décrit aussi l'origine, la vocation et les règles de vie propres aux kibboutz, réalité sociale que l'on considère à tort comme périmée.

Mais, loin de s'en tenir à cette tragédie, l'auteur s'appuie sur son expérience professionnelle (journaliste au quotidien israélien *Haaretz*, arabophone et expert en géopolitique) pour la situer dans le contexte du conflit israélo-palestinien dont il retrace méthodiquement les principales étapes depuis 1948. Avec une remarquable lucidité, il met en évidence les responsabilités respectives des dirigeants des deux peuples qui, par idéologie ou par ambition, font obstacle à toute solution propice à la justice et à la paix. Le moment charnière fut l'échec des accords d'Oslo (1993), ouvrant la voie à la reconnaissance internationale de deux États.

Analysant parfaitement les fondements totalitaires du projet élaboré par le mouvement Hamas (le refus d'Israël, jugé blasphématoire, et son remplacement par un régime islamiste sur l'ensemble de la Palestine) et l'incapacité de l'Autorité palestinienne, héritière de l'OLP, à y résister, Amir Tibon, remarquablement informé, démontre aussi la responsabilité de Benjamin Netanyahu dans ce qui allait conduire à l'attaque du 7 octobre. Depuis son émergence sur la scène politique (1996), l'actuel Premier ministre israélien n'a cessé d'œuvrer contre les accords d'Oslo et de favoriser le Hamas (il soutint notamment son financement par le Qatar), permettant ainsi sa prise de contrôle de Gaza en 2007.

L'auteur s'interroge enfin sur l'avenir, prenant acte de l'incurie des dirigeants israéliens et palestiniens. « Certains d'entre eux rêvent d'une guerre sans fin et de l'anéantissement de l'autre camp, quel qu'en soit le prix; d'autres sont trop faibles et incapables de s'opposer à ceux qui nous ont tous entraînés dans ce cauchemar. » De la lecture de ce livre marqué du sceau de la vérité on retiendra aussi l'absence de toute approche désespérée, ce qui lui confère un réel intérêt.

Annie Laurent



LES CLOCHES DE NAGASAKI, TAKASHI NAGAI,

OnTau, 2024, 216 pages, 20 €. Réédition du célèbre

livre de Takashi Nagai, médecin japonais converti au catholicisme et survivant de l'explosion de la bombe atomique qui décima Nagasaki. C'est tout à la fois un témoignage saisissant sur cette épouvantable tragédie et, au-delà de celle-ci, sur l'espérance née d'une foi inébranlable.

A.-F. T.

Voulons-nous encore vivre ensemble ?



Pierre-Henri Tavoillot est philosophe, président du Collège de Philosophie et professeur à la Sorbonne Université. Il nous parle de son dernier livre.

La Nef – Nous voyons bien que le lien social se délite de plus en plus : quelle est l'origine de cette « crise du commun » et quel danger représente-t-elle pour nos sociétés ?

Pierre-Henri Tavoillot – Tout vient du paradoxe de nos « sociétés d'individus » : en apparence, ça ne peut pas marcher. On le voit très bien avec le slogan de l'inclusion. En première approche, elle est bénéfique, puisqu'elle vise à aider une personne à s'adapter au collectif (c'est le cas du handicap), mais très vite elle dérive en forçant le collectif à s'adapter à la moindre différence. On le voit aussi avec l'« épidémie de solitude » qui révèle la fragilité du lien social face à l'exigence éthique « d'être soi-même ». Soit j'y parviens et je suis narcissique ; soit j'échoue et c'est la dépression. Dans les deux cas, la vie commune devient optionnelle. J'ajoute un point : nous avons atteint un niveau d'auto-détestation inégalé, convaincus que notre société est un monstre d'inégalités, de sexisme, de racisme... comment aimer son prochain, si on ne s'aime pas (un peu) soi-même ? Pourtant, il n'y a aucune fatalité à ces tensions, car une société d'individus, ça peut marcher et même très bien ! Il nous faut juste comprendre qu'elle est une société qui fabrique des individus qui fabriquent de la société. C'est l'individu de cet aller-retour que j'appelle l'adulte ou la grande personne.

Précisément, l'Europe a créé « la civilisation des grandes personnes » : qu'entendez-vous par là ?

Dans toutes les grandes civilisations du passé, la grande personne est l'exception : pour quelques « majeurs », il y a une masse de « mineurs », femmes, vilains, cadets, serfs... La civilisation de la démocratie est la seule à dire que tous les humains sont grands, qu'ils peuvent grandir et qu'ils peuvent même grandir ensemble. Programme grandiose. Or, c'est cette même civilisation qui est aujourd'hui détestée comme étant le comble du racisme, du patriarcat, de l'impérialisme, du colonialisme... Sans doute l'a-t-elle été comme toutes les autres ; mais ce qui la singularise dans l'histoire de l'humanité est qu'elle est la seule à avoir aboli l'esclavage, à avoir proclamé l'égalité femme/homme, à avoir critiqué l'impérialisme et le colonialisme. On semble aujourd'hui la haïr pour ce qu'elle a été la seule à dénoncer !

On a l'impression que la lutte est partout, pourtant vous pointez « cinq guerres civiles qui n'auront pas lieu » : pouvez-vous nous les expliquer ?

Notre époque, complexe, est démunie en « grand récit » (idéologique ou religieux) qui permet de la rendre lisible. D'où la tentation forte de recourir à des

scénarios tout faits et simples. Celui de la guerre civile est pratique car il permet de tout expliquer sur un mode binaire : gentils vs méchants ! On le trouve autant à gauche qu'à droite, mais le wokisme est par excellence l'idéologie de la discorde puisqu'il prétend expliquer la totalité de la société par un affrontement entre coupables (riches, blancs, mâles, hétéros, pollueurs) et victimes (le reste). Il se donne aussi un air de supériorité en « décryptant » les attitudes : vous offrez des fleurs à une dame, c'est du patriarcat ; vous affirmez que l'obésité est une maladie, c'est de la grossophobie ; vous considérez qu'il faut ignorer la couleur de peau dans un recrutement, vous êtes raciste, car indifférent aux discriminations ! Bref, tout n'est que conflit.

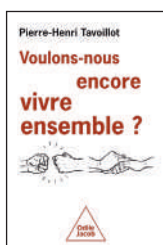
Nos principaux conflits ne relèvent pas d'un « choc des civilisations », écrivez-vous, mais de la lutte des idéologies au sein même des civilisations ; ainsi, dites-vous, si l'islamisme est en guerre contre l'Occident, il n'y a pas de conflit entre ce dernier et l'islam : pouvez-vous nous l'expliquer ?

Je maintiens la différence entre islam et islamisme pour une raison simple. J'ai autour de moi et même dans ma famille des musulmans sincères qui n'ont rien à voir avec l'idéologie islamiste que l'on peut définir en toute rigueur à partir de ses fondateurs (Mawdudi ou Qutb). Il s'agit d'un projet fondamentaliste qui vise à soumettre l'intégralité de la vie individuelle et collective au joug d'un dogme. Pour eux la religion, ce n'est pas la foi personnelle, c'est une loi totale que doit imposer partout le califat mondial. Les moyens peuvent varier : le terrorisme djihadiste, le séparatisme salafiste, l'entrisme frériste, mais le but reste le même. Si l'islamisme était la vérité de l'islam, faudrait-il dire à tous les musulmans non islamistes qu'ils sont de « mauvais musulmans », alors qu'ils sont la cible quotidienne des terroristes ?

Vous concluez votre livre en affirmant que les piliers de la convivialité tiennent toujours bon : quels sont-ils ?

D'abord un accord tacite sur la clé de voûte de notre « vie commune ». Nous voulons vivre ensemble pour « grandir et faire grandir ». C'est cette réponse simple, dont j'explore la force et la pérennité dans les sept piliers de la convivialité : le repas partagé, la vie sexuelle, la vie de couple, la famille, le travail, le plaisir de débattre et la réflexion sur le sens de la vie. En dépit des tensions montantes et des innovations troublantes, ces piliers me semblent tenir bon. Mais il faut que nous en prenions soin, entre adultes consentants.

Propos recueillis par Christophe Geffroy



ESF Pierre-Henri Tavoillot, *Voulons-nous encore vivre ensemble ?*, Odile Jacob, 2024, 410 pages, 23,90 €.

Terre des hommes



par
**Constance
de
Vergennes**

Hymne à la jeunesse, invitation au voyage et appel à devenir des hommes, des vrais : l'adaptation de *Terre des hommes*, mise en scène par Thierry Harcourt et portée par Pierre Devaux – jeune acteur prometteur dont la fougue rappelle celle de l'aviateur –, retrouve la continuité narrative de ce récit de vols et de rencontres, que Gide évoquait comme un « bouquet, [une] gerbe [qui ne tenait] pas compte des lieux et du temps », de celui qui fut un immense aventurier.

Le texte, poétique, ciselé et incisif, a de surcroît été approuvé par la succession Saint-Exupéry.



Autobiographique, le spectacle s'adresse peut-être particulièrement à la jeunesse en l'invitant à s'accomplir sans quitter son idéal, ni sa soif de vérité, en embrassant la réalité qui s'impose à elle. « *L'homme se découvre quand il se mesure avec l'obstacle.* » Oui, si le spectacle est éminemment poétique, il l'est dans l'acceptation originelle du mot poésie – en grec, le verbe « *poiein* » signifie « créer » – comme le confirme la dernière phrase du livre : « *Seul l'Esprit, s'il souffle sur la glaise, peut créer l'homme.* » La poésie est la rencontre fertile entre l'esprit et la glaise et elle est action, « *drama* » en grec. Cette poésie est donc particulièrement mise en relief par le prisme du théâtre qui ajoute de la vie à la vie, de l'action à la contemplation : les mots de *Terre des hommes* sont articulés, le texte est vécu dans une chair. Et, par la magie de la *catharsis*, cette poésie passe dans la chair du spectateur qui vit les passions, les expériences, les sentiments : un ami qui meurt dans ses bras, la nostalgie du puits de l'enfance, l'excitation d'un premier vol, la fascination face aux étoiles, la soif dans le désert, le dépouillement devant la mort... Tout cela est servi avec de la chair : le théâtre ne laisse pas seulement des souvenirs mais une empreinte.

Une contemplation théâtrale qui, donc, portera du fruit dont le premier sera peut-être de compléter cette riche expérience par la lecture du recueil, extraordinaire.

C.V. ■

📍 Au théâtre de La Flèche (Paris XI^e), le jeudi à 19h jusqu'au 13 mars puis le samedi à 17h jusqu'au 26 avril : <https://theatre.laflèche.fr/la-saison/terre-des-hommes/>

À UN CLIC D'ICI

<https://caremevirtus.fr/>



Pour vivre différemment ce carême 2025, ce site promu par Ho-zana, Claves.org (Fraternité Saint-Pierre), et les religieux de la Fraternité Saint-Vincent-

Ferrier invite l'internaute à expérimenter un grand carême de 70 jours, en fraternité avec d'autres chrétiens et en faisant l'expérience d'une vie de prière nourrie, d'une meilleure hygiène de vie et d'une pénitence exigeante ; le site présente 5 engagements de vie spirituelle, 5 engagements de vertu et d'aumône, 5 engagements de pénitence. Le but est bien de vivre une transformation en profondeur pour se rapprocher de Dieu, grandir en vertu, apprendre à prier et entrer dans la vie d'oraison. La version XXL a commencé le 16 février dernier mais rien ne vous empêche de prendre le train en marche dès le mercredi des Cendres jusqu'au 27 avril. Un tour sur le site pour vous inscrire : vous recevrez ainsi chaque jour le mot d'encouragement d'un prêtre de Claves et pendant les 40 jours du carême, cette proposition sera renforcée par les formations « Carême 40 » des frères de Chéméré-le-Roi.

leonardpetitpierre@gmail.com ■

Et pour les jeunes...

NAGASAKI 1945. TAKASHI ET MIDORI NAGAÏ, UN DESTIN BRISÉ PAR LA BOMBE, UNE VIE OFFERTE POUR LA PAIX, BD de Nathalie Fourmy, Plein Vent, 2024, 80 pages, 17,90 €. 13-14 ans



Quand sa maman décède, Takashi Nagai, étudiant en médecine, esprit rationnel, s'interroge : « *Y a-t-il des réalités que la science ne peut saisir ?* »

Désormais converti au catholicisme, époux de Midori qui discrètement l'a soutenu, père de famille, éminent chercheur en radiologie, il voit l'inimaginable survenir avec l'explosion de la bombe atomique. Midori n'est plus, la leucémie de Takashi progresse. Dans ce drame absolu, sa foi en Dieu grandit et le transforme en apôtre de la charité et de la paix.

Le coup de crayon de N. Fourmy, renforcé par des coloris forts ou pastels, la construction toujours renouvelée des planches, le texte qui dit l'essentiel font de cette BD un véritable coup de cœur.

Un procès en béatification commun pour Takashi et Midori a été ouvert en 2021.

Prix de la BD chrétienne d'Angoulême en 2024.

Isabelle Le Tourneau ■

Retrouvez ce livre et une large sélection pour la jeunesse sur le site www.123loisirs.com

BRÈVES

SPIRITUEL

✠ **Retraite de saint Ignace de Loyola** prêchée par les abbés Gonzague Babinet et Géraud de Servigny du 22 au 26 avril à Poissy (78) pour jeunes de 17-35 ans.
Rens. : 06 67 23 27 72 et retraite.st.ignace@wanadoo.fr

✠ **Aïn Karem** propose une retraite de carême au Foyer de Charité de Baye (51) prêchée par le père Michel Gitton les 29 et 30 mars.
Rens. : retraitecareme.ak@gmail.com

✠ **L'Œuvre des vocations** propose sa retraite de carême en ligne du 5 mars au 20 avril : Mgr Tois, évêque auxiliaire de Paris et directeur de l'Œuvre des Vocations, fournira des enseignements spirituels le mercredi des Cendres, chaque dimanche de carême et chaque jour du Triduum pascal.
Rens. : www.oeuvresdesvocations.fr

✠ **Esprit de patronage** propose son livret de carême 2025 gratuit « sur les pas de Pier Giorgio Frassati ».
Rens. : <https://www.espritdepatronage.fr>

✠ **Hozana** vous propose une grande neuvaine à saint Joseph, modèle d'espérance, du 11 au 19 mars. Méditations par les Frères de

Saint-Jean, chapelains du Sanctuaire de Cotignac.
Rens. : <https://tinyurl.com/bd6zwrwx>

✠ **L'abbaye Notre-Dame de Wisques** propose une retraite de discernement pour jeunes femmes de 18 à 30 ans à l'abbaye du 1^{er} au 4 mai prêchée par Dom Emmanuel Rousselin, de la Communauté Saint-Martin.
Rens. : accueil@ndwisques.fr - <http://arras.catholique.fr/abbaye-wisques-0321951226> (Sr Claire).

CONFÉRENCES & DIVERS

✠ **Forum VIVA** regroupe 50 associations attachées à la personne humaine et au service du bien commun, qui se réunissent pour créer un réseau d'entraide unique et offrir leur expertise de terrain. Forum VIVA vous invite les 22 et 23 mars 2025 au Parc floral de Paris pour découvrir les initiatives positives au service des fragilités, de la vie et des familles.
Rens. : <https://www.viva-leforum.fr>

✠ **Les Accueils Louis et Zélie** vous proposent des sessions prévues à Châtillon-sur-Chalaronne (01), Macon (71), Clermont-Ferrand (63), Notre-Dame du Chêne (72), Parigné-l'Évêque (72), le Puy-

♥ Coup de cœur!

Rod Dreher à Paris



Rod Dreher, rendu célèbre par son livre *Comment être chrétiens dans un monde qui ne l'est plus. Le pari bénédictin* (Artège 2017), sort le 12 mars prochain son nouvel essai : *Comment retrouver le goût de Dieu dans un monde qui l'a chassé* (Artège, 19,90 €). À cette occasion, Artège, en partenariat avec *La Nef*, Ichthus et SOS Chrétiens d'Orient, vous invite à une

conférence-dédicace le jeudi 13 mars à 20h en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 bis avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris. Rod Dreher prendra la parole et sera interrogé par Christophe Gefroy, directeur de *La Nef*. Il dédicacera son livre à l'issue de la conférence (nous reviendrons bien sûr sur ce livre dans le prochain numéro).
Rens. : 06 19 55 20 72.



en-Velay (43), Royan (17). Pour ceux qui ont envie de servir leur prochain, une journée pour se former à l'Écoute Intégrale et rejoindre le réseau des Accueils Louis et Zélie.
Rens. : www.life-europe.fr

✠ **Le sanctuaire de Paray-le-Monial** propose un WE de mémoire et de prière pour les personnes victimes d'abus les 22 et 23 mars.
Rens. : <https://sacrecoeur-paray.org/>

✠ **Ichthus** vous invite à une conférence de Bérénice Levet sur le thème « Charles Péguy et la France » le 4 mars au 49 rue des Renaudes, 75017 Paris.
Rens. : <https://ichthus.assoconnect.com>

✠ **Les Écrivains Catholiques** vous convie à une conférence de Yves Avril sur le thème « Jeanne d'Arc, aspects peu connus » le 11 mars à 11h au Monastère de la Visitation, 68 avenue Denfert-Rochereau, 75014 Paris.
Rens. : www.ecrivainscatholiques.fr

✠ **L'Institut Croix-des-Vents**, internat pour garçons, collège-lycée catholique hors-contrat dirigé par la Fraternité Saint-Pierre, vous invite à ses journées portes ouvertes les 8 mars, 12 avril, 10 mai et 14 juin.
Rens. : croixdesvents.com et institut@croixdesvents.com

✠ **L'Ordre Équestre du Saint-Sépulchre de Jérusalem** organise, comme chaque année, ses Journées d'Entraide au profit des chré-

tiens de Terre Sainte au 24 bd Émile Augier, 75016 Paris, les 22 et 23 mars (entrée libre). Nombreux stands, restauration sur place.
Rens. : <https://www.ordredusaintsepulchre.fr>

✠ **Solidarité Arménie** vous convie à la projection d'un documentaire inédit avec de bouleversants témoignages le 22 mars à 19h en la paroisse Saint-Léon, 1 place du Cardinal Amette, 75015 Paris. Temps d'échange et de partage.
Rens. : <https://solidarite-armenie.org/>

✠ **L'Ensemble Jubilate de Versailles**, dirigé par le Dr Michel Lefèvre, vous convie à deux concerts spirituels : la *Messe des Morts* de Jean-Gilles Mondonville, *In Exitu Israel*, pour les funérailles de Rameau en 1764 : le 24 mars à 20h45 en l'église Sainte-Jeanne d'Arc à Versailles ; le 27 mars à 20h45 en l'église Saint-Roch à Paris.
Rens. : 01 39 50 10 39 – www.jubilate-versailles.fr – réservations sur www.billetweb.fr

✠ **Le père Michel-Marie Zanotti-Sorkine** vient juste de sortir son troisième CD : *Je suis avec vous*. Des chansons « où l'amour et la foi en Dieu, en l'homme, en la vie, en notre pays, tentent de s'allier à la densité de la vie ». Onze chansons bien françaises dans un style enjoué qui rappelle Charles Trénet.
Rens. : édité par Artège, 19,90 €, à commander à la Fnac...

Faites connaître La Nef

**Vous êtes nos meilleurs ambassadeurs !
Vos proches sont nos futurs abonnés :
offrez-leur un abonnement gratuit de 3 mois**



Faites découvrir *La Nef*, en version papier, gratuitement pendant 3 mois, à des proches « ciblés » (offre valable aussi pour vous-même si vous n'êtes pas déjà abonné) : l'abonnement démarrera au prochain numéro.

Contactez-nous pour nous communiquer les personnes à abonner gratuitement

pendant 3 mois, en précisant bien leurs nom et adresse ; indiquez-nous si vous souhaitez ou non que nous leur disions que cet abonnement gratuit vient de vous. Pour nous joindre, avec toutes les indications nécessaires, trois possibilités :

- ☐ Par mail : lanef@lanef.net
- ☐ Par téléphone : 01 30 54 40 14
- ☐ Par la poste : La Nef – 1 allée des Poiriers
78810 Feucherolles

À l'école du professeur Jérôme Lejeune

Le don de la cohérence



par
Eugénie
Boullenois*

Qu'apporte Jérôme Lejeune à notre temps? La question mérite d'être posée, puisque cet homme, déclaré vénérable par le pape François le 21 janvier 2021, pourrait un jour être porté sur les autels. Si tel était le cas, que nous apporterait-il? Quel modèle serait-il, pour que nous nous en inspirions? Quelle grâce aurait-il à nous faire, pour que nous l'invoquions? Il semble que ce pourrait être le don de la cohérence qui unifiait sa vie.

Don de la cohérence, d'abord, entre sa foi et sa raison. Il fut l'un des plus grands scientifiques de son temps mais aussi un grand croyant animé d'une profonde vie mystique, sans vivre de rupture entre ces deux dimensions de son existence. Au contraire, conscient que ces deux ordres de connaissance ne peuvent se contredire, il a laissé la foi stimuler sa recherche scientifique pour établir et défendre cette vérité incontestable mais vertigineuse: « *La génétique humaine se résume à un credo élémentaire qui est celui-ci: au commencement il y a un message, ce message est dans la vie, ce message est la vie. Et si ce message est un message humain, alors cette vie est une vie humaine.* »

Raison et foi

Saint Jean-Paul II, dans l'encyclique *Fides et Ratio*, encourageait les philosophes chrétiens à l'exercice d'une raison « *qui se fait d'autant plus sûre et perspicace qu'elle reçoit le soutien de la foi* ». L'exemple de Jérôme Lejeune montre sans doute que ce soutien de la raison par la foi peut se vivre également dans le domaine des sciences naturelles. Son intercession pourrait en tout cas certainement nous aider à sortir d'une mentalité positiviste et scientifique et encourager surtout les scientifiques à retrouver une perspective sapientielle « *d'autant plus indispensable aujourd'hui que l'immense accroissement du pouvoir technique de l'humanité demande une conscience vive et renouvelée des valeurs ultimes* ».

Don de la cohérence également, dans la vision qu'il avait des questions bioéthiques. Dès les années 70, il avait saisi que la dépénalisation de l'IVG n'était par un choix isolé mais le début d'un basculement anthropologique fondamental. Il comprenait la logique implacable d'une « *médecine par la mort, mort de la médecine* », qui conduirait inévitablement à l'eugénisme radical, au transhumanisme, aux mères porteuses

(« *mères vendeuses* ») et à l'euthanasie. Car tout est lié. Cela ne l'empêchait pas de croire qu'à la fin « *seule la vie peut gagner, et la vie gagnera* ».

Rares sont ceux qui ont eu après lui le courage d'une telle lucidité. Dans les milieux chrétiens, il était au contraire de bon ton de refuser tout parallèle entre l'IVG et l'euthanasie – jusqu'à ce que la comparaison devienne trop évidente dans les débats récents, l'IVG étant invoqué comme argument par les promoteurs de l'euthanasie eux-mêmes. Demandons à Jérôme Lejeune de nous partager son regard de sagesse, son courage et son talent pour porter au monde, sur ces sujets, une parole crédible.

De la parole à l'action

Don de la cohérence enfin, entre sa parole et son action. Si pour lui « *la défense de la vie était devenue un apostolat* » (1), c'est qu'il était avant tout un médecin débordant de charité qui aimait dire: « *chaque patient est mon frère* ». Il illustre par sa vie que « *l'Évangile de l'amour de Dieu pour l'homme, l'Évangile de la dignité de la personne et l'Évangile de la vie sont un Évangile unique et indivisible* » (encyclique *Evangelium Vitae*, 1995). Qu'il nous aide donc, nous qui voulons défendre la vie humaine, à la servir aussi en vérité par nos actes.

La Fondation qui poursuit son œuvre a voulu rester fidèle à cette cohérence. Elle a choisi d'être aconfessionnelle pour s'adresser à tous, confiante que la raison naturelle est capable de fonder la dignité inaltérable de l'être humain, dont témoigne aussi la foi. Elle a pris position sur tous les sujets bioéthiques, consciente que les personnes porteuses de déficience intellectuelle, qu'elle défend spécialement, sont et seront les premières victimes des transgressions bioéthiques. Elle a continué à chercher, soigner et défendre puisque, selon le bon mot de son président, « *chercher sans soigner et défendre serait faillir, soigner sans défendre et chercher serait trahir, défendre sans chercher et soigner serait mentir* ».

Cette cohérence était source de force et de sérénité dans la vie du Pr Lejeune. Demandons-lui de nous la partager et prions pour sa canonisation, afin que sa lampe soit mise sur le lampadaire et éclaire tous ceux qui sont dans la maison.

E.B. ■

* Fondation Jérôme Lejeune.

(1) Lettre de Jean-Paul II au cardinal Jean-Marie Lustiger pour la mort du Professeur Jérôme Lejeune, 4 avril 1994.

IL
NE
DEVRAIT
PAS
TENTER
LE
DIABLE



SEAN PATRICK FLANERY • JORDAN BELFI

NEFARIOUS

UN FILM DE CARY SOLOMON & CHUCK KONZELMAN

SOLI DEO GLORIA RELEASING PRÉSENTE "NEFARIOUS" UNE PRODUCTION BELIEVE ENTERTAINMENT AVEC SEAN PATRICK FLANERY, JORDAN BELFI, TOM OHMER & GLENN BECK
DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE JASON HEAD DÉCOR DE CHRIS ROSE MONTAGE PAR BRIAN JEREMIAH SMITH MUSIQUE DE BRYAN E. MILLER INSPIRÉ DU LIVRE "A NEFARIOUS PLOT" DE STEVE DEACE PRODUIR PAR CHRIS JONES,
CARY SOLOMON, CHUCK KONZELMAN, SHEILA HART PRODUCTEUR DÉLEGUÉ STEVE DEACE SCÉNARIO ET RÉALISÉ PAR CARY SOLOMON & CHUCK KONZELMAN

LES 28 ET 30 MARS AU CINÉMA

Laudate

PARIS

PORTEZ L'HISTOIRE À VOTRE DOIGT



Livraison colissimo offerte avec le code **NEF25**

Bijouterie française d'exception, spécialiste de la médaille de baptême en or 18 et 9 carats et des bijoux qui célèbrent les moments précieux de la vie.

Retrouvez nous pour un devis en boutique partout en France - Paris, Versailles, Lyon, Lille, Nantes & Bordeaux - sur www.laudate.fr, ou par téléphone au 04.50.33.02.80